

sommaire



1	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2024	5
	L'équilibre général du BP 2024.....	5
	Les chiffres clés présentés par fonction	7
	Description des grands postes de dépenses et recettes	8
2	Crédits transverses : fiscalité, dotations, péréquation, et opérations financières	17
3	Présentation par politique publique.....	28
	(1) Sécurité.....	32
	(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....	36
	(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
	(4) Santé et action sociale	53
	(5) Aménagement des territoires et habitat	63
	(6) Action économique.....	72
	(7) Environnement	78
	(8) Transports	85
	(0) Services généraux.....	91
4	Les autorisations de programme	102
	Nouvelles autorisations de programme.....	102
	Situation des autorisations de programme en cours	115
5	Les opérations d'ordre	117
6	Récapitulatif par chapitre	119





PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'équilibre général du BP 2024

Toujours marqué par un fort désengagement de l'État à l'égard des collectivités locales, le budget primitif 2024 a été élaboré avec deux objectifs principaux : d'une part, assurer un haut niveau de services publics pour les Parisiennes et les Parisiens, et d'autre part, poursuivre les investissements en faveur de la transition écologique et du logement. La Ville continue plus largement de mettre en œuvre des mesures ambitieuses en faveur de la solidarité pour protéger les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles, dans un contexte marqué notamment par les effets de l'inflation.

Les **recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 9 823,4 M€**, en hausse de 225,1 M€, soit 2,3 %, par rapport au BP 2023, principalement en raison de la revalorisation des bases de la taxe foncière au regard de l'inflation et de l'augmentation du produit de la taxe de séjour attendue dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 6,1 % (+534,1 M€ par rapport au BP 2023) **pour s'établir à 9 256,4 M€**. L'épargne brute s'établit à 567,0 M€, soit une diminution de 309,1 M€ par rapport au BP 2023.

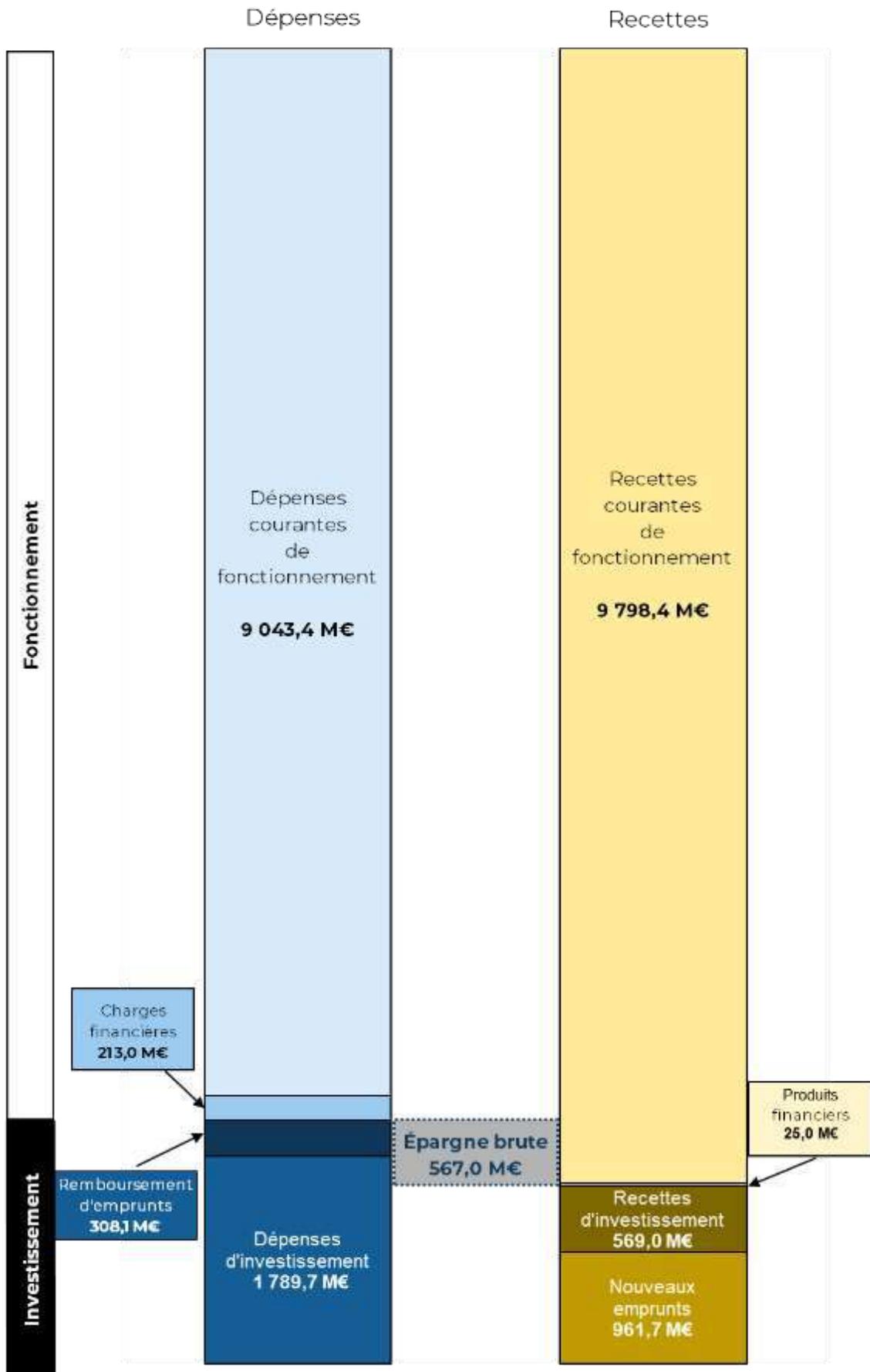
Le niveau de dépenses réelles **d'investissement (DRI) hors remboursement d'emprunt** est fixé à 1 789,7 M€ (contre 1 757,8 M€ au BP 2023, soit +31,8 M€). La Ville fait ainsi le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires de la mandature. Avec ce budget 2024, la Ville de Paris se donne les moyens de répondre aux défis du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques, et d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, avec comme perspective d'offrir en héritage à ses habitants une Ville encore plus solidaire, bienveillante et dynamique.

Les recettes réelles d'investissement (RRI) s'établissent à 569,0 M€ en diminution de 19,0 M€.

La capacité de financement des investissements, soit la somme des RRI **et de l'épargne brute, s'élève à 1 136,0 M€**. Elle couvre 63,5 % des DRI (hors remboursement d'emprunt), l'épargne brute y contribuant pour 31,7 %.

L'autorisation d'emprunt est fixée à 961,7 M€. Sur la base d'une dette bancaire et obligataire de 8 060,3 M€ au 1^{er} janvier 2024, et dans l'hypothèse d'une saturation de l'autorisation d'emprunt en 2023 et en 2024, la dette totale au 31 décembre 2024 s'établirait à 8 793,1 M€.

BP 2024



Les chiffres clés présentés par fonction

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 256,4 M€.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt, s'établissent à 1 789,7 M€.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 2 393,8 M€.

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

en M€	BP 2023	BP 2024	Variation 2024/2023	Evolution 2024/2023
Recettes réelles de fonctionnement	9 598,3	9 823,4	225,1	2,3 %
Fiscalité	5 803,0	6 013,7	210,7	3,6 %
Fiscalité directe locale	2 557,4	2 164,2	-393,2	-15,4 %
Fraction de fiscalité nationale	776,1	1 381,7	605,6	78,0 %
Fiscalité indirecte	1 735,7	1 610,2	-125,5	-7,2 %
Taxes affectées	733,8	857,6	123,8	16,9 %
Dotations et compensations	2 286,1	2 319,5	33,4	1,5 %
Dotations et concours	45,2	50,2	4,9	10,9 %
Compensation des transferts de fiscalité	1 816,8	1 829,4	12,6	0,7 %
Compensation des transferts de compétences	111,6	123,1	11,5	10,3 %
Compensation des allocations individuelles de solidarité	312,4	316,9	4,5	1,4 %
Recettes de gestion	1 480,4	1 465,2	-15,3	-1,0 %
Sécurité	1,3	1,3	0,0	0,0 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76,6	69,5	-7,1	-9,2 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96,2	123,1	26,8	27,9 %
Santé et action sociale	354,2	325,4	-28,8	-8,1 %
Aménagement des territoires et habitat	75,4	64,5	-10,9	-14,4 %
Action économique	69,4	71,8	2,4	3,4 %
Environnement	122,4	135,6	13,2	10,8 %
Transports	492,6	472,8	-19,8	-4,0 %
Services généraux	192,3	201,2	8,9	4,6 %
Produits financiers	28,8	25,0	-3,8	-13,3 %
Gestion de la dette et de la trésorerie	15,7	19,5	3,8	24,2 %
Autres produits financiers	13,1	5,5	-7,6	-58,2 %
Dépenses réelles de fonctionnement	8 722,3	9 256,4	534,1	6,1 %
Charges de personnel	2 657,9	2 817,7	159,8	6,0 %
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)	4 190,4	4 497,6	307,2	7,3 %
Sécurité	257,9	273,0	15,0	5,8 %
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	247,6	263,0	15,4	6,2 %
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	264,8	350,9	86,1	32,5 %
Santé et action sociale	1 882,3	1 964,6	82,4	4,4 %
Aménagement des territoires et habitat	99,0	113,1	14,1	14,2 %
Action économique	31,8	37,5	5,7	17,9 %
Environnement	409,0	434,8	25,8	6,3 %
Transports	591,9	609,9	18,0	3,0 %
Services généraux	406,1	450,8	44,7	11,0 %
Péréquation et reversements fiscaux	1 696,1	1 728,1	32,0	1,9 %
Charges financières	177,9	213,0	35,1	19,7 %
Epargne brute (Capacité d'autofinancement brute)	876,0	567,0	-309,1	-35,3 %
Recettes réelles d'investissement	588,0	569,0	-19,0	-3,2 %
Produits de cession	110,0	110,0	0,0	0,0 %
Dotations et fiscalité (FCTVA)	100,0	110,0	10,0	10,0 %
Loyers capitalisés	202,0	193,0	-9,0	-4,5 %
Recettes opérationnelles	176,0	156,0	-20,0	-11,3 %
Dépenses réelles d'investissement	2 060,9	2 097,7	36,9	1,8 %
Remboursement d'emprunt	303,0	308,1	5,0	1,7 %
Dépenses opérationnelles	1 757,8	1 789,7	31,8	1,8 %
Autorisation d'emprunt	596,8	961,7	364,9	61,1 %
Dette bancaire et obligatoire au 01/01/N	7 591,5	8 060,3	468,8	6,2 %
Encours total de dette au 01/01/N	7 714,5	8 161,7	447,1	5,8 %
Dette bancaire et obligatoire au 31/12/N	7 885,3	8 713,9	828,6	10,5 %
Autres dettes au 31/12/N	101,4	79,2	-22,2	-21,9 %
Encours total de dette au 31/12/N	7 986,7	8 793,1	806,4	10,1 %
Durée de désendettement	9,1	15,5	6,4	

Description des grands postes de dépenses et recettes

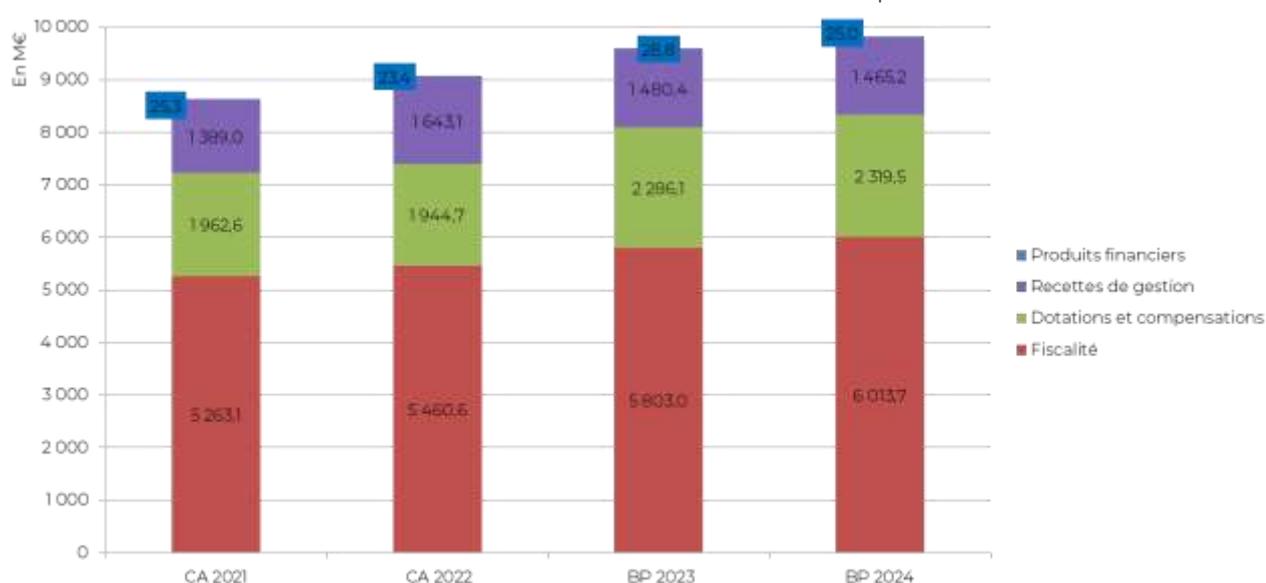
Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

La section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 567,0 M€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 9 823,4 M€, en hausse de 225,1 M€ (soit +2,3 %) par rapport au BP 2023 (9 598,3 M€).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



Cette hausse correspond principalement à l'évolution des recettes de fiscalité, en augmentation de 210,7 M€ par rapport au BP 2023, essentiellement sous l'effet de la progression attendue du produit des taxes foncières (+117,1 M€) et de la taxe de séjour (+85,0 M€).

Les recettes de fiscalité s'établissent à 6 013,7 M€, en hausse de 3,6 %.

Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des *recettes de fiscalité directe*, du fait de la revalorisation annuelle des bases qui, pour les locaux d'habitation, correspond à l'inflation constatée de novembre 2022 à novembre 2023, projetée à 5,6 %. Ainsi, les recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation s'élèvent respectivement à 1 836,6 M€ (+117,1 M€) et 323,8 M€ (+15,7 M€).

Les *recettes de taxe de séjour* sont également attendues en hausse compte tenu des Jeux olympiques et paralympiques. Elles sont inscrites à hauteur de 185,0 M€ par rapport au BP 2023 (+85,0 %).

Les *recettes de fiscalité indirecte* (1 610,2 M€) sont en baisse de 125,5 M€ du fait du ralentissement du marché immobilier qui se répercute sur les recettes de droits de mutation à titre onéreux.

Les dotations et compensations sont estimées à 2 319,5 M€. Le montant de taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) que perçoit la Ville à la suite des transferts de compétences est notamment

projeté en hausse de 11,5 M€, compte tenu de la dynamique observée sur cette taxe les dernières années.

Les recettes de gestion s'élèvent à 1 465,2 M€, en diminution de 15,3 M€ par rapport au BP 2023.

Les principales évolutions des recettes par fonction, détaillées dans les parties suivantes, peuvent être citées :

- Sur la *fonction* « *Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs* », les recettes s'établissent à 123,1 M€, en augmentation de 26,8 M€ compte tenu notamment de la compensation de 10,3 M€ au titre de la contribution versée par le comité d'organisation des Jeux olympiques et du dynamisme attendu de diverses redevances.
- Sur la *fonction* « *Environnement* », les recettes (135,6 M€ hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe de balayage) augmentent de 13,2 M€ notamment au titre d'éco-contributions versées par différents éco-organismes dans le cadre de la collecte et du tri des déchets.
- Les recettes de la *fonction* « *Services généraux* » augmentent de 8,9 M€ pour atteindre 201,2 M€ compte tenu notamment de diverses opérations de régularisation comptable.
- En sens inverse, les recettes de la *fonction* « *Enseignement, formation professionnelle et apprentissage* » sont en baisse de 7,1 M€ pour s'établir à 69,5 M€. En effet, les recettes au titre de la restauration diminuent de 2,7 M€ dans le cadre du transfert de la restauration de certains collègues aux caisses des écoles. Les aides de l'État au titre de l'apprentissage et des contrats aidés et celles de la caisse d'allocations familiales au titre des activités périscolaires diminuent les unes et les autres de 1,3 M€.
- Les recettes de la *fonction* « *Aménagement des territoires et habitat* » (64,5 M€) connaissent une diminution de 10,9 M€ correspondant principalement à l'évolution du montant des excédents des opérations d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville (-10,1 M€), lequel varie selon le calendrier prévisionnel d'achèvement des opérations.
- 472,8 M€ sont inscrits en recettes sur la *fonction* « *Transports* », soit -19,8 M€ par rapport au BP 2023, en raison notamment de la régionalisation du service de déplacement des personnes à mobilité réduite (PAM) (-7,4 M€) et de la diminution des redevances de stationnement concédé (-6,9 M€).
- Enfin, les recettes de la *fonction* « *Santé et action sociale* » (325,4 M€ hors compensation des allocations individuelles de solidarité) sont en baisse de 28,8 M€ en raison notamment de la diminution des recettes au titre de la petite enfance.

Évolution des tarifs des services publics

Afin de tenir compte de l'évolution constatée du coût de fonctionnement des services publics, les tarifs des services publics sont révisables en application du pouvoir délégué à la Maire par le Conseil de Paris. En effet, le financement des services tarifés aux usagers repose sur le principe de la recherche d'un équilibre entre les dépenses engagées par la collectivité et les recettes collectées.

Les tarifs peuvent ainsi être revalorisés dans la limite d'un taux annuel maximum fixé pour 2024 à 5,0 %. Ce taux est cohérent avec les projections d'inflation de la Banque de France pour 2023, puisqu'en moyenne annuelle, l'inflation totale s'établirait à 5,8 % et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %¹.

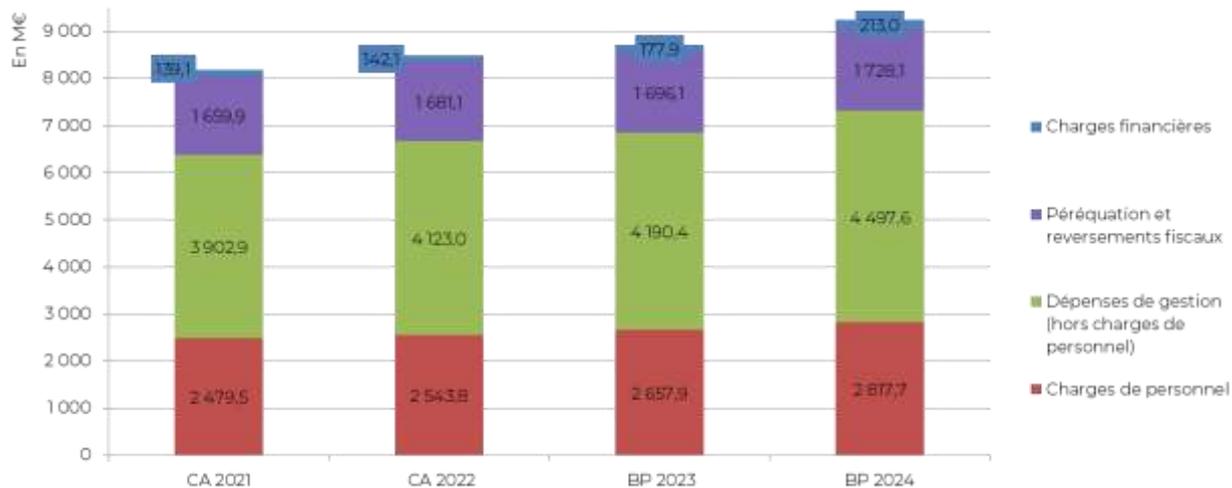
¹ Source : Banque de France, Projections macroéconomiques – septembre 2023.

Ce taux plafond concerne les droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 9 256,4 M€, soit une hausse de 534,1 M€ par rapport au BP 2023 (+6,1 %).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne

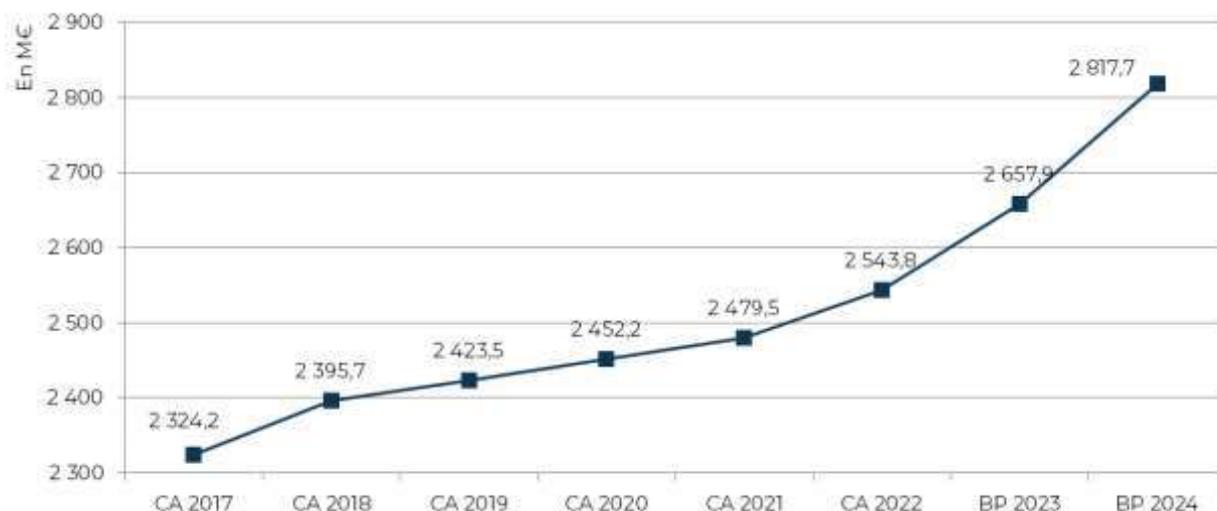


La hausse de 534,1 M€ des dépenses réelles de fonctionnement se décompose en quatre grands postes (détaillés dans les pages qui suivent) :

- les *charges de personnel* augmentent de 159,8 M€, couvrant à la fois la progression spontanée de la masse salariale, la prise en compte des décisions de l'État et des mesures décidées par la Ville en faveur du pouvoir d'achat des agents, ainsi que des créations de postes dans les nouveaux équipements et dans les domaines prioritaires de la mandature ;
- les *dépenses de gestion* progressent de 307,2 M€ (cf. ci-après) ;
- les *dépenses de péréquation et reversements fiscaux* sont en hausse de 32,0 M€ ;
- les *charges financières* sont en augmentation de 35,1 M€, en lien avec la hausse des taux d'intérêts.

Pour l'exercice 2024, la masse salariale donne lieu à une inscription de 2 817,7 M€. Elle s'inscrit en progression de 6,0 % par rapport au BP 2023.

Évolution de la masse salariale de la collectivité parisienne



La progression de la masse salariale s'explique principalement par la hausse de la valeur du Smic, par la hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+1,5 %), par l'ajout d'un à neuf points sur les bas de grille au 1^{er} juillet 2023, par l'ajout de cinq points à l'ensemble des grilles au 1^{er} janvier 2024 et par la hausse du taux de prise en charge par l'employeur du titre de transport au 1^{er} septembre 2023 (passant de 50 à 75 %).

Il convient de souligner que si ces mesures décidées par l'État sur les salaires sont bienvenues pour les agents concernés, celles-ci sont financées par les collectivités territoriales, sans aucune concertation préalable ni compensation pour ces dernières.

Outre ces mesures, certaines décisions propres à la politique de ressources humaines de la Ville expliquent aussi cette augmentation. La recherche de l'égalité salariale et la valorisation des métiers de la Ville, afin d'en renforcer l'attractivité, guident des mesures relatives à la carrière ou à la rémunération des agents. Ces axes de travail s'inscrivent en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du plan égalité 2021-2023, notamment la suppression des écarts de rémunération non justifiés par un motif professionnel entre les femmes et les hommes d'un même corps d'ici 2023.

La progression de la masse salariale est également le résultat des mouvements d'emplois. Le volet emplois du budget 2024 traduit les priorités de la mandature, au premier rang desquelles figurent la montée en puissance la transition écologique et l'adaptation de l'espace public au défi climatique, la santé publique, la police municipale parisienne, le renforcement de l'action en direction des populations les plus fragiles, le développement de nouveaux services publics pour les Parisiennes et les Parisiens, et la résorption de l'emploi précaire. Le détail des mouvements budgétaires est présenté dans la partie par fonction.

Au total, avec 1 029 créations de postes, un solde négatif de 21 sur les changements de périmètre, un solde des transformations positif de 18 et 330,5 redéploiements, le budget emplois 2024 du budget général présente un solde net de +695,5 postes pour un impact en masse salariale de 13,9 M€ en année pleine, dont 11,1 M€ sur 2024 et un effet report sur 2025².

² Sur le périmètre du budget général. Tous budgets confondus, la délibération emploi prévoit 1 031 créations de postes et +19 transformations, soit net de +698,5 postes et un impact en masse salariale de 14,1 M€, dont 11,2 M€ sur 2024.

Les dépenses de gestion s'établissent à 4 497,6 M€, en croissance de 307,2 M€ par rapport au BP 2023, soit +7,3 %.

Les principales évolutions seront détaillées dans les parties suivantes :

- Les dépenses au titre de la *fonction* « *Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs* » (350,9 M€) sont en hausse de 86,1 M€, pour tenir compte notamment d'une inscription en augmentation de 75,8 M€ au titre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.
- Les **dépenses de santé et d'action sociale** (1 964,6 M€) sont en hausse de 82,4 M€, compte tenu notamment de l'augmentation de la contribution au centre d'action sociale de la Ville (+37,6 M€), des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+21,6 M€) et des actions en faveur des personnes handicapées (+16,9 M€).
- 434,8 M€ sont inscrits sur la fonction « Environnement », qui en fonctionnement porte essentiellement les *dépenses liées à la propreté et à la collecte des déchets*, soit 25,8 M€ de plus qu'au BP 2023, dont +15,7 M€ au titre des actions de propreté et +14,1 M€ au titre de la collecte des déchets.
- Les crédits de la *fonction* « *Transports* » croissent de 18,0 M€ pour s'établir à 609,9 M€ sous l'effet notamment de la hausse des dépenses de voirie (+13,9 M€) et de la contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) (+6,1 M€).
- Les **dépenses liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage** (263,0 M€) augmentent de 15,4 M€, principalement en raison de la hausse des subventions versées aux caisses des écoles (+8,8 M€) pour tenir compte de l'augmentation du prix des matières premières (énergie, denrées alimentaires...) et des dépenses de personnel. Les dépenses relatives à l'enseignement du 1^{er} degré et les subventions de fonctionnement aux établissements de l'enseignement supérieur sont également en hausse, respectivement de 6,5 M€ et de 1,9 M€.
- Les *dépenses liées à la sécurité* s'élèvent à 273,0 M€, en augmentation de 15,0 M€ par rapport au BP 2023, dont +10,1 M€ au titre de la contribution au budget spécial de la préfecture de police pour les services administratifs et +4,0 M€ au titre de la contribution à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, sous l'effet des revalorisations salariales (hausse du point d'indice, revalorisation des catégories B et C), de la hausse du coût des matières premières ainsi que de la poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation 2020-2029.
- Enfin, les *crédits de la fonction* « *Aménagement des territoires et habitat* » (113,1 M€) augmentent de 14,1 M€, principalement suite de l'inscription de 5,8 M€ supplémentaires au titre de la résiliation de baux dans le cadre de la vague de conventionnements 2023 et d'une hausse des dépenses d'éclairage public de 3,0 M€.

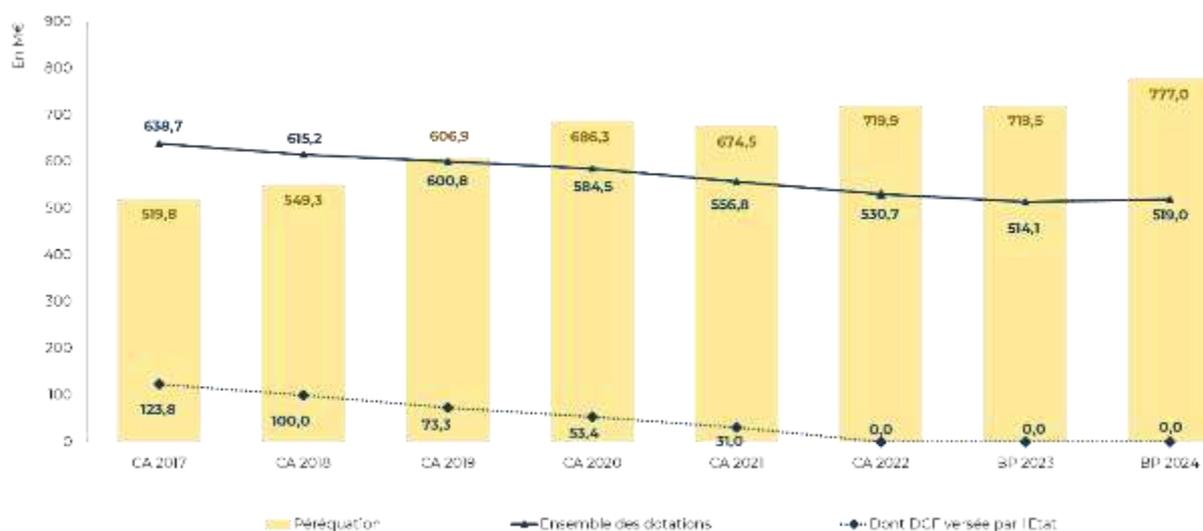
Les dépenses de péréquation et reversements fiscaux sont projetés à 1 728,1 M€, en hausse de 32,0 M€ par rapport au BP 2023. Cette évolution résulte majoritairement d'une augmentation des prélèvements au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (+93,6 M€ soit +47,5 % par rapport au BP 2023) et du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) (+13,9 M€ soit +6,4 %). Ces hausses ne sont que partiellement compensées par la baisse de la contribution au fonds de péréquation DMT0 (-29,4 M€) et des dépenses du titre du compte d'affectation spécial « Amendes » (-21,5 M€)

Les *dépenses de péréquation* devraient ainsi atteindre 777,0 M€, soit une hausse de 8,0 % par rapport au BP 2023. La mise à contribution du budget de la Ville pour financer les mécanismes de solidarité et de redistribution entre collectivités continue de s'accroître d'année en année. En 2023, la Ville de Paris participe ainsi au financement de 20,8 % de l'ensemble des fonds départementaux et communaux déployés sur le territoire national et au financement de 57,8 % des fonds régionaux à l'échelle de l'Île-de-France.

Les *autres prélèvements et reversements fiscaux* diminuent de 25,5 M€ par rapport au BP 2023, pour atteindre 52,9 M€. Ils correspondent notamment à des restitutions de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) décidés par l'administration fiscale et mis à la charge de la Ville, à des dégrèvements de taxe d'habitation pour des contribuables assujettis à tort par l'administration fiscale, également mis à la charge de la Ville, ainsi que du prélèvement au titre du CAS « Amendes ».

Compte tenu de l'évolution des dotations versées par l'État (519,0 M€)³ et des dépenses supportées par la Ville au titre du financement de la péréquation (777,0 M€), le solde des relations financières avec l'État continue de se creuser pour atteindre -258,0 M€ en 2024. Cet effet ciseau dégrade l'équilibre de la section de fonctionnement et obère les marges de manœuvre permettant à la collectivité d'investir au service des Parisiennes et des Parisiens.

Évolution des dépenses de péréquation et des dotations perçues par Paris

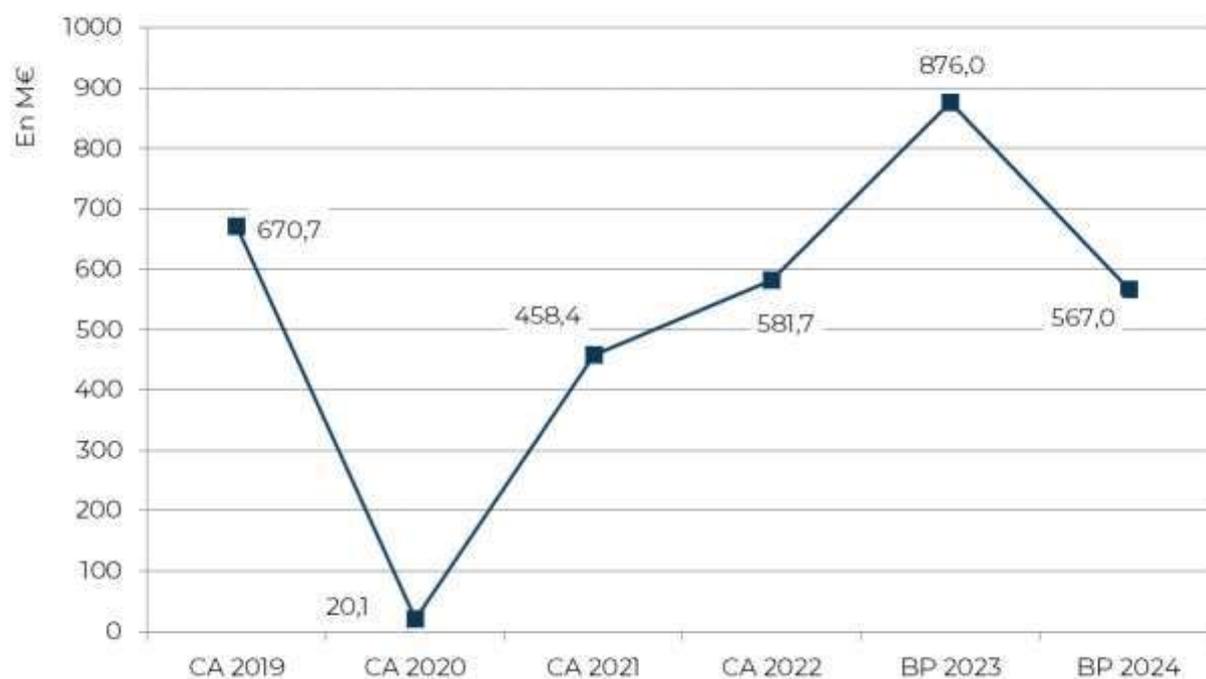


Enfin, les frais financiers sont estimés à 213,0 M€, en hausse de 35,1 M€ par rapport au BP 2023, **sous l'hypothèse d'un maintien des taux d'intérêt à un niveau relativement élevé.**

Compte tenu de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute diminue de 309,1 M€ par rapport au BP 2023 **pour s'établir à 567,0 M€.**

³ Dont 453,1 M€ au titre de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle (CPS) inclus dans l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris.

Evolution de l'épargne brute



En 2024, les investissements sont financés à hauteur de 63,5 % par les ressources propres de la collectivité

Les recettes **d'investissement atteignent 569,0 M€**

Les subventions et dotations reçues représentent 254,1 **M€**. Ce poste se compose de :

- 144,1 M€ au titre de subventions et dotations, dont 64,6 M€ au titre des aides à la pierre ;
- 110,0 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

193,0 **M€** sont prévus au titre des loyers capitalisés à la suite de nouvelles opérations de conventionnement.

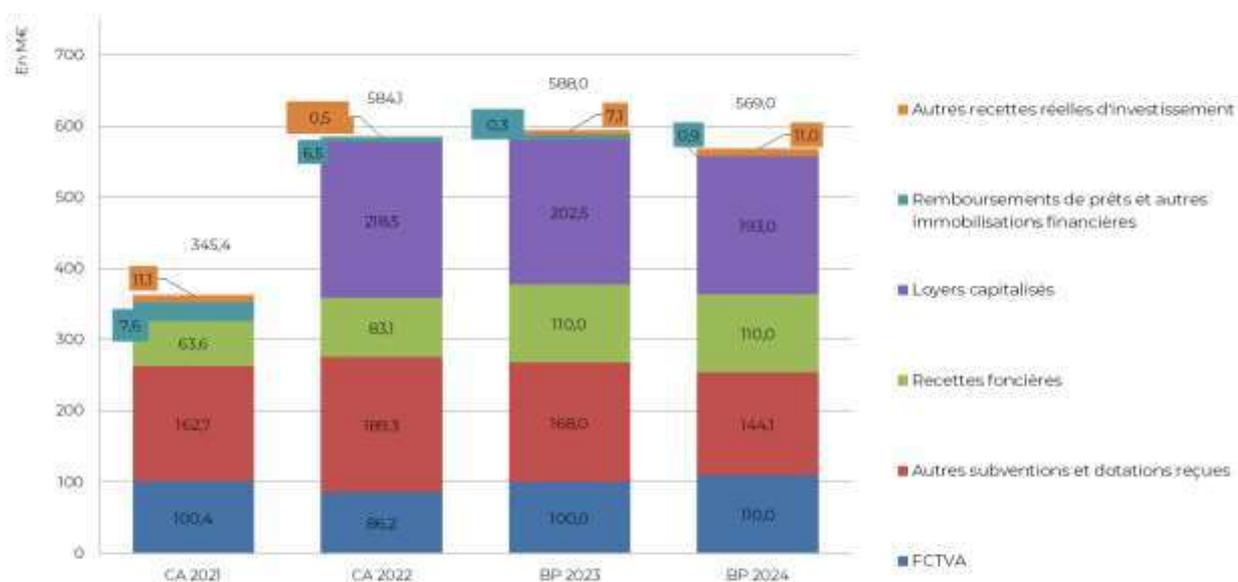
110,0 **M€** sont également prévus au titre des recettes foncières. Les cessions envisagées concernent notamment les opérations suivantes :

- de terrains situés à Joinville-le-Pont (94) et porte de Saint-Ouen (18^{ème} arrondissement) dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants (APUI) « Inventons la Métropole du Grand Paris » ;
- de terrains situés quai d'Issy (15^{ème} arrondissement) dans le cadre de APUI « Inventons la métropole 2 » ;
- de parkings situés 92-98 rue de la Convention (15^{ème} arrondissement) ;
- du site de la Poterne des Peupliers (13^{ème} arrondissement) dans le cadre de l'APUI « Réinventer Paris 1 » ;
- d'emprises dans le cadre de la démarche « promoteur public ».

Les autres recettes réelles **d'investissement représentent 11,0 M€**, notamment au titre des opérations pour compte de tiers.

Enfin, les recettes issues des remboursements de prêts accordés s'élèvent à 0,9 M€.

Evolution des recettes réelles d'investissement



Les dépenses d'investissement sont fixées à 1 789,7 M€, hors remboursements d'emprunt.

Ces dépenses augmentent de 31,8 M€ par rapport au BP 2023 (1 757,8 M€). Elles sont détaillées fonction par fonction dans les parties suivantes.

Les **dépenses d'équipement**, établies à 1 240,9 M€ (contre 1 222,5 M€ au BP 2023, soit une augmentation de 1,5 %), représentent 69,3 % des dépenses d'investissement (contre 69,5 % au BP 2023). Elles se décomposent en :

- 719,8 M€ pour les dépenses de travaux (+3,7 M€ par rapport au BP 2023, en lien avec l'avancement des projets d'investissement de la mandature) ;
- 435,1 M€ pour les acquisitions (+35,0 M€ par rapport au BP 2023), notamment celles liées au logement ou encore les acquisitions foncières pour la création d'équipements ;
- 86,0 M€ pour les immobilisations incorporelles (biens immatériels et frais d'études notamment) (-20,4 M€ par rapport au BP 2023).

Parmi les **dépenses d'acquisition**, 257,0 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (contre 213,2 M€ en 2023). Il est notamment prévu 250,0 M€ au titre du compte foncier logement, dont 230,0 M€ classés parmi les dépenses d'acquisition *stricto sensu* et 20,0 M€ classés en opérations financières.

Embellir votre quartier

Priorité de la mandature, la territorialisation des politiques publiques parisiennes vise à renforcer le rôle et les leviers d'action des mairies d'arrondissement, interlocuteurs de proximité des Parisiennes et des Parisiens. Dans ce cadre, la démarche « Embellir votre quartier » permet de transformer et de végétaliser l'espace public du quotidien, après concertation des habitants, en regroupant l'ensemble des interventions planifiées dans un même quartier sur une période de travaux resserrée.

En 2024, la politique « Embellir », inscrites sur les investissements localisés (IL), est dotée de 38,2 M€. Elle est ainsi pleinement intégrée dans le budget d'investissement des mairies d'arrondissement, qui disposent d'un tableau de bord territorialisé sur l'embellissement de l'espace public.

Les **subventions d'équipement** représentent 393,7 M€ et sont versées essentiellement dans les domaines du logement et de l'habitat (238,7 M€, dont 212,4 M€ pour le logement social) et des transports (50,3 M€).

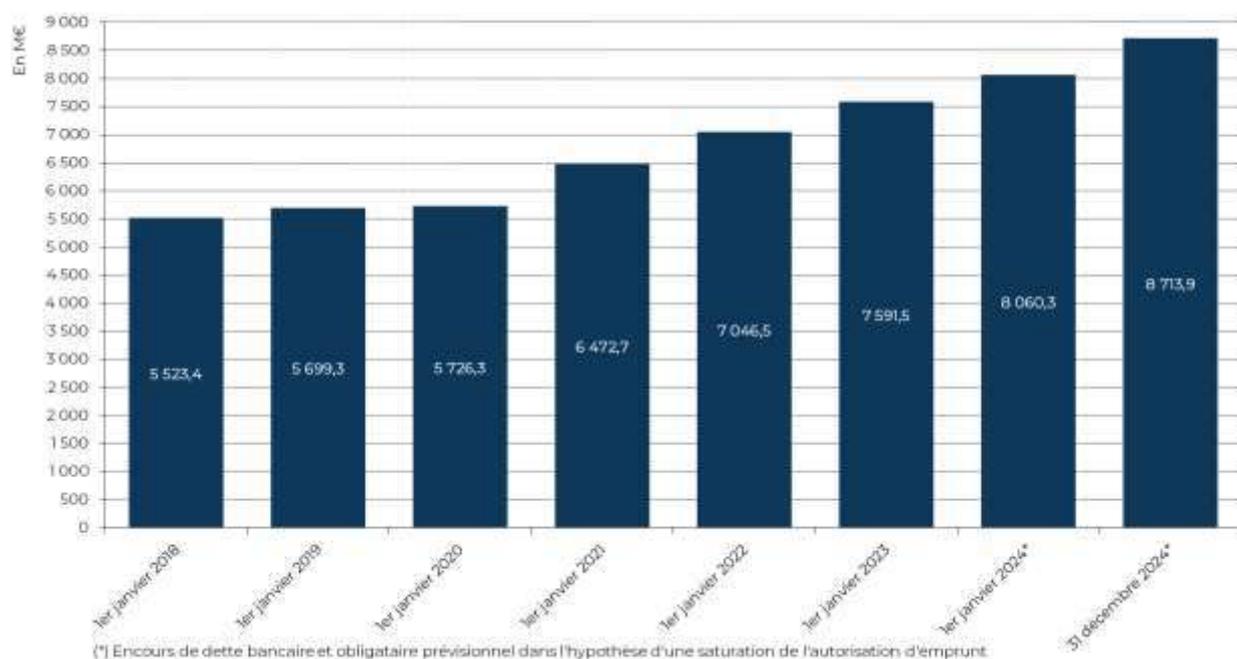
Les *autres dépenses* représentent 155,1 M€, contre 101,9 M€ au BP 2023. Elles se composent :

- d'autres dépenses réelles d'investissement pour 150,3 M€, soit 55,4 M€ de plus qu'au BP 2023, portant notamment des provisions pour indemnisation, des provisions pour recapitalisation, les consignations liées au logement social ou encore le remboursement d'emprunt de la Philharmonie ;
- des dépenses liées aux opérations réalisées pour compte de tiers pour 3,6 M€ et des prêts accordés pour 1,1 M€.

Le besoin de financement des **investissements, couvert par l'autorisation d'emprunt, s'établit à 961,7 M€.**

Dans l'hypothèse d'une saturation de cette autorisation, la dette bancaire et obligataire s'établirait au 31 décembre 2024 à 8 713,9 M€, à laquelle s'ajoutent les autres dettes contractées notamment dans le cadre du contrat de performance énergétique (16,8 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (54,4 M€). La dette totale de la Ville s'établirait ainsi à 8 793,1 M€.

Evolution de l'encours de dette bancaire et obligataire





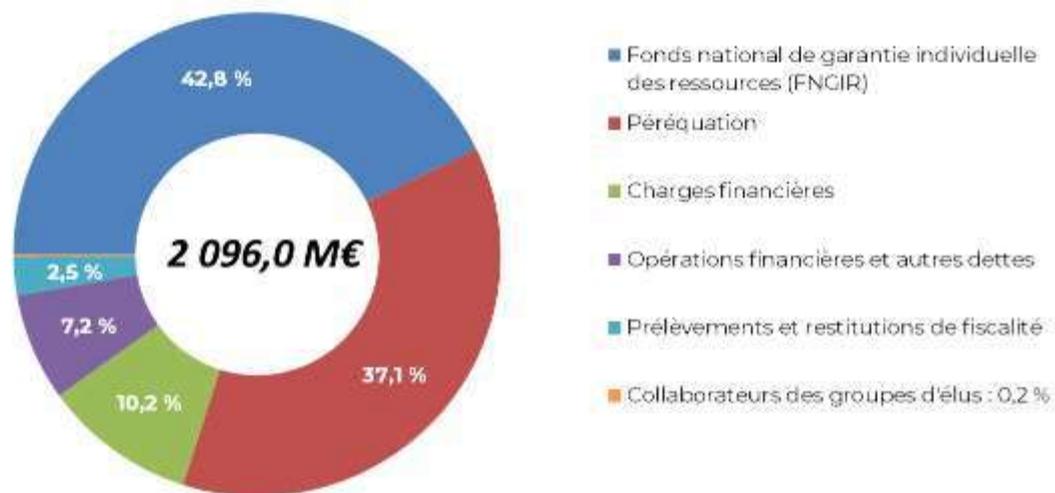
CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION, ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Précision méthodologique

La fonction « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les dépenses et les recettes non ventilables entre services opérationnels (sous-fonction 01), et notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, états spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche « Services généraux - opérations ventilables » de la partie III.

Budget consolidé consacré aux opérations non ventilables – BP 2024

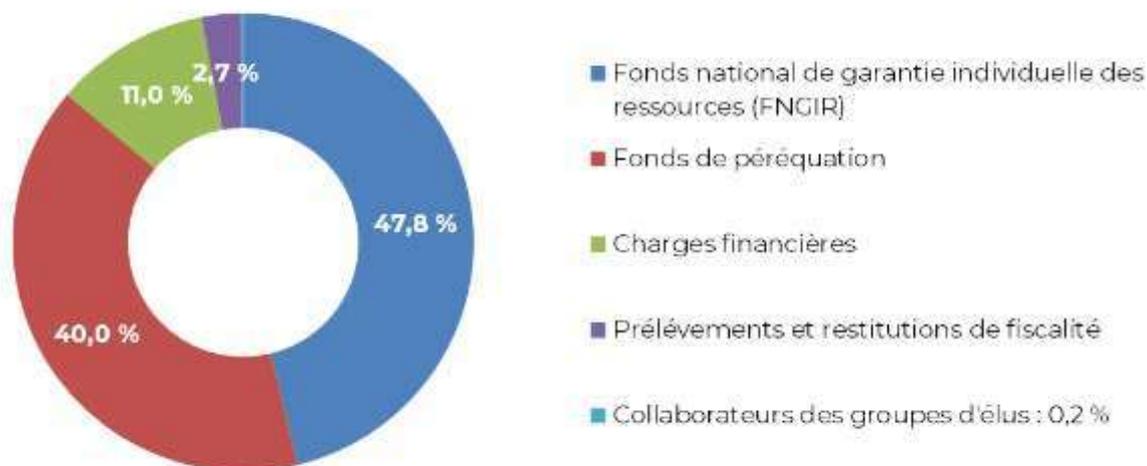


en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	1 877,1	1 944,6
<i>dont masse salariale</i>	3,1	3,5
Dépenses d'investissement	95,3	151,5
Recettes de fonctionnement	7 080,6	7 194,6
Recettes d'investissement	302,9	312,4

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement consacrées **aux opérations non ventilables s'élèvent à 1 944,6 M€**, en hausse de 67,5 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement – BP 2024



La contribution de la collectivité parisienne au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, est reconduite à hauteur de 898,2 **M€**. Le montant de ce prélèvement est stable depuis 2011.

À législation constante, les dépenses de péréquation atteignent 777,0 **M€**, en hausse de 57,5 **M€**, soit +8,0 %, par rapport au BP 2023.

En consolidant les différents fonds de péréquation communaux et départementaux auxquels la Ville participe au titre de l'exercice 2023, on constate que celle-ci finance 20,8 % de la péréquation nationale. Cette part atteint 57,8 % à l'échelle régionale.

Les grandes masses de contribution de la collectivité parisienne à la péréquation nationale sont détaillées ci-après. Les estimations sont réalisées à droit constant, sous réserve d'éventuelles modifications apportées par le projet de loi de finances pour 2024 en cours d'examen au Parlement.

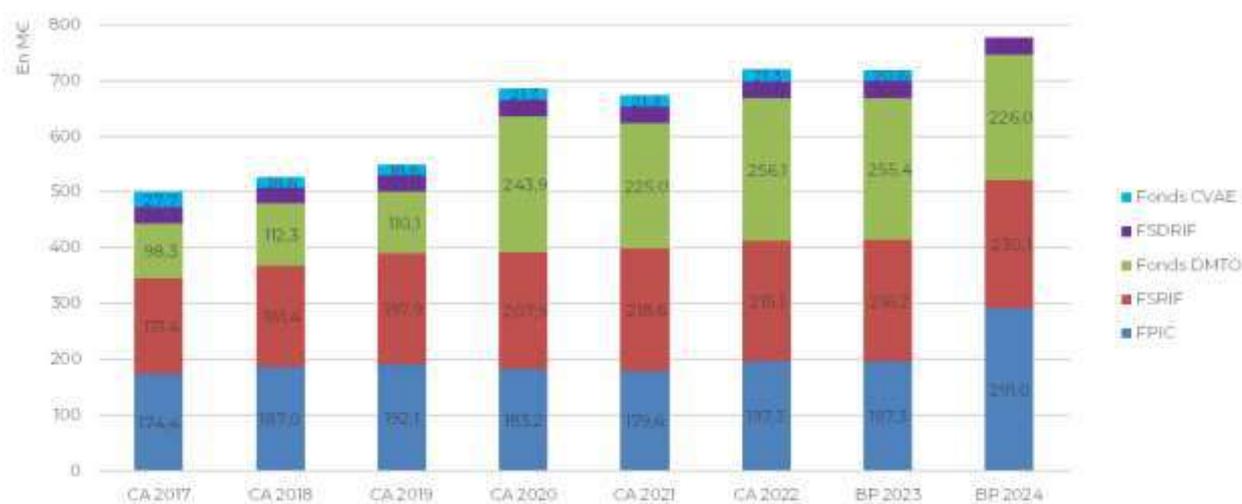
- Le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : la contribution au fonds de péréquation des DMTO départementaux est liée aux recettes perçues par la collectivité au titre de l'année précédente. Le ralentissement du marché de l'immobilier en 2023 s'est traduit par une baisse du produit de DMTO entre 2022 et 2023, impliquant une diminution des prélèvements au titre du fonds de péréquation des DMTO en 2024, qui s'établissent donc à 226,0 M€ (-29,4 M€ par rapport au BP 2023, soit une baisse de 11,5 %).
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : la contribution au FPIC en 2024 (291,0 M€) devrait être en hausse de 93,6 M€ par rapport au BP 2023 (197,3 M€). Cette hausse s'explique par l'augmentation des recettes de fiscalité directe locale constatée en 2023 à Paris, en lien avec l'augmentation des taux votée par le Conseil de Paris pour l'année 2023.

Le fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) tel que défini par l'article L.335-1 du code général des collectivités territoriales a été supprimé par l'article 55 de la loi de finances pour 2023 compte tenu de la suppression du produit de CVAE pour les collectivités dès 2023. Toutefois, le montant du droit à compensation de la Ville a été minoré du montant de sa contribution au fond CVAE en 2022, soit 20,6 M€, réduisant d'autant la fraction de TVA qui lui a été transférée en 2023 et son dynamisme pour les années suivantes.

Les grandes masses de contribution de la collectivité parisienne à la péréquation à l'échelle régionale sont détaillées ci-après.

- Le **fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)** : la contribution au FSRIF en 2024 (230,1 M€) est en hausse de 13,9 M€ par rapport au BP 2023 (216,2 M€) du fait de l'augmentation du potentiel financier parisien qui prend désormais en compte des recettes dynamiques, comme la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale attribuée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (article 194 de la loi de finances pour 2022).
- Le **fonds de solidarité pour les départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF)** : créé par la loi de finances pour 2014, le montant total de ce fonds est fixé à 60,0 M€. La Ville contribue à la moitié de son financement depuis 2019, soit 30,0 M€ par an.

Evolution des dépenses de péréquation de la collectivité parisienne



Le montant des charges financières progresse de 35,1 M€ pour atteindre 213,0 M€.

Les crédits consacrés au service de la dette bancaire et obligataire, ainsi qu'à la gestion de la trésorerie s'élèvent à 212,3 M€, en augmentation de 35,2 M€. Cette inscription intègre notamment une hypothèse de maintien des taux d'intérêt à un niveau relativement élevé.

Le montant inscrit au titre des intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles s'élève à 0,7 M€ (-0,1 M€ par rapport au BP 2023).

Les prélèvements et restitutions de fiscalité sont inscrits à hauteur de 52,9 M€, en baisse de 25,5 M€ par rapport au BP 2023 (soit -32,5 %).

Cette baisse résulte principalement de la baisse du prélèvement attendu sur les recettes de la Ville au titre du **compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes »**. Cette dépense est budgétée à 23,4 M€ en 2024, contre 44,8 M€ au BP 2023, en baisse de 47,9 %. Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'amendes établies sur le territoire parisien, dans un contexte post-covid, qui se traduit par une baisse de la dépense nette à la charge de la Ville après déduction des montants fixes reversés chaque année à Ile-de-France Mobilités (IDFM) (138,8 M€) et à la région Ile-de-France 69,4 M€.

Le montant inscrit au titre des restitutions de DMT0, décidées unilatéralement par les services fiscaux de l'État mais à la charge des collectivités territoriales, s'établit à 13,0 M€ (contre 20,0 M€ au BP 2023).

Enfin, le prélèvement au titre de la recentralisation sanitaire est diminué de 0,2 M€ pour s'établir à 9,2 M€, conformément au prélèvement effectué en 2022. En effet, le financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles auparavant assuré par les départements est réalisé depuis 2015 par l'assurance maladie. Un prélèvement sur les recettes de la Ville de 1,8 M€ est effectué en contrepartie de cette mission qu'elle n'assure plus. À cela s'ajoute un prélèvement de 7,5 M€ au titre de la compétence de lutte contre la tuberculose, recentralisée depuis 2021. Il convient toutefois de noter que la Ville continue d'exercer cette compétence et perçoit à ce titre de l'agence régionale de santé (ARS) une participation d'un montant trois fois moindre (2,5 M€).

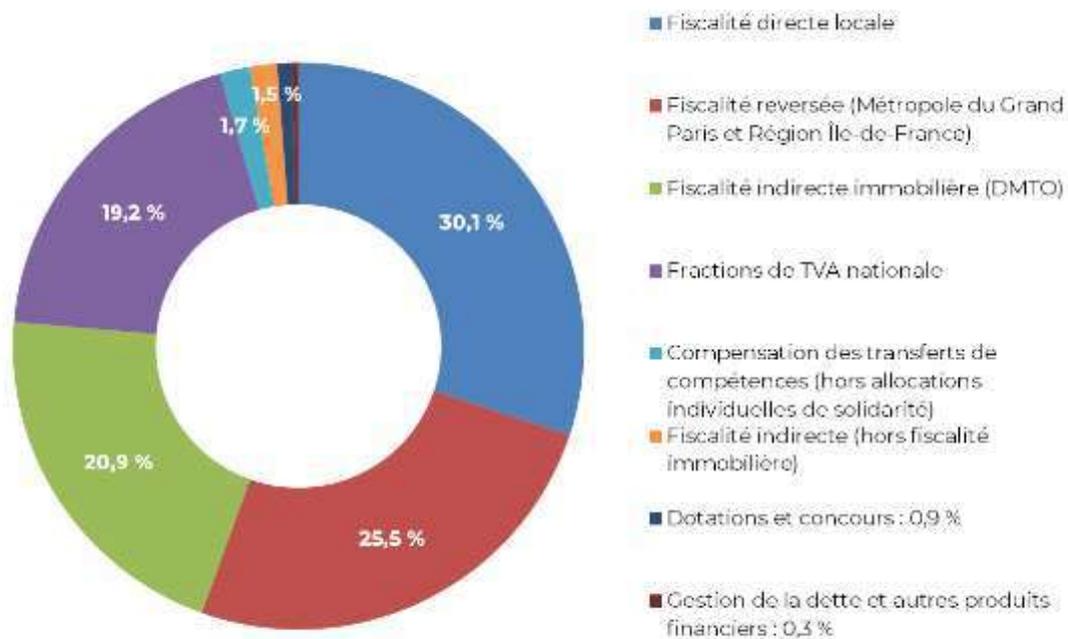
Les autres restitutions de fiscalité directe représentent 7,3 M€, en hausse de 3,2 M€ par rapport au BP 2023. Ces dépenses concernent les dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, accordés aux contribuables à la suite d'erreurs de l'administration fiscale de l'État, et mis à la charge de la collectivité parisienne. Une hausse de ces dépenses est anticipée en 2024 à la suite du déploiement du nouvel outil de déclaration d'occupation de l'administration fiscale « Gérer mon bien immobilier » (GMBI). En effet, cet outil a généré de nombreuses impositions à tort en 2023, dont le volume n'est toutefois pas connu avec certitude à ce jour.

Ces crédits incluent enfin **la masse salariale des collaborateurs de groupes d'élus du Conseil de Paris** pour 3,5 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement non ventilables représentent 7 194,6 M€, en hausse de 113,9 M€ par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes de fiscalité directe diminuent de 15,4 % par rapport au BP 2023, soit -393,2 M€, pour **s'établir à 2 164,2 M€**.

Les recettes de fiscalité directe comprennent les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB), et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). La baisse de ces recettes **s'explique par**

la suppression de la CVAE pour les collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2023, **conformément à l'article 55 de la loi de finances pour 2023** adoptée postérieurement à **l'élaboration du projet de BP 2023**. Cette suppression est partiellement compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale. En effet, le droit à compensation de la Ville a été calculé sur la base de la moyenne des produits de CVAE qu'elle a perçus de 2020 à 2023, minorée de la participation de la Ville au fonds de péréquation CVAE. Ce mode de calcul conduit à une sous-compensation par rapport au montant de CVAE que la Ville aurait dû percevoir en 2023 estimée à 96,4 M€.

Les recettes de taxes foncières s'établissent à 1 836,6 M€ en 2024⁴ contre 1 719,5 M€ au BP 2023. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation des bases des locaux d'habitation du fait de l'inflation constatée de novembre 2022 à novembre 2023, dont il est fait l'hypothèse qu'elle atteindra 5,6 %. L'évolution physique des bases de taxe foncière reste quant à elle peu dynamique, avec une hypothèse à +0,7 % entre 2023 et 2024.

Les **recettes de taxe d'habitation** sur les résidences secondaires sont prévues en augmentation, passant de 308,0 M€ au BP 2023 à 323,8 M€ en 2024⁵. Depuis 2021, la Ville ne perçoit plus de taxe d'habitation au titre des résidences principales. L'augmentation du produit de THRS s'explique principalement par la revalorisation des bases (cf. ci-dessus). De nombreuses incertitudes pèsent toutefois sur le produit de THRS pour 2024. En effet, le nombre de résidences secondaires à Paris est structurellement en baisse depuis plusieurs années, notamment du fait de changements d'occupation de ces logements, certains redevenant des résidences principales, tandis que d'autres basculent en logements vacants. Il a été fait l'hypothèse d'une évolution physique des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de -0,5 %. Toutefois, la nouvelle obligation déclarative sur l'occupation des locaux d'habitation mise en place par l'État depuis le 1^{er} janvier 2023 conformément à l'article 1418 du code général des impôts a pour conséquence d'imposer automatiquement à la THRS tout bien non déclaré sur la plateforme « Gérer mon bien immobilier » (GMBI), ce qui a gonflé artificiellement le nombre de locaux imposés à la THRS, et donc les bases de cet impôt en 2023⁶. Ces facteurs d'évolution, qui jouent en sens contraire, rendent la recette difficilement prévisible.

Les **recettes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'établissent à 3,8 M€. Elles sont en hausse de 11,5 % (+0,4 M€), correspondant à l'évolution annuelle historiquement constatée et incluant une revalorisation du fait de l'inflation. La Ville perçoit actuellement l'IFER communale et intercommunale sur les transformateurs électriques, sur les stations de radio et télécommunications, sur les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'autres hydrocarbures et de produits chimiques.

Initialement prévu au 1^{er} janvier 2021, le transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la Métropole du Grand Paris a été différé au 1^{er} janvier 2024 par les lois de finances successives. Il est ainsi projeté un produit de CFE nul en 2024, sous réserve d'un nouveau report acté en loi de finances pour 2024.

⁴ Ce montant comprend les recettes attendues au titre des rôles général et complémentaire de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (1 835,5 M€ en 2024 contre 1 718,5 M€ au BP 2023) et du rôle supplémentaire correspondant à des rattrapages d'exercices antérieurs (soit 1,1 M€ en 2024 contre 1,0 M€ au BP 2023).

⁵ Ce montant comprend les recettes attendues au titre des rôles général et complémentaire de taxe d'habitation (312,3 M€ en 2024 contre 304,7 M€ au BP 2023) et du rôle supplémentaire correspondant à des rattrapages d'exercices antérieurs (soit 2,4 M€ en 2024 contre 3,3 M€ au BP 2023).

⁶ Une autre conséquence est la hausse du montant prévisionnel des dépenses au titre des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, accordés aux contribuables à la suite d'erreurs de l'administration fiscale de l'État et mis à la charge de la collectivité parisienne.

Comparaison des taux parisiens aux taux de trois autres grandes villes et aux taux nationaux

	Bordeaux*	Lyon*	Marseille*	Paris (taux 2024)	Taux moyens nationaux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	32,35 %	29,76 %	40,95 %	20,32 %	22,98 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	48,48 %	32,44 %	47,13 %	20,50 %	38,28 %**
- dont commune	48,48 %	31,89 %	44,54 %	20,50 %	
- dont groupement	0,0 %	0,55 %	2,59 %	0,00 %	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement	93,24 %	21,88 %	27,77 %	25,31 %	50,44 %**
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement	35,06 %	28,62 %	32,87 %	16,52 %	26,56 %**
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9,31 %	4,93 %	18,1 %	6,21 %	8,25 %*

* Taux 2023. Extrait de la collection fiscalité du cabinet FSL. Le taux moyen national de TEOM concerne les villes de plus de 100 000 habitants.

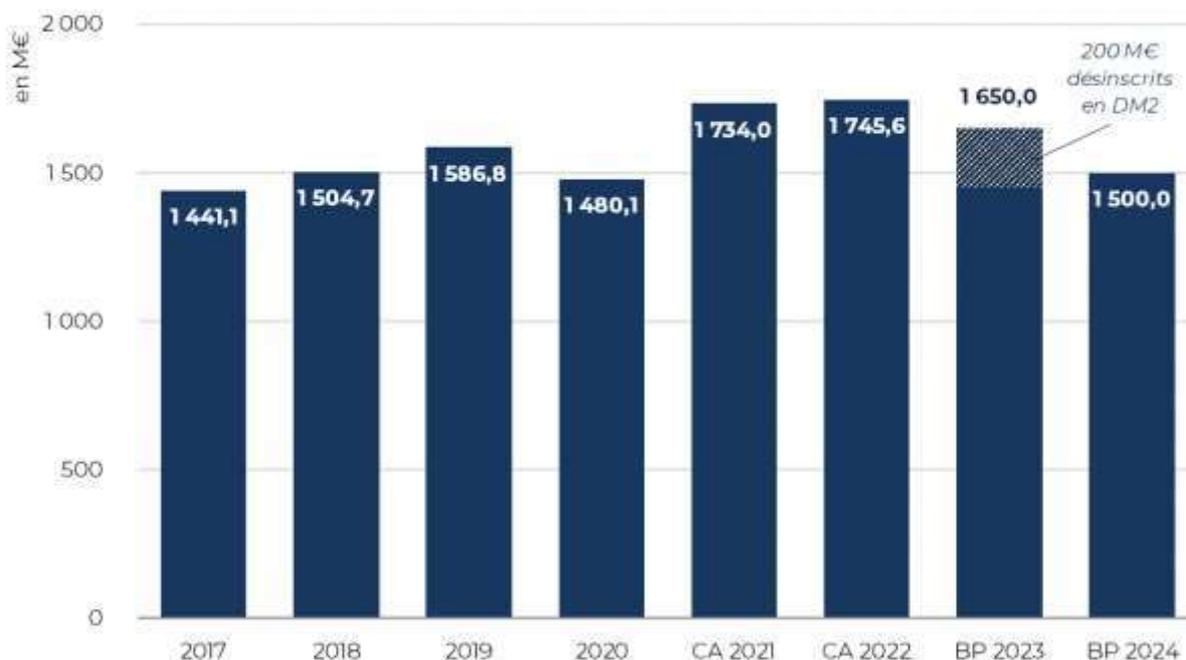
** Taux 2022. Extrait de « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2022 pour 2023 », note de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les recettes de fiscalité indirecte et la fraction de fiscalité nationale transférée représentent 2 991,9 M€ en 2024 contre 2 511,8 M€ au BP 2023, en augmentation de 19,1 %, compte-tenu **principalement d'un effet de périmètre.**

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dépendant du volume des ventes et de l'évolution du prix de l'immobilier parisien (logements et locaux professionnels, dont les bureaux), est particulièrement sensible à la conjoncture économique et aux anticipations des vendeurs et des acheteurs. Ainsi, en 2020, la crise sanitaire a entraîné une forte diminution des transactions immobilières en raison du confinement de mars à mai, générant des pertes de recettes importantes. Après un redressement sensible depuis 2021⁷, le volume mensuel moyen de ventes a retrouvé en 2022 son niveau de 2019. Toutefois, au vu du contexte économique, pour 2023, il est attendu un produit de DMTO à 1 450,0 M€. Pour 2024, il est projeté une évolution prudente de +3,4 % (soit une inscription de 1 500,0 M€), anticipant une légère reprise du nombre de ventes mais une stagnation voire une poursuite de la baisse des prix en raison d'un maintien de taux d'intérêts élevés et d'une absence d'assouplissement des conditions d'accès au crédit.

⁷ Le montant perçu en 2021 tient compte d'un mois supplémentaire titré en 2021 (pour 164,8 M€) de manière à faire désormais correspondre la recette constatée sur l'exercice aux montants perçus sur l'année civile, comme le demandait la chambre régionale des comptes. Auparavant, ce montant correspondait aux sommes perçues en année glissante de décembre à novembre.

Evolution des recettes de fiscalité immobilière



Les recettes de fiscalité nationale transférée sont inscrites à hauteur de 1 381,7 M€, contre 776,1 M€ au BP 2023. Il s'agit des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que l'État verse à la Ville depuis 2021 pour le remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et, depuis 2023, au titre de la compensation de la suppression de la CVAE. L'évolution (+78,0 %) s'explique principalement par la prise en compte de cette seconde fraction de TVA, la loi de finances pour 2023 ayant été adoptée postérieurement à l'élaboration du projet de BP 2023.

La fraction de TVA nationale transférée au titre de la THRP s'établit à 799,6 M€, soit une augmentation de 3,0 % par rapport au BP 2023, pour tenir compte de l'évolution de la TVA nationale annoncée dans le projet de loi de finances pour 2024. Ainsi, la Ville a retenu une hypothèse de progression de 4,5 % des recettes de TVA par rapport au produit notifié au titre de l'année 2023.

La fraction de TVA transférée au titre de la CVAE s'établit à 582,2 M€. Elle est basée sur un socle de compensation défini par l'article 55 de la loi de finances pour 2023, soit la moyenne 2020-2023 des produits de CVAE perçus ou qui auraient dû être perçus par la Ville, minorés du prélèvement au titre du fonds de compensation de la CVAE. Le montant à percevoir par la Ville évolue ensuite chaque année comme la fraction de TVA transférée au titre de la THRP.

Les réformes fiscales mises en œuvre depuis dix ans restreignent les marges de manœuvre fiscales des collectivités territoriales et entravent leur libre administration

Jusqu'en 2009, les collectivités territoriales votaient le taux de la taxe professionnelle et percevaient auprès des entreprises de leur territoire les impositions correspondantes. En 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux était fixé par la loi, et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Par la suite, les recettes de CVAE perçues par la Ville ont diminué puis disparu sous l'effet des réformes successives :

- depuis le 1^{er} janvier 2016, la part communale de la CVAE a été transférée à la Métropole du Grand Paris (MGP) ;

- depuis le 1^{er} janvier 2017, près de la moitié de la part départementale a été transférée à la Région Île-de-France ;
- depuis le 1^{er} janvier 2023, la CVAE est totalement supprimée pour les collectivités territoriales et remplacée, de la même manière que pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), par une fraction de TVA nationale.

Les transferts de fiscalité à la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France ont été théoriquement neutralisés par une attribution de compensation. Néanmoins, cette dernière demeurant figée à son niveau « historique » (à la date du transfert), la collectivité a perdu le bénéfice du dynamisme de la fiscalité dont elle bénéficiait auparavant, et n'est pas compensée à due concurrence.

Le remplacement de la CVAE comme de la THRP par une fraction de TVA nationale pose quant à lui la question de la pérennité des recettes de la Ville, s'agissant d'un produit volatil et donc peu prévisible. S'y ajoute une perte de lien entre les acteurs économiques du territoire et les politiques publiques mises en place par les élus locaux.

Par ailleurs, conformément à l'article 156 de la loi de finances pour 2023, le transfert du produit de CFE à la Métropole du Grand Paris devrait être effectif au 1^{er} janvier 2024. À cette date, la Ville perdra son pouvoir de taux et d'assiette, ainsi que le dynamisme de la CFE dont elle bénéficiait partiellement depuis 2021. De plus, le taux de CFE s'appliquant sur le territoire parisien sera progressivement aligné sur le taux moyen constaté sur le territoire métropolitain et voté chaque année par le conseil métropolitain. En contrepartie du transfert de ces recettes fiscales, la Métropole versera à la Ville une attribution de compensation figée au montant du produit de CFE perçu par Paris en 2023. Paris perdra ainsi le bénéfice du dynamisme des bases fiscales, sans bénéficier de l'augmentation progressive des taux applicables sur le territoire parisien.

Au total, les 1 960,3 M€ que représentent en 2024 les produits et compensations des taxes issues de la réforme de la taxe professionnelle (CFE, CVAE et compensations) échappent désormais totalement aux décisions du Conseil de Paris.

Les autres impôts et taxes atteignent 110,2 M€ en 2024, en hausse de 24,5 M€ par rapport au BP 2023 (85,7 M€). Ceci s'explique principalement par la hausse de 22,2 M€ du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, dont la réforme introduite par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 s'est achevée en 2023 et donne davantage de visibilité sur le montant de l'accise sur l'électricité reversé aux communes et aux départements. Les recettes au titre de la taxe locale sur les enseignes de publicité extérieure sont en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2023 pour atteindre 9,7 M€. Enfin, le produit attendu au titre de la taxe sur les cercles de jeux augmente de 1,5 M€ pour s'établir à 6,0 M€.

Les attributions de compensation (AC) liées aux transferts de fiscalité et de compétences, versées par la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2016 et par la Région Île-de-France depuis 2017, représentent 1 829,4 M€, soit une augmentation de 0,7 % par rapport au BP 2023.

L'attribution de compensation versée par la MGP tient compte, comme au BP 2023, du transfert de la CFE prévu en l'état actuel du droit au 1^{er} janvier 2024 (cf. ci-dessus). Ainsi, la part de fiscalité de l'attribution de compensation versée par la MGP à la Ville de Paris est majorée d'un montant de 375,6 M€, qui correspond au produit de CFE et aux compensations d'exonération perçus en 2023.

L'attribution de compensation versée par la Région Île-de-France, en contrepartie du transfert de recettes de CVAE datant de 2017, reste figée au montant de CVAE perçu en 2016 par Paris, soit 475,3 M€.

Décomposition des attributions de compensation perçues par la Ville

	en M€	BP 2023	BP 2024
Attribution de compensation Métropole du Grand Paris		1341,6	1 354,1
-dont part fiscalité (incluant 375,6 M€ d'attribution de compensation de CFE en 2024)		890,2	902,8
-dont compensation part salaire (CPS)		453,1	453,1
-dont transfert de charges (en atténuation de la compensation)		-1,8	-1,8
Attribution de compensation Région Ile-de-France		475,3	475,3
TOTAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION		1816,8	1829,4

Les dotations et compensations versées par l'État représentent 184,0 M€ en 2024 contre 165,8 M€ au BP 2023.

Afin de compenser les transferts de compétences prévus par la loi relative aux responsabilités locales de 2004, l'État a transféré aux départements une fraction des recettes de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) ainsi qu'une fraction de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA). Le produit de TSCA est estimé à 91,4 M€, en hausse de 13,2 % compte tenu des évolutions observées les années précédentes sur cette recette. Les recettes de TICPE devraient augmenter de 0,8 M€ par rapport au BP 2023 pour atteindre 15,8 M€.

Concernant les **compensations versées par l'État au titre des exonérations de fiscalité locale** :

- la *compensation au titre de la fiscalité locale directe* augmente pour s'établir à 28,0 M€ en 2024, contre 24,3 M€ au BP 2023, du fait de la revalorisation des bases ;
- la *compensation au titre de la fiscalité locale indirecte* est en baisse (-0,1 M€) pour s'établir à 10,2 M€.

En 2024, à nouveau, la Ville ne bénéficiera pas de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et ce malgré l'augmentation annoncée de l'enveloppe au niveau national.

La dotation générale de décentralisation (DGD) est reconduite au niveau de 2023 (15,8 M€) en l'absence d'évolution prévue des critères de répartition. La loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 dispose depuis cette date que les ressources allouées par l'État à la Ville pour l'entretien de la voirie nationale sont versées sous la forme d'un concours spécifique de la dotation générale de décentralisation (DGD), dite « DGD pavé ».

La part « compensation » du dispositif de compensation péréquée (DCP) augmente de 1,9 M€ pour s'établir à 10,8 M€. Cette dotation est versée au titre du reste à charge du département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) calculé en 2016. ***Au total toutefois, la compensation par l'État des charges sociales qu'il a transférées aux départements s'avère très en deçà du coût réellement supporté par ces derniers, aggravé par les conséquences de la crise sanitaire, et alimente ainsi la « dette sociale » de l'Etat à l'endroit de la Ville (cf. partie III – fonction « Santé et action sociale »).***

Le montant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 10,0 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023, pour tenir compte des montants perçus ces dernières années.

Enfin, la dotation de compensation des titres sécurisés (1,9 M€) augmente de 0,6 M€ à la suite de la revalorisation prévue à l'article 201 de la loi de finances pour 2023. Cette dotation est versée chaque année aux collectivités territoriales en charge de l'état civil pour la délivrance des titres sécurisés d'identité. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant versé par station biométrique a été revalorisé à 9 000 € et une part variable a été instaurée en fonction du nombre de demandes traitées.

Les produits financiers sont inscrits à hauteur de 25,0 M€, en diminution de 3,8 M€ par rapport au BP 2023.

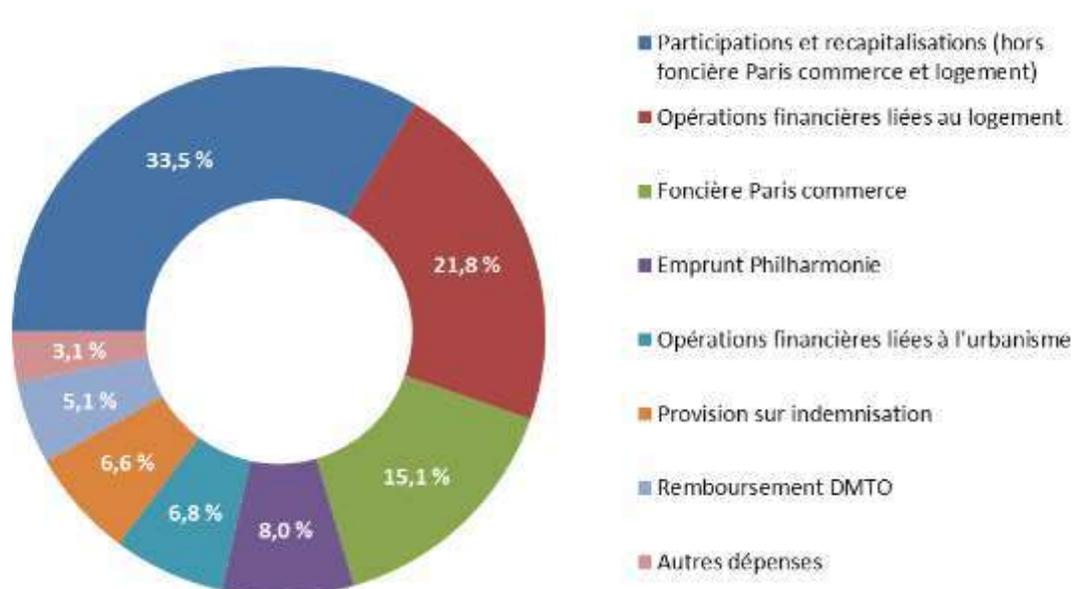
Les recettes issues de la gestion de la dette augmentent de 3,8 M€ pour atteindre 19,5 M€ compte-tenu de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les produits de couverture souscrits par la Ville⁸.

Le produit des dividendes versées par des sociétés dont la Ville est actionnaire s'établit à 5,5 M€, en baisse de 7,6 M€ en raison notamment d'un effet de périmètre.

Dépenses d'investissement

Le montant **des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 151,5 M€**, en augmentation de 56,1 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



50,8 M€ sont inscrits pour les participations et recapitalisations, en hausse de 26,4 M€ par rapport à 2023.

33,0 M€ sont dédiés aux opérations financières dans le domaine du logement, dont 20,0 M€ concernent le *compte foncier logement*, au titre des consignations, en hausse de 5,2 M€ rapport à 2023. Sont également prévus 13,0 M€ pour les *capitalisations des foncières compétentes en matière de logement*, dont 8,0 M€ pour la foncière de la Ville et 5,0 M€ pour la foncière logement abordable.

22,9 M€ sont prévus au titre de la foncière Paris commerce, dont 21,9 M€ sous forme d'augmentation du capital de la Semaest pour le rachat des locaux acquis par la Ville et 1,0 M€ pour les opérations financières associées (consignations).

12,1 M€ sont inscrits au titre de la participation de la Ville au remboursement de l'emprunt souscrit par la Philharmonie, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023.

⁸ Des emprunts ont pu être souscrits à taux variable par le passé, qui ont été couverts par des produits simples (« swaps ») ne présentant aucune optionnalité ni aucun risque de change, ce qui permet de considérer que l'intégralité de la dette parisienne est à taux fixe.

10,3 M€ permettront de financer les participations diverses réglées par la Ville dans le cadre des opérations d'urbanisme, en hausse de 5,6 M€ par rapport à 2023.

10,0 M€ vont permettre le versement de provisions sur indemnisation.

7,7 M€ sont prévus au titre de la **deuxième échéance de remboursement de l'avance de produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** perçue en 2020 par la Ville de Paris dans le contexte de la crise sanitaire.

4,7 M€ sont inscrits au titre **d'opérations financières diverses**. Ce montant inclut 2,0 M€ au titre des opérations financières afférentes à la rénovation énergétique des écoles, 1,2 M€ au titre du contrat de revitalisation artisanale et commerciale signé avec la Semaest, 0,6 M€ pour des opérations financières afférentes au relogement de services au 94-108 rue des Poissonniers (18^{ème} arrondissement), 0,5 M€ au titre du dispositif « Paris initiative entreprendre » et 0,4 M€ au titre d'une régularisation de taxe d'aménagement.

Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement non ventilables s'élève à 312,4 M€, en hausse de 9,5 M€.

Ce montant est principalement composé des loyers capitalisés (193,0 M€), ainsi que de la dotation attendue de l'État au titre du FCTVA (110,0 M€). Ce montant est en augmentation de 10,0 M€ du fait de la hausse des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2023.

4,0 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la taxe d'aménagement. En effet, en investissement, la taxe d'aménagement constitue une recette non affectée. La part perçue en fonctionnement est quant à elle imputée sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » pour 1,7 M€, portant ainsi le produit total de cette taxe à 5,7 M€.

4,0 M€ sont prévus au titre des opérations financières du compte foncier (enveloppe équipements) au titre de déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières.

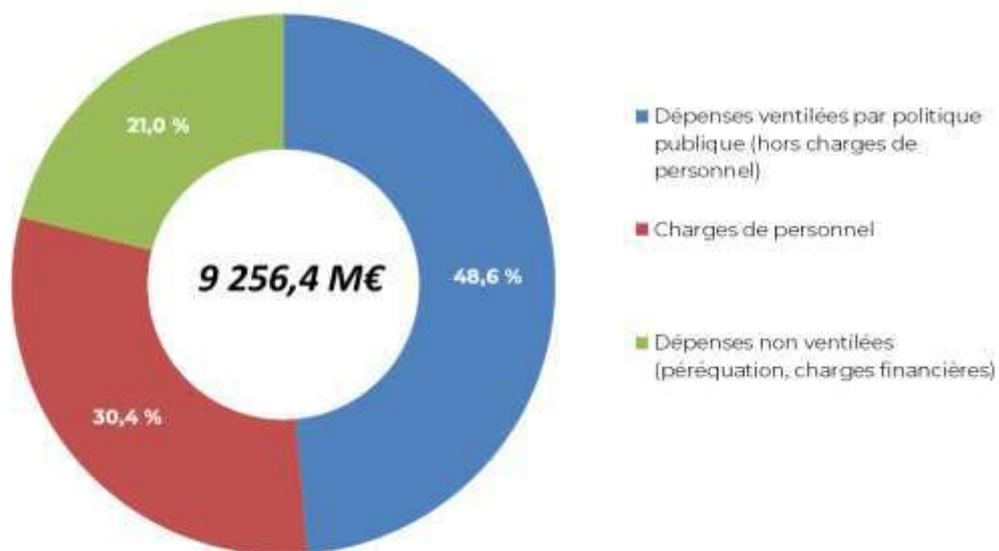


PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

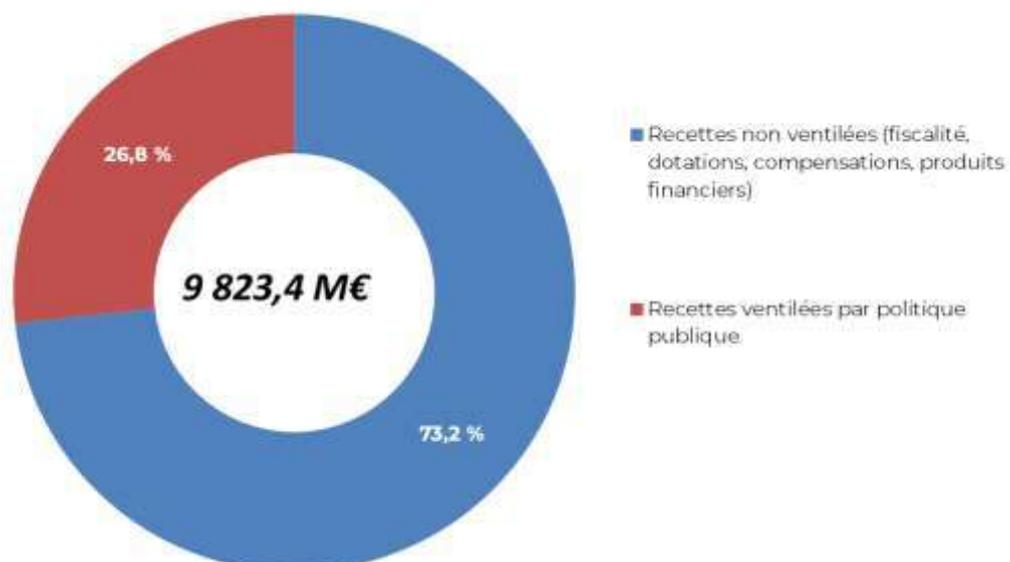
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement hors :

- crédits d'ordre et crédits réels dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans les parties V et VI du présent rapport ;
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations, péréquations, opérations financières), décrits dans la partie II.

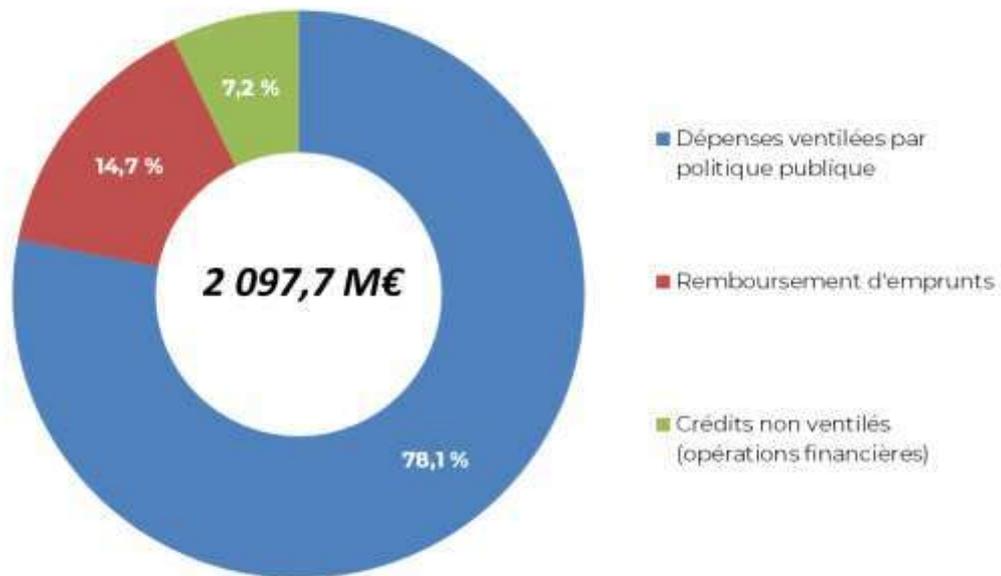
Dépenses de fonctionnement – BP 2024



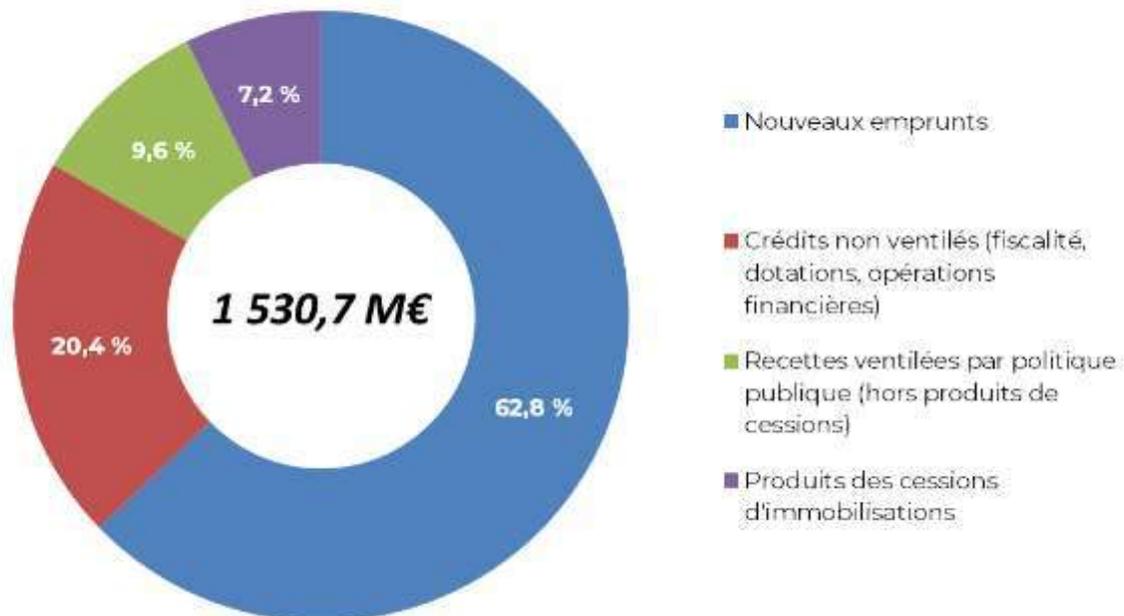
Recettes de fonctionnement – BP 2024



Dépenses d'investissement – BP 2024



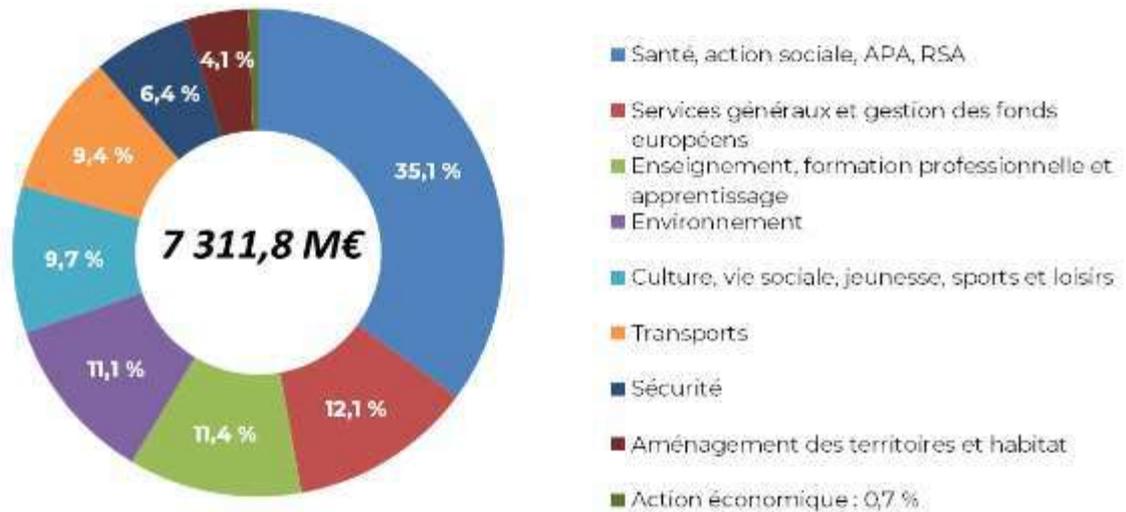
Recettes d'investissement – BP 2024



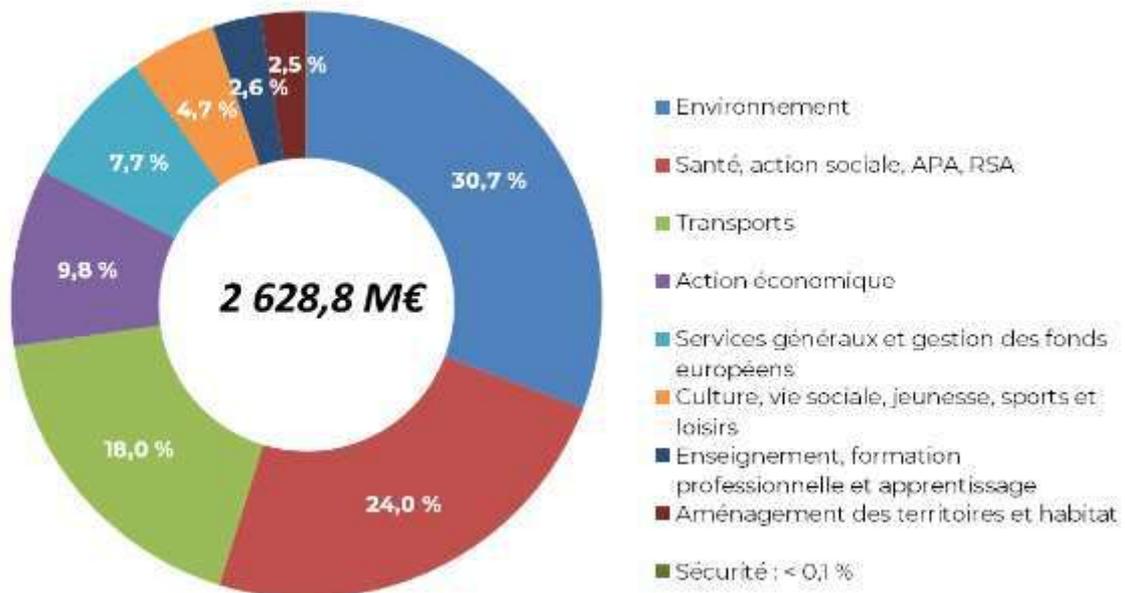
Répartition des crédits ventilés par politique publique

Depuis l'exercice 2019, le budget de la Ville de Paris est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

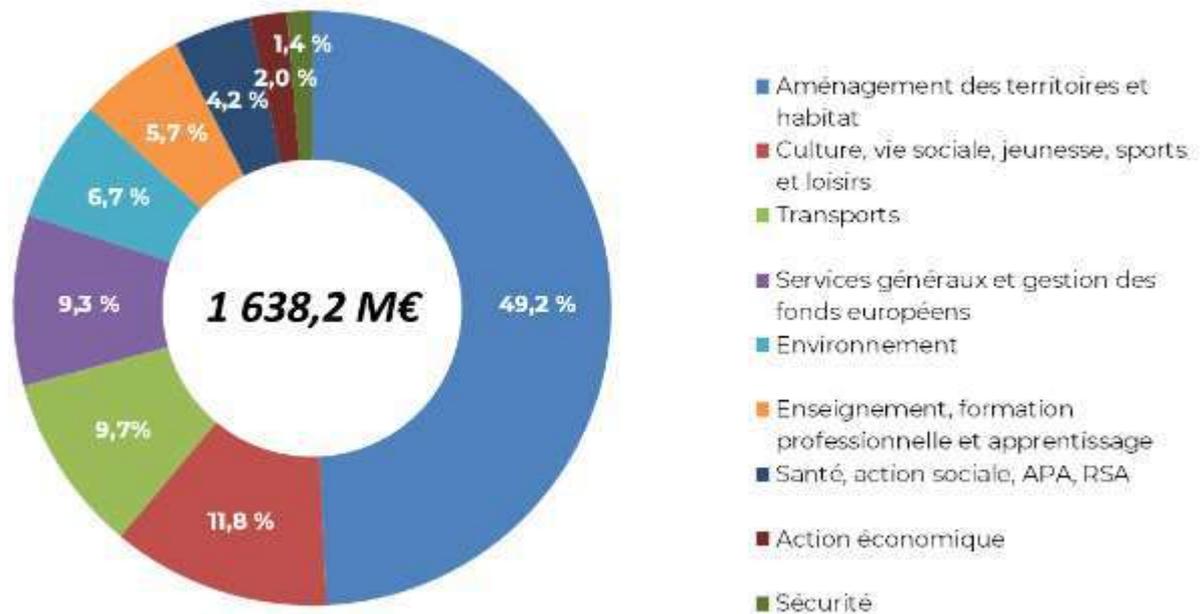
Dépenses de fonctionnement (hors crédits non ventilés) – BP 2024



Recettes de fonctionnement (hors crédits non ventilés) – BP 2024



Dépenses d'investissement (hors crédits non ventilés) – BP 2024

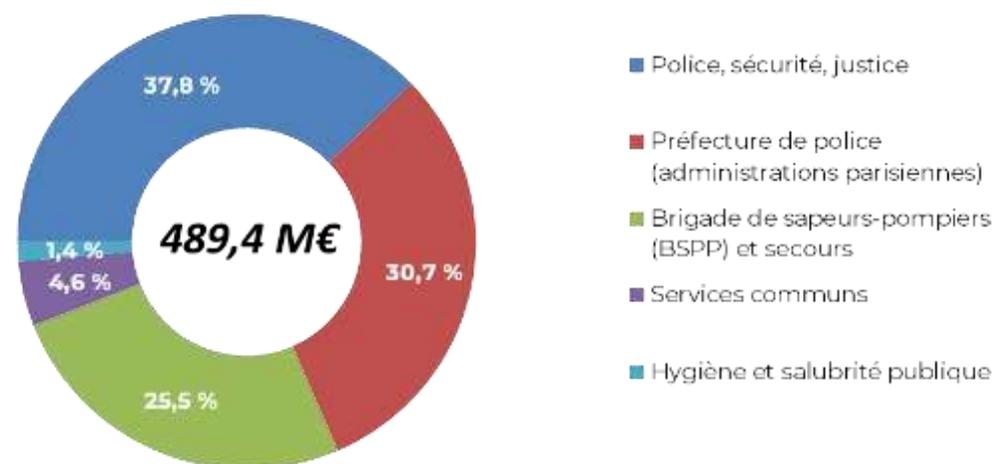


Recettes d'investissement (hors crédits non ventilés) – BP 2024



(1) Sécurité

Budget consolidé consacré à la sécurité – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	444,9	467,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>187,0</i>	<i>194,1</i>
Dépenses d'investissement	30,4	22,4
Recettes de fonctionnement	1,3	1,3
Recettes d'investissement	1,2	0,8

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 467,0 M€, dont 194,1 M€ au titre de la masse salariale.

Les effectifs de terrain de la police municipale sont renforcés, avec la création de 350 postes :

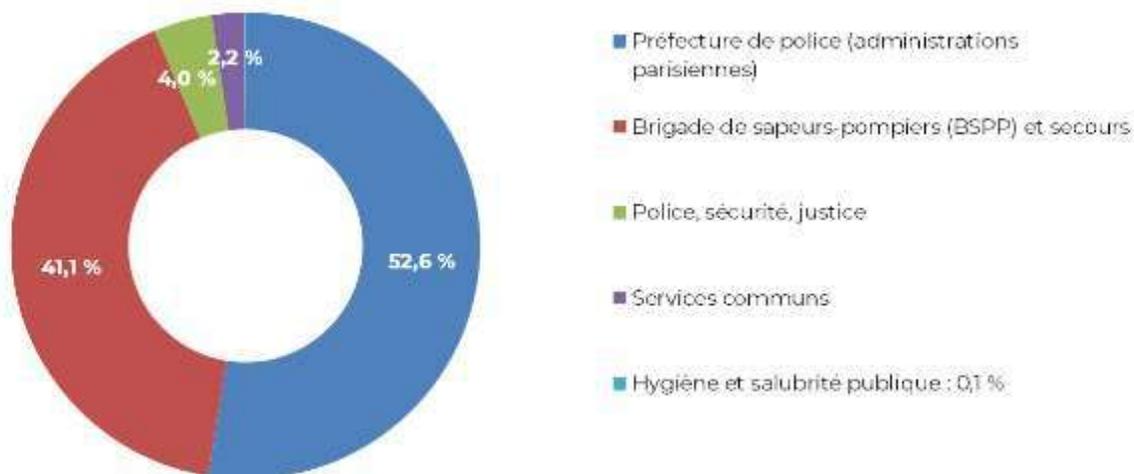
- 120 postes d'agents de police municipale ;
- 25 postes de chefs de service de la police municipale ;
- cinq postes de directeurs de la police municipale ;
- 200 postes d'agents d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris.

Par ailleurs, cinq postes sont créés pour les assistants socio-éducatifs en commissariat et quatre postes sont créés pour les fonctions support.

Au total, le solde sur la fonction « Sécurité » est de +359 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité représentent 273,0 M€, soit une hausse de 15,0 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – BP 2024



La principale dépense au titre de la sécurité concerne le budget spécial de la préfecture de police pour les services administratifs assurés au titre de ses fonctions **d'autorité municipale**. Ce budget est inscrit à hauteur de 143,5 M€ en 2024, en hausse de 10,1 M€ par rapport au BP 2023.

L'accroissement de ce budget correspond pour l'essentiel à l'impact en année pleine des revalorisations salariales annoncées en 2023, à la hausse du coût des matières premières ainsi qu'au financement de besoins exceptionnels liés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (renforcement des associations de prévention civile, recrutements ponctuels et surcroît d'activité du laboratoire central de la préfecture de police notamment).

Le second poste de dépenses est la contribution de la Ville à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), inscrite à hauteur de 108,9 M€ en 2024, en hausse de 4,0 M€ par rapport au BP 2023.

Cette hausse correspond également pour l'essentiel à l'impact en année pleine des revalorisations salariales annoncées en 2023, à la hausse du coût des matières premières ainsi qu'à la poursuite du financement du plan de modernisation 2020-2029.

Hors contributions à la préfecture de police, les dépenses au titre de la sécurité représentent 20,5 M€, en hausse de 1,0 M€.

17,0 M€ sont consacrés à la mise en œuvre des missions dévolues à la police municipale parisienne : sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, protéger les piétons et les usagers de la route les plus vulnérables, veiller à la propreté de la ville, apaiser la ville le soir et la nuit. La *protection et la surveillance des espaces publics* sont dotées de 9,7 M€ (-1,3 M€) et 6,1 M€ sont dédiés aux *services communs* (+2,1 M€) notamment pour financer le plan d'équipement de la police municipale. Enfin, 1,3 M€ est consacré à la **politique de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes**.

Les **services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes** (SSIAP) sont dotés de 2,1 M€ (+0,3 M€). Cette inscription couvre les prestations au titre de la sécurité incendie, y compris sur les sites administratifs qui seront utilisés dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

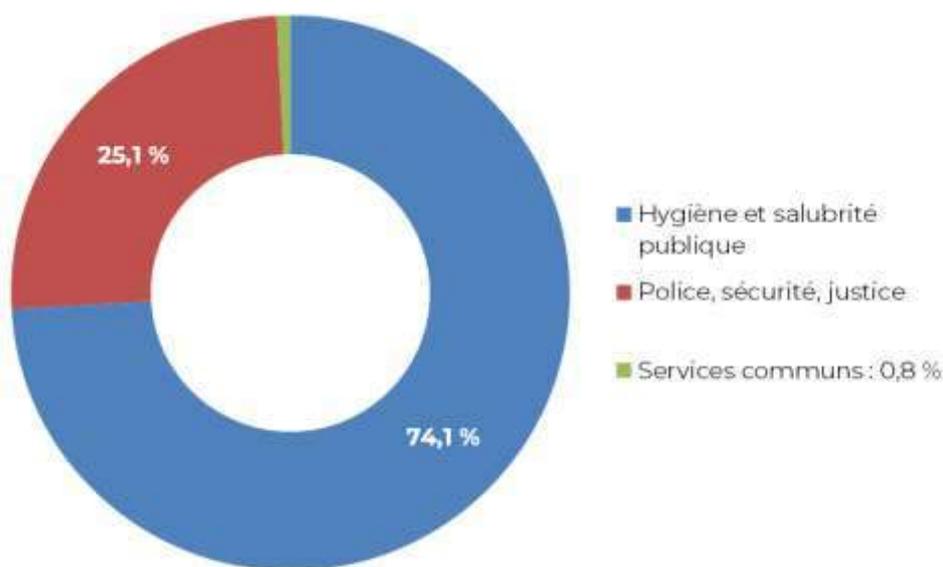
1,2 M€ (-0,1 M€) est alloué à la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)** pour financer les missions d'entretien, de maintenance et de sécurisation des points d'eau incendies parisiens connectés au réseau d'eau potable de la Ville.

Enfin, le contrôle réglementaire de la salubrité est doté de 0,3 M€ en 2024, comme au BP 2023. Ces crédits permettent de réaliser des travaux pour la sécurisation et la consolidation provisoire de bâtiments présentant un risque imminent pour la sécurité de leurs occupants.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 1,3 M€, stables par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



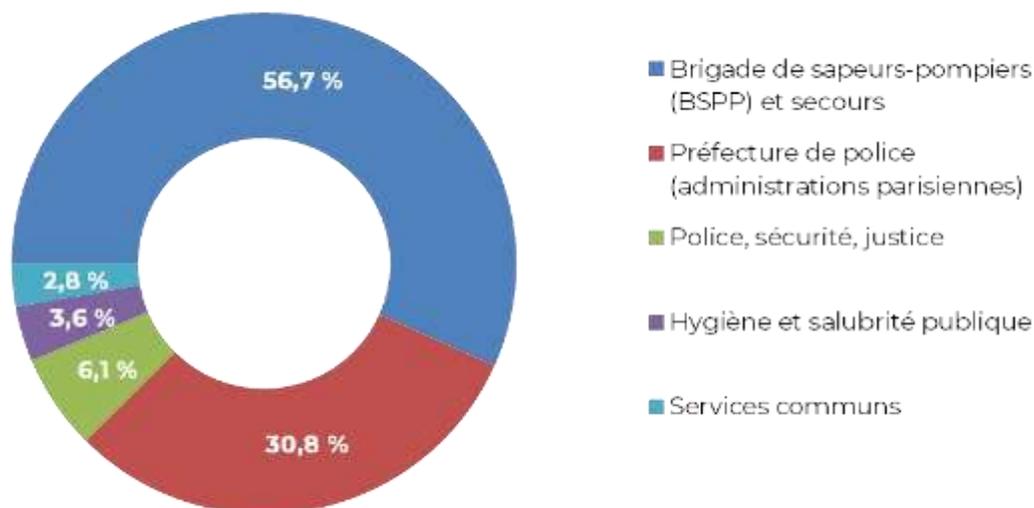
Les subventions versées à la collectivité parisienne au titre de l'hygiène et de la salubrité publique s'élèvent à 1,0 M€ en 2024 comme au BP 2023. Il s'agit d'une recette versée par l'agence régionale de santé (ARS) pour la mise en œuvre de la police spéciale de l'insalubrité.

Les recettes au titre de la **prévention de la délinquance et de l'aide** aux victimes s'élèvent à 0,3 M€, comme au BP 2023. Ces recettes correspondent à la prise en charge par le fonds interdépartemental de prévention de la délinquance (FIPD) d'une part de la masse salariale des intervenants sociaux en commissariat (ISC) et du poste de chargé de l'animation du schéma départemental d'aide aux victimes.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité s'élèvent à 22,4 M€, contre 30,4 M€ en 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



16,9 M€ sont dévolus à la préfecture de police. Ainsi, la *contribution de la Ville à la BSPP* (10,0 M€) permet de financer la construction du centre de secours de Rueil-Malmaison ou encore les travaux de la caserne accueillant l'école de la BSPP sur le site Limeil-Brévannes-Valenton. La subvention d'équipement versée au titre des *services administratifs* de la préfecture de police (6,9 M€) concerne notamment des travaux de restauration des façades et des toitures des bâtiments situés sur l'île de la Cité, ou encore les dépenses du schéma directeur de la sécurité incendie.

Les dépenses consacrées à la défense extérieure contre incendie (DECI) s'élèvent à 2,7 M€.

Concernant les dépenses de sécurisation, 1,4 M€ est prévu en 2024, soit une baisse de 4,1 M€ par rapport au BP 2023. Cette diminution s'explique principalement par l'avancée des travaux liés à la mise en oeuvre de la police municipale (0,5 M€ en 2024 après 3,0 M€ au BP 2023) et par les dépenses liées au plan de vidéo protection (0,3 M€ en 2024 après 1,8 M€ au BP 2023). 0,2 M€ est prévu pour le renforcement de la sécurité de l'hôtel de Ville.

Concernant l'hygiène et la salubrité publique, 0,8 M€ est consacré aux travaux d'office dans les immeubles en péril, contre 0,7 M€ au BP 2023.

0,6 M€ est prévu pour les services communs, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023, intégrant les dépenses d'entretien des locaux et d'équipement en matériel, le mobilier et les équipements de télécommunication.

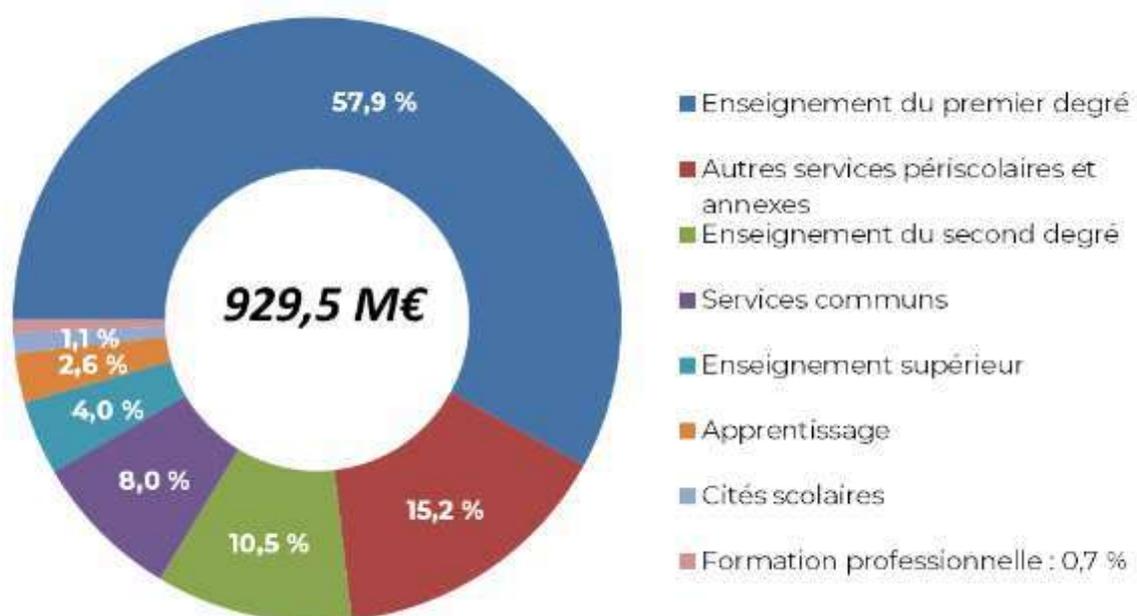
Recettes d'investissement

0,8 M€ de recettes d'investissement est attendu au titre de la sécurité.

Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres. Il est en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023.

(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Budget consolidé consacré à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	772,3	835,4
<i>dont masse salariale</i>	524,8	572,4
Dépenses d'investissement	88,1	94,1
Recettes de fonctionnement	76,6	69,5
Recettes d'investissement	7,5	5,8

Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement, à la formation et à l'apprentissage s'élève à 835,4 M€, dont 572,4 M€ au titre de la masse salariale.

L'ouverture de nouveaux équipements entraîne la création de huit postes à la direction des affaires scolaires.

Toujours à la direction des affaires scolaires, 23 postes sont créés en renfort : six postes pour l'Académie du climat, un poste de psychologue pour l'accompagnement des situations préoccupantes et 16 postes dans la cadre du réseau inclusion des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE).

Dans le cadre du plan pluriannuel de déprécarisation, 316 postes sont créés à la direction des affaires scolaires : 150 postes d'adjoints d'animation et d'action sportive, 66 postes d'agents techniques des écoles, 50 postes de professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes, 40 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles et dix postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

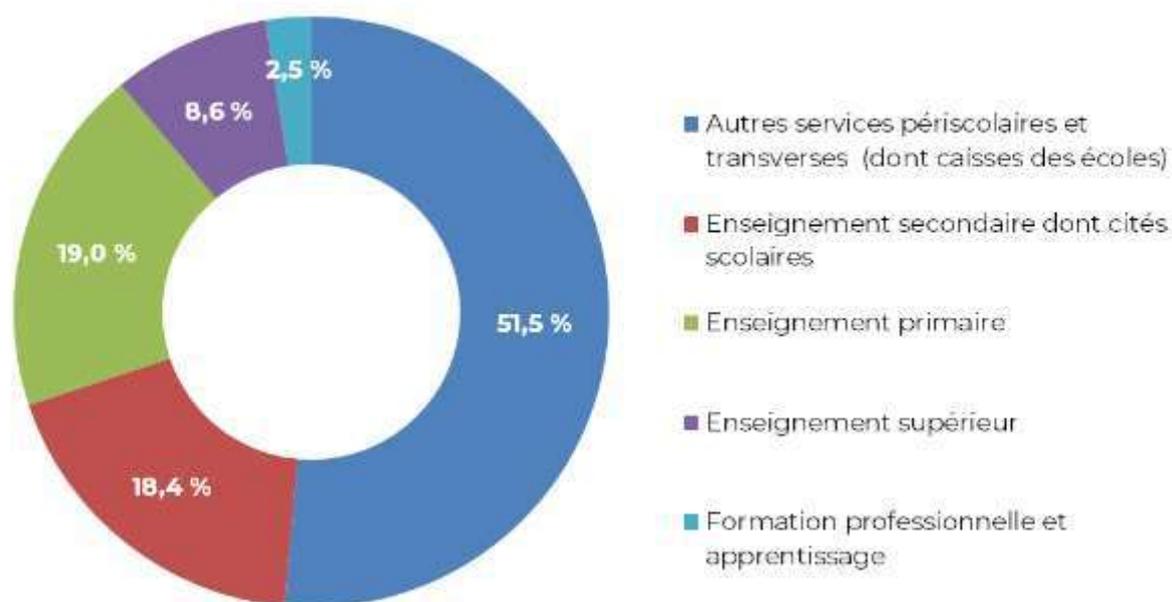
Par ailleurs, 22 postes relatifs à la restauration dans les collèges sont transférés aux caisses des écoles.

Un poste d'attaché est créé à la direction de l'attractivité et de l'emploi au sein du bureau de la vie étudiante.

Au total, avec 348 créations, un solde des transformations de -1 et 106 redéploiements, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'établit à +219 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 263,0 M€, en hausse de 15,4 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



Ce budget regroupe les dépenses consacrées aux moyens transverses et services annexes (135,4 M€), aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (121,2 M€), ainsi qu'à la formation professionnelle et l'apprentissage (6,5 M€).

Les dépenses transverses **s'élèvent à 135,3 M€.**

Parmi celles-ci, les dépenses liées aux caisses des écoles et à la restauration scolaire sont le principal poste de dépenses avec 112,8 M€. Les *subventions aux caisses des écoles*, incluant également la restauration des collèges, représentent 112,0 M€, contre 103,2 M€ au BP 2023. Cette augmentation de 8,8 M€ s'explique par l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des fluides, mais également d'autres intrants tels que les équipements et matériels en cuisine, ou encore les produits et services nécessaires à la mise en œuvre du service public de restauration scolaire (prestations de maintenance des moyens de production, produits lessiviels, nettoyants...) ainsi que par l'impact des mesures de soutien au pouvoir d'achat des personnels (augmentation de la valeur du

point et revalorisations successives du Smic). Les crédits pour la *restauration des collèges autonomes et cités mixtes* qui assurent eux-mêmes le service de restauration scolaire diminuent quant à eux de 64,6 % pour s'établir à 0,7 M€. La reprise de la restauration de certains collèges par les caisses des écoles qui a commencé lors de la rentrée de septembre 2021 sera en effet poursuivie à la rentrée 2024 avec trois collèges supplémentaires (Alviset dans le 5^{ème} arrondissement, Courteline dans le 12^{ème} arrondissement et Mallarmé dans le 17^{ème} arrondissement).

Les dépenses liées aux **services annexes à l'enseignement** atteignent 11,6 M€, dont 8,7 M€ pour les **temps d'activités périscolaires (TAP)**, en baisse de 0,1 M€ compte-tenu de la démographie scolaire. 2,0 M€ sont inscrits au titre du fonctionnement de **l'Académie du climat**. Les dépenses au titre du *soutien aux activités éducatives* (+0,1 M€) et celles au titre des *transports scolaires* (-0,1 M€) s'établissent les unes et les autres à 0,5 M€.

Les dépenses au titre des classes de découverte diminuent de 0,6 M€ et s'établissent à 9,1 M€.

Les dépenses liées aux services communs de l'enseignement et de la formation professionnelle sont prévues à 1,8 M€, constantes par rapport au BP 2023.

Les **dépenses au titre de l'enseignement maternel et primaire s'élèvent à 50,1 M€**, en augmentation de 6,5 M€ par rapport à 2023.

Ce montant comprend les **dépenses transverses à l'enseignement primaire**, dont l'inscription s'élève à 38,1 M€, et qui regroupent notamment :

- les **dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré** pour 35,8 M€ ;
- les *contrats de partenariat de performance énergétique* pour 1,6 M€ ;
- une enveloppe de 0,6 M€ allouée à la *vie scolaire*, constituée de subventions à des associations telles que l'office central de la coopération à l'école (OCCE) de Paris, le réseau « Loisirs pluriels » et le conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris.

Il comprend également 12,0 M€ dédiés aux dépenses de fonctionnement courant des écoles, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2023 pour tenir compte notamment de l'inflation. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 4,9 M€ au titre des *écoles polyvalentes* (+2,2 M€) ;
- 4,4 M€ pour les *écoles primaires* (-0,2 M€) ;
- 2,9 M€ pour les *écoles maternelles* (-0,6 M€).

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent à 48,5 M€, en hausse de 0,6 M€.

41,4 M€ sont inscrits au BP 2024 pour les collèges parisiens :

- 21,9 M€ pour les *collèges privés* (-0,1 M€) ;
- 17,9 M€ pour les *collèges publics* (+0,5 M€) ;
- 1,6 M€ pour les *actions éducatives* (dispositif anciennement dénommé « Action collégiens »). Ce poste est en hausse de 0,2 M€ en raison du changement de modalité de calcul des dotations pédagogiques aux collèges prenant en compte l'indice de positionnement social des familles (IPS).

4,7 M€ sont dédiés à la subvention de fonctionnement versée à la régie personnalisée de l'École du Breuil, montant stable par rapport au BP 2023.

2,4 M€ sont inscrits pour les dépenses courantes de fonctionnement des cités scolaires (ensembles imbriqués collèges-lycées), correspondant au remboursement à la Région Ile-de-France des dépenses de fluides, de maintenance et de rémunération en tant que maître d'ouvrage.

Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 22,6 M€, en hausse de 1,9 M€.

Parmi ces dépenses, 20,3 M€ sont versés à des établissements d'enseignement supérieur, dont 12,8 M€ à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI) (+1,1 M€), 4,8 M€ à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) (+0,2 M€) et 2,5 M€ aux écoles d'art (+0,5 M€). 2,2 M€ sont versés pour le soutien à la vie étudiante. Enfin, 0,1 M€ est destiné aux actions de soutien aux étudiants en situation de handicap.

Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 6,5 M€, contre 6,7 M€ au BP 2023.

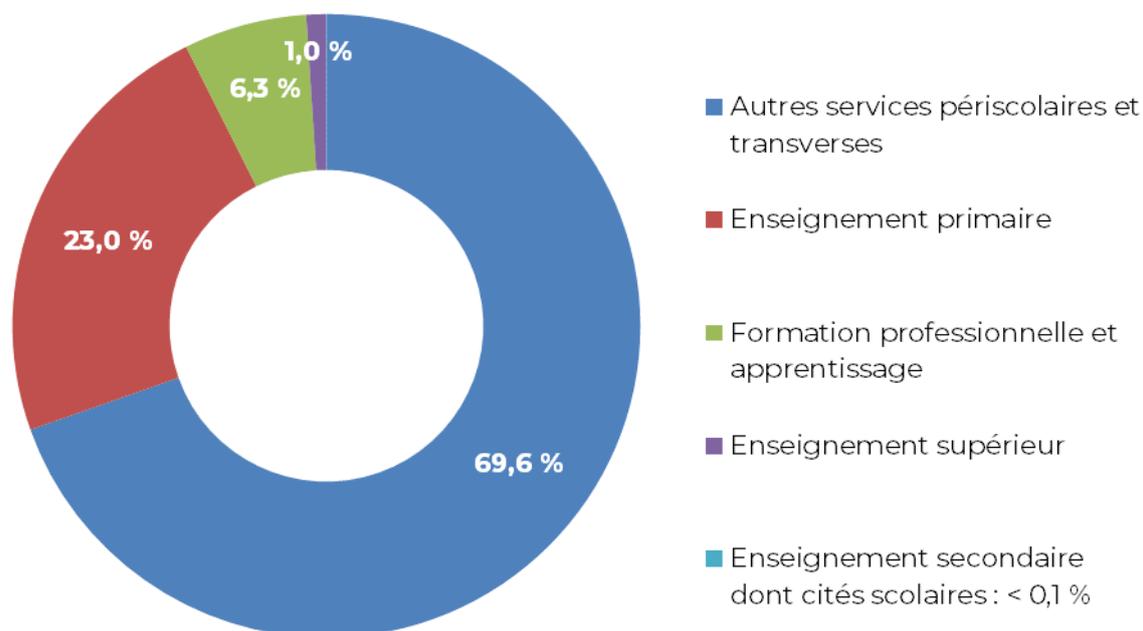
Les dépenses d'apprentissage s'établissent à 6,0 M€ en 2024, en baisse de 0,1 M€. Cette dépense correspond aux remboursements aux centres de formation des apprentis (CFA) pour les apprentis recrutés depuis 2020.

La formation professionnelle dispensée dans le cadre des cours d'adultes représente 0,5 M€, soit le même montant qu'au BP 2023.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 69,5 M€, en baisse de 7,1 M€ par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes relatives aux services annexes à l'enseignement représentent 48,4 M€, en baisse de 5,2 M€ du fait notamment du transfert de la restauration scolaire de certains collèges aux caisses des écoles (-2,7 M€).

Les participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) représentent 37,2 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport au BP 2023 compte tenu de la démographie scolaire.

Les **autres recettes relatives aux services annexes à l'enseignement** représentent 11,1 M€ et concernent pour 9,6 M€ les temps d'activités périscolaires (4,9 M€ au titre des participations de l'État et 4,7 M€ au titre des participations familiales). 0,9 M€ est attendu au titre de la restauration dans les collèges et 0,5 M€ au titre des classes découvertes.

Les recettes au titre du premier degré s'élèvent à 16,0 M€, principalement au titre de la compensation du forfait versé par la Ville pour les élèves de maternelle scolarisés dans le secteur privé (11,9 M€) et des redevances perçues pour les logements de fonction (3,1 M€).

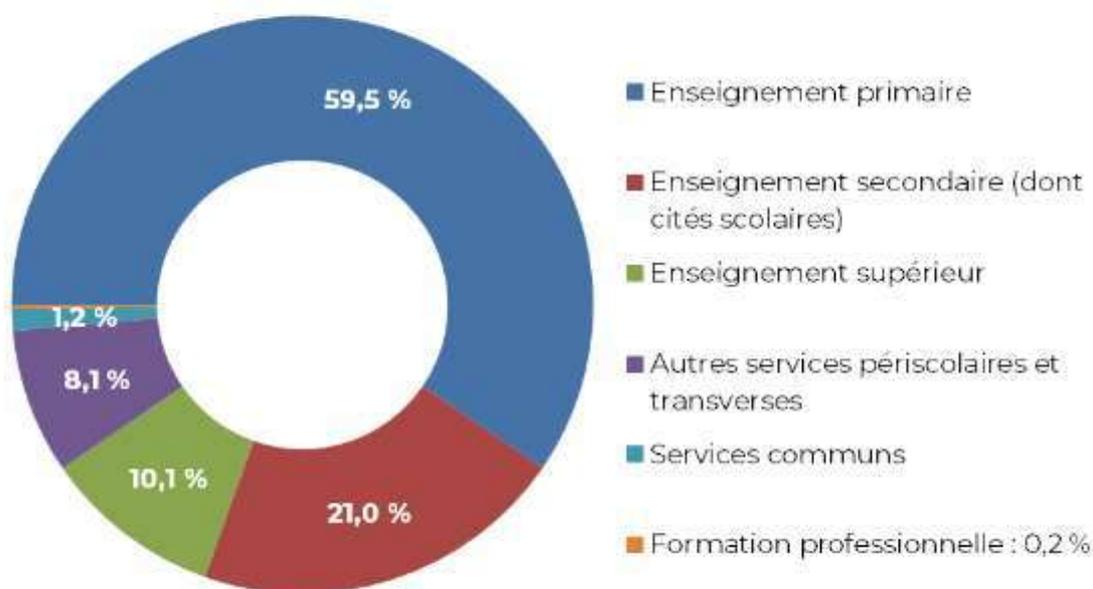
Les recettes perçues au titre de la formation professionnelle, essentiellement constituées des droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours d'adultes de Paris, représentent 4,4 M€.

Les **recettes perçues au titre de l'enseignement supérieur**, principalement constituées de loyers, représentent 0,7 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement

Les **dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage** représentent **94,1 M€**, contre 88,1 M€ au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, à 56,0 M€, contre 53,3 M€ en 2023.

Plusieurs opérations débiteront ou entreront dans une phase de travaux, comme les constructions d'écoles dans les ZAC Ordener-Poissonniers dans le 18^{ème} arrondissement (1,8 M€) et Saint Vincent de Paul dans le 14^{ème} arrondissement (1,5 M€), la création d'une école polyvalente rue Constantinople dans le 8^{ème} arrondissement (0,5 M€) ou encore les travaux de l'école Erlanger dans le 16^{ème} arrondissement

(0,5 M€). D'autres opérations se poursuivent telles que les travaux de l'école prévue dans le cadre de l'opération d'aménagement Gare de Lyon-Daumesnil dans le 12^{ème} arrondissement (1,4 M€), la reconstruction de l'école élémentaire du Clos située rue Saint-Blaise dans le 20^{ème} arrondissement (0,8 M€), la restructuration du groupe scolaire Brançon dans le 15^{ème} arrondissement (0,7 M€) et celle du groupe scolaire de Bercy dans le 12^{ème} arrondissement (0,5 M€).

L'entretien des établissements scolaires bénéficiera d'une enveloppe de 19,9 M€ en 2024, montant stable par rapport au BP 2023.

Les travaux de rénovation et de sécurisation des écoles sont intensifiés, représentant un montant de 18,9 M€, en hausse de 7,5 M€ par rapport au BP 2023. 10,2 M€ sont notamment dédiés aux travaux de sécurité incendie des établissements (en hausse de 2,0 M€), 4,0 M€ sont prévus pour la rénovation des logements de fonction des écoles (soit une augmentation de 2,5 M€), 2,2 M€ sont consacrés à la sécurité batimentaire et 1,3 M€ est prévu pour la rénovation des sanitaires dans les écoles (en hausse de 0,8 M€). 0,5 M€ est mobilisé pour l'installation de défibrillateurs dans les écoles et 0,4 M€ est affecté au déploiement d'alarmes anti-intrusion dans les écoles.

Le déploiement des cours oasis se poursuit en 2024 et mobilise 6,5 M€ comme au BP 2023.

L'acquisition de matériel et mobilier se voit allouer 1,4 M€ en 2024, montant stable par rapport au BP 2023.

Enfin, 0,7 M€ permet de poursuivre les **acquisitions d'équipements informatiques**.

L'enseignement du second degré mobilise 19,7 M€ (contre 16,8 M€ en 2023), dont 14,5 M€ pour les collèges.

Concernant les collèges, plusieurs opérations se poursuivent : les travaux de restructuration du collège Paul Valéry dans le 12^{ème} arrondissement (1,8 M€ après 3,0 M€ en 2023), les travaux d'extension du collège Georges Clémenceau dans le 18^{ème} arrondissement (1,2 M€ après 0,2 M€ en 2023) et les travaux de rénovation du collège Thomas Mann dans le 13^{ème} arrondissement (0,1 M€ après 0,3 M€ en 2023). Par ailleurs, la réalisation de cours oasis dans les collèges mobilisera 0,6 M€ en 2024, montant stable par rapport à 2023.

7,8 M€ sont consacrés à des travaux de sécurité, de désamiantage, de rénovation des sanitaires et des logements de fonction dans les collèges ou encore à **l'acquisition d'équipements informatiques**, en hausse de 2,1 M€ par rapport à 2023.

La subvention pour travaux aux collèges autonomes s'élève à 2,3 M€, montant stable par rapport à 2023, à laquelle s'ajoute une nouvelle enveloppe de 0,5 M€ destinée à l'entretien.

Les dépenses relatives aux cités mixtes scolaires (collèges et lycées) se voient attribuer 4,8 M€ en 2024 (après 3,1 M€ en 2023), dont 3,1 M€ de dépenses d'entretien, 0,5 M€ pour des travaux de sécurisation dans la cité mixte régionale François Villon dans le 14^{ème} arrondissement et 0,5 M€ pour des travaux de rénovation dans la cité mixte régionale Janson de Sailly dans le 16^{ème} arrondissement.

L'École du Breuil bénéficie d'une subvention de 0,4 M€.

Les crédits alloués à l'enseignement supérieur représentent 9,4 M€, contre 8,9 M€ en 2023.

8,2 M€ sont consacrés aux écoles **d'enseignement supérieur, dont les écoles d'art** et les universités, contre 7,7 M€ en 2023.

L'ESPCI bénéficie d'une subvention d'équipement à hauteur de 2,3 M€, montant stable par rapport à 2023. 0,9 M€ est mobilisé pour la création de l'Institut de la santé des femmes dans le 6^{ème} arrondissement, 0,8 M€ est consacré à des travaux d'entretien dans les structures d'enseignement supérieur et 0,8 M€ est consacré à l'École spéciale d'architecture (0,2 M€ en 2023). Par ailleurs, les travaux de sécurisation de la Sorbonne se poursuivent pour un montant de 0,4 M€ et une nouvelle enveloppe de 0,4 M€ est prévue spécifiquement pour des travaux de rénovation énergétique dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Les **écoles d'art** représentent un budget de 2,0 M€ (après 1,5 M€ en 2023) au titre de subventions d'équipement et de travaux d'entretien (1,4 M€), des travaux de rénovation et de mise en conformité au sein de l'école d'arts appliqués Duperré (0,4 M€) et des travaux de mise en accessibilité de l'école Estienne (0,2 M€).

1,2 M€ est dévolu à la vie étudiante. Cette somme correspond à la subvention versée au centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ainsi qu'à l'achat de mobilier pour les maisons des initiatives étudiantes (MIE).

Les services périscolaire et annexes (hébergement et restauration scolaire) se voient attribuer **7,7 M€**.

Les travaux dans les cuisines scolaires se poursuivent, avec des travaux de sécurisation qui mobilisent 1,5 M€ (soit un montant stable par rapport au BP 2023), et la rénovation de la cuisine du collège Flaubert dans le 13^{ème} arrondissement (0,7 M€ après 0,9 M€ au BP 2023). Par ailleurs, d'autres opérations sont initiées en 2024 comme le remplacement de la cuisine centrale du 18^{ème} arrondissement en lien avec la remunicipalisation de la production des repas (1,2 M€), la mise en place de deux cuisines centrales en liaison froide avec la suppression intégrale du plastique pour l'école Radiguet dans le 19^{ème} (0,7 M€) et Meurice dans le 20^{ème} arrondissement (0,7 M€), et la rénovation des cuisines des collèges Alviset et Queneau dans le 5^{ème} arrondissement (0,3 M€).

Les **services communs de l'enseignement** mobilisent **1,1 M€**, dont **0,7 M€** pour les locaux du personnel et **0,4 M€** au titre de la prévention des inaptitudes.

Enfin, la formation professionnelle représente une dépense de **0,2 M€**, principalement au titre de **l'Académie du climat (Paris Centre)**.

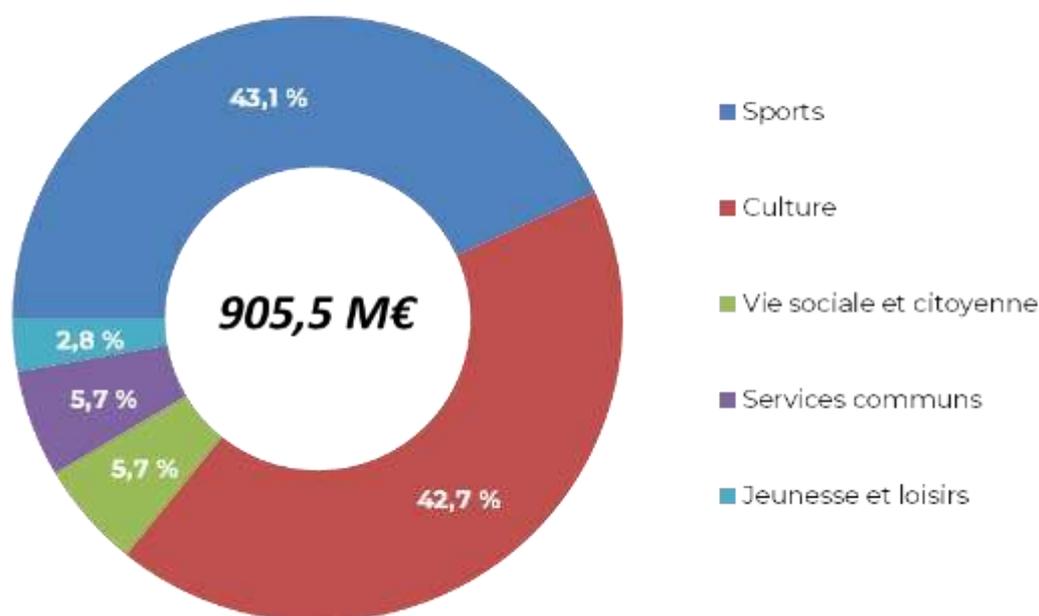
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'établissent à 5,8 M€, contre **7,5 M€** au BP 2023.

La baisse de 1,7 M€ s'explique principalement par l'absence de subventions sur les cours oasis en 2024. 5,8 M€ sont inscrits au titre de la dotation départementale des collèges, montant stable par rapport à 2023.

(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Budget consolidé consacré à la culture, à la vie sociale, à la jeunesse, aux sports et aux loisirs – BP 2024



	en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement		602,2	711,5
<i>dont masse salariale</i>		337,4	360,6
Dépenses d'investissement		259,9	194,0
Recettes de fonctionnement		96,2	123,1
Recettes d'investissement		57,8	32,8

Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élève à 711,5 M€, dont 360,6 M€ au titre de la masse salariale.

À la direction des affaires culturelles, cinq postes sont créés dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque Virginia Woolf (13^{ème} arrondissement) et de la médiathèque James Baldwin (19^{ème} arrondissement).

Deux postes sont créés au sein du département des édifices culturels et historiques.

À la direction de la démocratie, des citoyen·ne·s et des territoires, trois postes sont créés pour le service de l'égalité, de l'intégration et de l'inclusion.

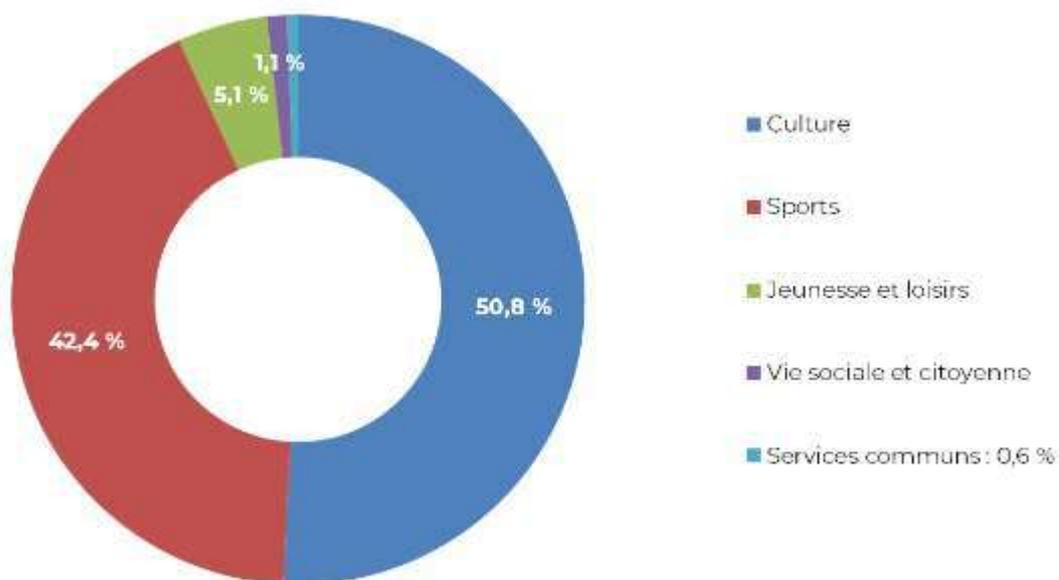
À la direction de la jeunesse et des sports, deux postes sont créés pour l'ouverture du gymnase de l'îlot Saint Germain (7^{ème} arrondissement), un poste est créé pour le développement des parcours sportifs sur l'espace public et dix postes sont créés pour renforcer le pilotage déconcentré des circonscriptions.

Dix postes sont créés à la délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et aux grands événements.

Au total, avec 31 créations de postes, un poste arrivant dans la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » et un poste en partant, un solde de transformations de -5 et 35 redéploiements, le solde de la fonction s'établit à -9 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » **s'élèvent à 350,9 M€**, en hausse de 86,1 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



Le budget affecté à la culture progresse de 6,0 % pour atteindre 178,4 M€.

Les dépenses relatives au **théâtre et à l'expression musicale**, essentiellement composées de subventions en faveur d'établissements culturels, représentent 80,3 M€ en 2024, soit une hausse de 12,3 % par rapport au BP 2023. Ces crédits permettent de soutenir l'expression musicale (40,4 M€ soit +6,3 M€) et le spectacle vivant (39,9 M€ soit +2,5 M€). 87,8 % de la hausse du budget affecté à la culture est portée par ces deux postes de dépense. Cela traduit principalement l'augmentation de la subvention à la Philharmonie, qui retrouve son niveau de 2020, ainsi que l'octroi de crédits supplémentaires au théâtre de la Ville pour sa réouverture.

Les musées constituent le deuxième poste de dépenses culturelles à hauteur de 58,4 M€. Ce montant, en hausse de 1,1 M€ par rapport au BP 2023, est principalement consacré à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (56,2 M€). Il comprend également la subvention en faveur du musée d'art et d'histoire du Judaïsme (2,1 M€).

19,5 M€ sont alloués aux activités artistiques et aux manifestations culturelles (+0,7 M€). Ces dépenses sont composées de :

- 7,6 M€ de subventions en faveur de **l'enseignement artistique et des pratiques amateurs**. Ce montant, stable par rapport au BP 2023, bénéficiera notamment à la Maison des pratiques artistiques amateurs ;
- 6,9 M€ de subventions aux **arts visuels**. Les principales structures bénéficiaires de ces subventions sont la Maison européenne de la photographie, l'Institut des cultures d'Islam et la Cité internationale des arts ;

- 2,3 M€ de subventions au titre de **l'action culturelle** (+0,4 M€) ;
- 1,1 M€ de frais de fonctionnement *des conservatoires et des ateliers des beaux-arts* ;
- 0,8 M€ au titre des *moyens transverses* ;
- 0,8 M€ permettant d'organiser l'édition 2024 de la « *Nuit blanche* », hors mécénat.

8,1 M€ sont consacrés au développement de la **diversité de l'économie** culturelle. Ce montant, en baisse de 0,6 M€, comprend des subventions à des théâtres privés et à des structures de cirque et des arts de la rue (4,7 M€), telles que l'atelier Médicis, ainsi qu'à des structures dédiées aux musiques actuelles (3,3 M€) et à des établissements culturels et solidaires (0,2 M€).

Les dépenses relatives à la conservation du patrimoine culturel représentent 5,4 M€ en 2024, soit une hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2023. Ces crédits financent :

- **l'entretien et la valorisation du patrimoine culturel** à hauteur de 3,1 M€ ;
- le fonctionnement des *fontaines patrimoniales* à hauteur de 1,3 M€ ;
- le *budget pour « la mémoire et les anciens combattants »* à hauteur de 0,6 M€, dont 0,2 M€ de subventions au mémorial de la Shoah ;
- l'entretien des plaques commémoratives, la participation au financement d'expositions historiques et le développement de la *politique mémorielle* de la Ville, à hauteur de 0,3 M€ ;
- des subventions dédiées à la *conservation du patrimoine culturel* à hauteur de 0,1 M€.

Le budget consacré au fonctionnement des bibliothèques et médiathèques s'élève à 4,3 M€, soit une baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2023 du fait de la diminution des dépenses de préfiguration des médiathèques James Baldwin et Virginia Woolf respectivement dans les 19^{ème} et 13^{ème} arrondissements.

Les crédits inscrits pour le cinéma s'élèvent à 2,0 M€ (+2,6 % par rapport au BP 2023). Les dépenses sont notamment orientées vers le festival de cinéma jeune public « Mon premier festival » ainsi que vers plusieurs cinémas d'art et d'essai.

Les frais de fonctionnement des archives de la Ville atteignent 0,4 M€.

Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques, le budget consacré au sport progresse de 75,8 **M€** par rapport au BP 2023 pour atteindre 148,7 **M€**.

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques constitue le principal facteur d'augmentation de la dépense (+75,3 M€ par rapport au BP 2023), avec un budget qui atteint 90,5 M€ en 2024. Conformément au contrat de ville hôte conclu avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo), ces crédits permettent la préparation et la livraison des Jeux ainsi que la mise en œuvre du programme « héritage ».

Jeux olympiques et paralympiques : un coût maîtrisé qui finance aussi l'héritage des JOP

Outre une partie des dépenses d'infrastructures, la Ville de Paris finance l'accueil et la préparation des événements qui auront lieu à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques dans le cadre du contrat de ville hôte (« matrice des responsabilités ») passé avec le Comité international olympique.

Ainsi, en fonctionnement, sur la période allant de 2018 à 2025, les dépenses portées par le budget de la Ville en lien avec les Jeux représentent un total de 115,3 M€, dont 85,9 M€ en 2024 :

- 73,0 M€ pour la livraison des Jeux, dont 37,0 M€ pour l'organisation des célébrations et animations, 8,0 M€ pour la mise en configuration des sites officiels, 5,5 M€ pour la gestion des abords des sites, ou encore 6,0 M€ pour le déploiement d'un centre des médias non accrédités ;
- 7,7 M€ pour le programme « Héritage », incluant le recrutement et le déploiement de 5 200 volontaires formés pour l'accueil et l'orientation des visiteurs (5,0 M€), ainsi que l'organisation de l'Olympiade culturelle (2,7 M€) ;

- 5,1 M€ de subvention au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo) pour contribuer à l'organisation des Jeux paralympiques (sur un total de 15,6 M€ versé entre 2020 et 2025).

À cette enveloppe, en 2024, s'ajoutent 4,7 M€ des dépenses au titre de l'héritage des Jeux, en faveur notamment du sport sous toutes ses formes (programmes « Impact 2024 », sport senior, sport santé, éducation par le sport, etc. cofinancés par le fonds « Héritage Paris 2024 »), de l'engagement des publics au sens large (notamment l'organisation des Jeux sportifs scolaires), de l'accessibilité et de l'insertion des personnes en situation de handicap.

En contrepartie de la mise à disposition de ses sites, la Ville de Paris percevra en 2024 des financements du Cojo à hauteur de 10,3 M€. 5,0 M€ sont également attendus pour les redevances perçues pour les sites gérés en régie ainsi que 2,3 M€ de la part des délégataires. Les finances de la collectivité bénéficieront également de recettes exceptionnelles directement liées aux Jeux (taxe de séjour, location d'espaces, etc.).

En investissement, conformément à ses engagements, la Ville verse une contribution à la Solideo pour la construction et l'aménagement des sites olympiques qui devrait atteindre un total de 169,6 M€, dont 31,6 M€ en 2024. Par ailleurs, la collectivité participe au financement des projets d'infrastructures dont elle est maître d'ouvrage pour 250,9 M€, dont 38,7 M€ en 2024 (cf. détail dans le paragraphe consacré aux dépenses d'investissement).

La Solideo contribue au financement de ces travaux en reversant à la Ville, sur la période, 112,1 M€, dont 17,4 M€ en 2024.

24,5 M€ sont consacrés au fonctionnement et à l'entretien des piscines (+1,1 M€). En raison de la réouverture des piscines Georges Vallerey (20^{ème} arrondissement) et Pontoise (5^{ème} arrondissement) en 2024 et de la révision des prix liée à l'inflation, les dépenses de gestion des *piscines externalisées* augmentent de 0,9 M€ par rapport au BP 2023 pour atteindre 19,0 M€ en 2024. Les dépenses pour la gestion des *piscines en régie* restent stables à hauteur de 5,2 M€ et permettent de couvrir les dépenses destinées aux petits travaux, les charges courantes et frais d'entretien, les marchés d'installations mécaniques et les systèmes de sécurité incendie. Ce montant finance également la mise en place des bassins de baignade estivale de la Villette et de trois autres sites. Les crédits prévus pour la *location de créneaux* atteignent 0,4 M€ (+0,1 M€ par rapport au BP 2023).

Les dépenses relatives aux autres événements et dispositifs sportifs s'élèvent à 19,3 M€ en 2024, en baisse de 1,2 M€. Elles incluent notamment les dispositifs sportifs, le sport de haut niveau et de proximité, ainsi que les grands événements hors Jeux olympiques et paralympiques (-2,0 M€ par rapport au BP 2023 qui incluait l'organisation de la coupe du monde de rugby).

Les dépenses de gestion des stades augmentent de 0,5 M€ pour atteindre 6,3 M€. Ce montant est consacré principalement aux *équipements en régie* (5,3 M€). Il intègre la hausse du coût des charges courantes, les frais d'entretien et de petits travaux. Les crédits alloués aux *stades en gestion externalisée* sont en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023 pour atteindre 1,0 M€ et permettent de financer la hausse des coûts de maintenance du stade Jean Bouin et des charges.

5,0 M€ sont destinés à la gestion des salles de sport et des gymnases, dont 3,6 M€ consacrés au fonctionnement et à l'entretien courant des *équipements municipaux en régie* (+0,2 M€). Cette hausse couvre l'augmentation du coût des charges courantes et des frais d'entretien, les dépenses de petits travaux, ainsi que les coûts des marchés de maintenance et de l'achat de matériaux. Les crédits dédiés aux *équipements en gestion externalisée* (0,7 M€) et à la *location de créneaux* (0,7 M€) s'établissent à un montant quasi-stable par rapport au BP 2023.

2,9 M€ sont inscrits au titre de la gestion des parcs interdépartementaux et couvrent notamment les indemnités de fin de contrat de différents prestataires du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sport (SIPS) Bobigny-la Courneuve.

Les actions en matière de jeunesse et loisirs représentent 17,8 M€ en 2024, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023.

Cette baisse s'explique principalement par l'achèvement du transfert à la Ville des séjours jusqu'ici organisés par les caisses des écoles (colonies de vacances) et par la fin de la subvention qui leur était versée à ce titre. En dehors de cet effet de périmètre, les crédits alloués à ces actions sont stables. Ainsi, outre les 9,0 M€ consacrés aux centres de loisirs, 5,1 M€ sont dédiés aux colonies de vacances (-0,5 M€).

Par ailleurs, 2,0 M€ sont consacrés à des subventions pour des associations intervenant dans le secteur de la jeunesse et 1,7 M€ pour les animations, projets et dispositifs à destination des jeunes, dont « Quartier jeunes ».

L'inscription prévue pour financer les politiques en matière de vie sociale et citoyenne s'élève à 3,9 M€.

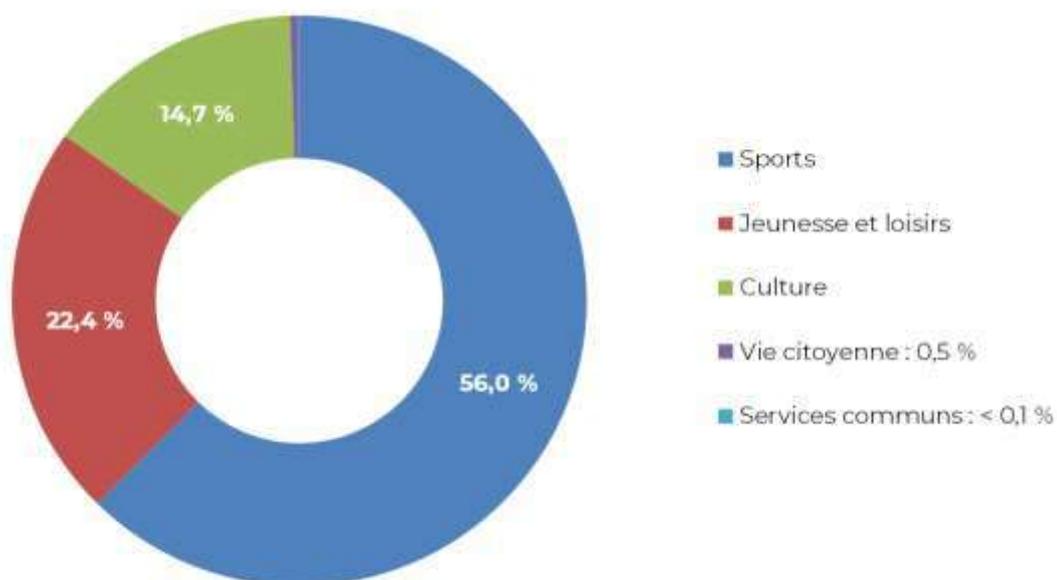
Les crédits alloués à la lutte contre les discriminations s'établissent à 2,1 M€. Les dépenses consacrées à l'égalité femmes-hommes s'établissent à 1,6 M€. Ce montant inclut 0,2 M€ transférés depuis la fonction « Action sociale » au titre des subventions versées au centre d'hébergement d'urgence Aurore et du foyer Jorbalan, ainsi que de la maison de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (APHP) sur trois sites (Bichat, Hôtel-Dieu et Pitié-Salpêtrière). 0,3 M€ est alloué à la politique de la nuit.

Le budget dont disposent les services communs **s'élève à 2,2 M€** en 2024.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs **s'établissent à 123,1 M€**, en hausse de 26,8 M€ par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes relatives au sport sont prévues à hauteur de 76,8 M€, en progression de 22,9 M€ par rapport au BP 2023.

S'agissant des stades, les *redevances des équipements en gestion externalisée* augmentent de 4,7 M€ pour atteindre 43,6 M€ notamment grâce à la revalorisation de la redevance de la convention d'occupation du domaine public de Roland-Garros, justifiée par la rénovation et la couverture du court Philippe Chatrier. Les *recettes issues des stades en régie* sont en hausse de 0,4 M€ et atteignent 2,6 M€ en raison de la revalorisation des tarifs des courts de tennis votée par le Conseil de Paris d'octobre 2022.

Les recettes des piscines baissent pour s'établir à 7,9 M€ (-0,6 M€) compte-tenu de la moindre fréquentation des piscines constatée depuis la crise sanitaire.

Les recettes liées aux grands événements sportifs s'élèvent à 20,2 M€ (+18,1 M€ par rapport au BP 2023), dont 17,9 M€ au titre des Jeux olympiques et paralympiques (+15,8 M€) correspondant notamment à la contribution versée par le Cojo. 2,3 M€ seront versés par le délégataire de service public en charge de l'Arena 2.

Les recettes issues des dispositifs sportifs atteignent 2,4 M€ en 2024, soit une augmentation de 11,9 %. Cette évolution de 0,3 M€ s'explique par la mise en place du tout-payant sur le dispositif Paris Sport Vacances.

Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 27,6 M€ (+0,5 M€).

Il est attendu une diminution de 0,8 M€ des recettes au titre de la participation des usagers des centres de loisirs (17,2 M€) en raison de la baisse des effectifs, partiellement compensée par la hausse de la participation de la caisse d'allocations familiales (+0,4 M€ pour s'établir à 5,1 M€). 1,3 M€ est inscrit au titre des colonies de vacances.

Par ailleurs, les recettes générées par les projets, animations et dispositifs jeunesse progressent de 0,4 M€ pour s'établir à 4,1 M€, grâce notamment à la hausse des redevances des centres Paris Anim'.

Les recettes liées à la politique culturelle augmentent de 3,1 M€ pour s'établir à 18,0 M€.

11,9 M€ de recettes sont attendues au titre de l'enseignement artistique, en progression de 0,6 M€ par rapport au BP 2023 en raison de la revalorisation des tarifs des conservatoires et des ateliers des beaux-arts.

Les recettes de fonctionnement relatives au patrimoine augmentent en 2024 pour s'établir à 3,7 M€ (+2,6 M€ par rapport au BP 2023) du fait de la progression des redevances des contrats d'exploitation des bâches publicitaires affichées sur les échafaudages des églises en travaux.

1,2 M€ de recettes de redevances sur les tournages de cinéma sont inscrites pour 2024, soit une baisse conjoncturelle de 0,1 M€ en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques.

Les bibliothèques enregistrent 0,7 M€ de recettes, en hausse par rapport au BP 2023 (+3,1 %). Ce montant correspond aux abonnements et aux pénalités de retard.

Les recettes liées au **théâtre et à l'expression musicale** sont attendues à 0,4 M€ en 2024.

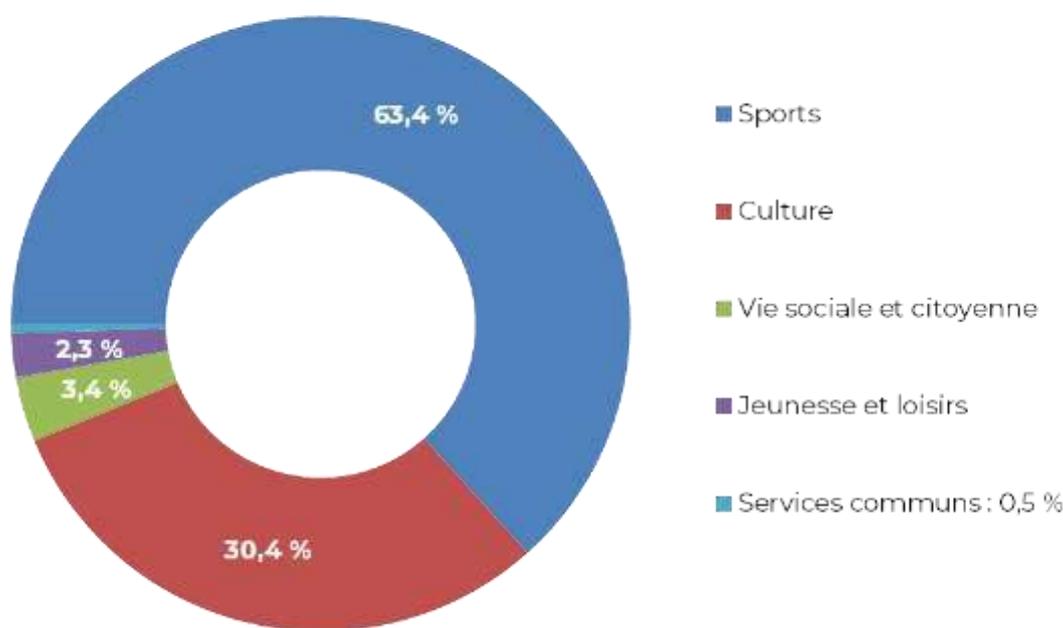
Les recettes perçues au titre de la vie sociale et citoyenne **s'élèvent** à 0,6 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2023.

Cette hausse s'explique par le déploiement de la troisième édition du projet « Évaluation, information, formation – Français en lien » (EIF-FEL 3) financé par l'État et la Commission européenne.

Dépenses d'investissement

La culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs font **l'objet d'une inscription de 194,0 M€ de crédits d'investissement en 2024**, après 259,9 M€ au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



122,9 M€ sont alloués aux investissements en faveur du sport, après 175,8 M€ au BP 2023.

Cette évolution est principalement liée à la fin de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques (70,3 M€ en 2024 après 120,5 M€ au BP 2023), puisque la majorité des travaux de grande envergure a été réalisée au cours de l'année 2023.

Le contexte d'inflation et de crise d'approvisionnement a conduit *la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo)* à procéder à une seconde réévaluation de la maquette financière. Ainsi, la contribution de la Ville est en hausse de 8,0 M€ par rapport au BP 2023 pour atteindre 31,6 M€ en 2024.

Par ailleurs, les **travaux dans les installations nécessaires à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques**, qui seront par la suite utilisées par les Parisiennes et les Parisiens, se poursuivent, avec notamment :

- 15,9 M€ pour l'Arena 2 construite porte de la Chapelle (18^{ème} arrondissement) ;
- 1,6 M€ pour les travaux sur les sites pérennes ;
- 1,3 M€ pour les travaux d'aménagement des abords du Grand Palais (8^{ème} arrondissement) ;
- 1,2 M€ pour les travaux de climatisation de l'Accor Arena (12^{ème} arrondissement) ;
- 0,5 M€ pour la rénovation du stade Coubertin (16^{ème} arrondissement).

L'enveloppe dédiée aux sites **d'entraînement** restant à finaliser s'élève à 2,7 M€ (après 15,1 M€ au BP 2023) et concerne la piscine Georges Vallerey (20^{ème} arrondissement) et le centre sportif Bertrand Dauvin (18^{ème} arrondissement).

La Ville prévoit également des dépenses spécifiques aux Jeux olympiques et paralympiques incluant 9,9 M€ pour les sites *temporaires* du Trocadéro (16^{ème} arrondissement), du Champ de Mars (7^{ème} arrondissement), de la Concorde (8^{ème} arrondissement) et des berges de Seine et des Invalides (7^{ème} arrondissement), ainsi que 5,3 M€ pour la **mise en place d'une voie de circulation dédiée** visant à faciliter les déplacements entre les différents sites.

Enfin, 0,4 M€ est dédié au **programme d'accompagnement** (+0,2 M€ par rapport au BP 2023).

21,5 M€ sont inscrits pour les salles de sport et les gymnases (après 25,7 M€ au BP 2023).

Ces crédits visent notamment à financer la poursuite des *travaux* pour la Tour des Sports dans la ZAC Porte de Montreuil située dans le 20^{ème} arrondissement (3,0 M€), pour le gymnase Saint Vincent de Paul dans le 14^{ème} arrondissement (2,5 M€) et les deux gymnases dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes dans le 18^{ème} arrondissement (0,9 M€). On peut citer également la rénovation de la halle Carpentier dans le 13^{ème} arrondissement (1,1 M€), la réfection du gymnase Falguière dans le 15^{ème} arrondissement (0,8 M€), la transformation du centre sportif Max Rousié dans le 17^{ème} arrondissement (0,8 M€), la rénovation du centre sportif Suzanne Lenglen dans le 15^{ème} arrondissement (0,8 M€), l'aménagement des trois terrains de jeux au sein du centre sportif Louis Lumière dans le 20^{ème} arrondissement (0,6 M€), ou encore la rénovation du gymnase Jean Jaurès dans le 19^{ème} arrondissement (0,6 M€).

6,5 M€ sont alloués aux **dépenses d'entretien localisées** au profit des gymnases et salles de sport.

Enfin, d'autres dépenses sont prévues pour l'*entretien* des équipements sportifs (0,6 M€), la couverture de terrains de tennis et de terrains d'éducation physique (0,6 M€), les petits travaux (0,2 M€) et la rénovation des éclairages des équipements sportifs (0,2 M€).

Les **dépenses d'investissement** au titre des piscines et des bains-douches représentent une enveloppe de 22,4 M€, après 23,3 M€ au BP 2023. Ces crédits couvrent notamment les travaux de la piscine du 133 rue Belliard dans le 18^{ème} arrondissement (8,1 M€), le contrat de performance énergétique des piscines (4,4 M€), les dépenses de gros entretien et réparation des piscines (3,8 M€), les travaux de rénovation des piscines Château-Landon dans le 10^{ème} arrondissement (2,3 M€), la piscine Cristino Garcia dans le 20^{ème} arrondissement (1,2 M€) et Pontoise dans le 5^{ème} arrondissement (0,5 M€). 1,0 M€ est consacré aux baignades estivales.

Les stades bénéficient de 5,1 M€ (+2,0 M€ par rapport au BP 2023), dont 1,2 M€ pour le renouvellement des gazons synthétiques, 0,9 M€ pour le stade Jean Bouin (16^{ème} arrondissement), 0,7 M€ pour les travaux du Parc de Bobigny, 0,6 M€ pour les travaux d'entretien du Parc des Princes (16^{ème} arrondissement) ou encore 0,5 M€ pour la sécurisation des mâts d'éclairage.

Enfin, 3,6 M€ sont inscrits au titre des autres équipements sportifs et de loisirs, dont notamment 1,5 M€ pour la reconstruction du skate park du parc de Bercy (12^{ème} arrondissement), 0,9 M€ pour le schéma directeur du bois de Vincennes, 0,6 M€ pour les travaux dans les parcs interdépartementaux et 0,5 M€ pour les espaces de sport dans la rue.

La culture bénéficie de 59,1 **M€ de crédits d'investissement** en 2024, contre 73,0 **M€** au BP 2023.

19,7 M€ sont consacrés aux édifices culturels (après 24,4 M€ au BP 2023). Les travaux de rénovation d'églises concernent notamment la Trinité (9^{ème} arrondissement) (3,5 M€), Sainte Anne de la Butte aux Cailles (13^{ème} arrondissement) (2,0 M€), Notre-Dame de Lorette (9^{ème} arrondissement) (1,5 M€), Saint Gervais-Saint Protais (Paris Centre) (1,3 M€) ou encore l'église de la Madeleine (8^{ème} arrondissement)

(1,2 M€). Les dépenses transverses d'entretien et de sécurisation s'élèvent à 4,0 M€. Les travaux de réaménagement des abords de Notre-Dame (Paris Centre) s'élèvent à 1,8 M€.

S'agissant des musées, 9,4 M€ sont inscrits en 2024, montant en augmentation de 1,6 M€ par rapport au BP 2023. Une subvention d'équipement à destination de l'établissement public *Paris Musées (EPPM)* est prévue à hauteur de 4,6 M€ (+1,1 M€). Celle-ci doit permettre à l'EPPM de réaliser, dans la poursuite des chantiers d'envergure visant ses établissements, des travaux d'entretien, de sécurité, d'accessibilité et d'isolation, des restaurations d'œuvres, ainsi que le renouvellement du mobilier et de l'équipement informatique. 1,3 M€ sont inscrits pour le Musée d'art moderne (16^{ème} arrondissement) pour le financement notamment de la modernisation des systèmes de sécurité incendie et de sûreté. 0,8 M€ est consacrée aux travaux de restauration et d'isolation du Petit Palais (8^{ème} arrondissement). Comme en 2023, 0,8 M€ permettra à l'EPPM d'enrichir ses collections. Le réaménagement du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (Paris Centre) est également soutenu à hauteur de 0,5 M€. Le solde de l'opération de rénovation du musée Carnavalet (Paris Centre) s'élève à 0,4 M€ et celui de la rénovation et de la refonte du parcours de visite du musée de la Vie romantique (9^{ème} arrondissement) à 0,4 M€.

Le réseau des bibliothèques est doté de 6,7 M€, après 13,9 M€ au BP 2023. Les crédits alloués aux *acquisitions de collections* pour les nouvelles bibliothèques s'établissent à 2,0 M€ (après 3,0 M€ au BP 2023). Le montant dédié aux *investissements localisés* pour les bibliothèques est constant par rapport à 2023 à hauteur de 1,8 M€. Le montant alloué à la *création de la médiathèque Virginia Woolf* dans la ZAC Paul Bourget (13^{ème} arrondissement) s'élève à 1,3 M€. 0,6 M€ est dédié à l'achat de *matériel et de mobilier* (après 0,7 M€ en 2023).

Les théâtres et les salles de spectacles, dont les cinémas, se voient allouer 6,7 M€ en 2024, après 12,5 M€ au BP 2023. 3,2 M€ sont notamment inscrits pour la fin des travaux de rénovation du théâtre de la Ville (Paris Centre). Une subvention d'équipement au profit de l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie est prévue pour 1,3 M€. Le lancement des études pour la rénovation du site de la Cartoucherie s'élève à 1,0 M€. 0,8 M€ est consacré aux réparations et travaux urgents dans les salles de spectacle vivant. Enfin, 0,4 M€ est inscrit au titre de la subvention d'équipement cinéma, qui permet à la Ville de mener une politique de soutien à la création et à la diffusion d'une offre cinématographique diverse.

4,4 M€ seront affectés à la conservation du patrimoine culturel et la gestion des archives, après 5,9 M€ au BP 2023. Ces crédits permettront notamment de financer l'entretien des *fontaines patrimoniales* (1,7 M€). Une intervention spécifique sur la fontaine des Innocents (Paris Centre) est prévue à hauteur de 1,3 M€. 0,5 M€ est consacré à la numérisation des collections des bibliothèques patrimoniales, 0,2 M€ à l'aménagement et à la sécurisation des locaux d'archives et 0,2 M€ à l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public.

L'enseignement artistique et les pratiques amateurs sont dotés de 4,4 M€, dont 1,9 M€ pour l'entretien des équipements, 1,6 M€ pour la construction d'un conservatoire au sein de la ZAC Ordener-Poissonniers (18^{ème} arrondissement) et 0,7 M€ pour l'acquisition d'instruments pour les conservatoires.

Le soutien aux actions culturelles se traduit par une enveloppe de 4,5 M€ en investissement, dont 2,0 M€ au titre de l'aide à l'investissement des acteurs de la culture. Les travaux de mise aux normes et de mise en sécurité de l'Institut des cultures de l'Islam s'élèvent à 0,7 M€. 0,7 M€ est alloué à l'entretien des grands équipements culturels conventionnés. 0,3 M€ est consacré à la réhabilitation du local du 106 rue Brancion (15^{ème} arrondissement).

Enfin, 3,3 M€ sont consacrés à **l'histoire et la mémoire des anciens combattants**. Ces crédits permettent notamment de financer la création d'un jardin mémoriel en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 sur la place Saint-Gervais (Paris Centre) et la création d'un monument LGBTQI+.

La vie sociale et citoyenne bénéficie de **6,6 M€ pour l'équipement et les travaux d'entretien** courant **des mairies d'arrondissement** ainsi que la vie nocturne.

Ce montant inclut notamment 2,2 M€ pour l'entretien des mairies d'arrondissement, 0,9 M€ pour la restauration des façades de la mairie du 10^{ème} arrondissement, 0,8 M€ pour les travaux de modernisation de la mairie du 11^{ème} arrondissement, ou encore 0,3 M€ pour l'accessibilité de la mairie du 5^{ème} arrondissement.

0,7 M€ est mobilisé au titre d'une subvention d'équipement au Centre national de la musique.

Les crédits d'investissement au titre de la jeunesse représentent **4,5 M€** (+0,5 M€ par rapport au BP 2023).

Ils couvriront principalement les travaux du centre Paris Anim' au sein de la ZAC Bedier-Oudiné dans le 13^{ème} arrondissement (0,8 M€), la rénovation du centre Mercœur dans le 11^{ème} arrondissement (0,7 M€), les travaux d'adaptation de « Quartier jeunes » au sein des locaux de l'ex-mairie du 1^{er} arrondissement (0,5 M€) et les travaux du centre Paris Anim' Interclub dans le 17^{ème} arrondissement (0,4 M€).

1,0 M€ est alloué aux **dépenses d'entretien** localisées au profit des centres d'animation.

Enfin, les services communs bénéficient de **0,9 M€** pour le remplacement de matériels et de **mobiliers ainsi que pour la réalisation d'études et de petits travaux.**

Recettes d'investissement

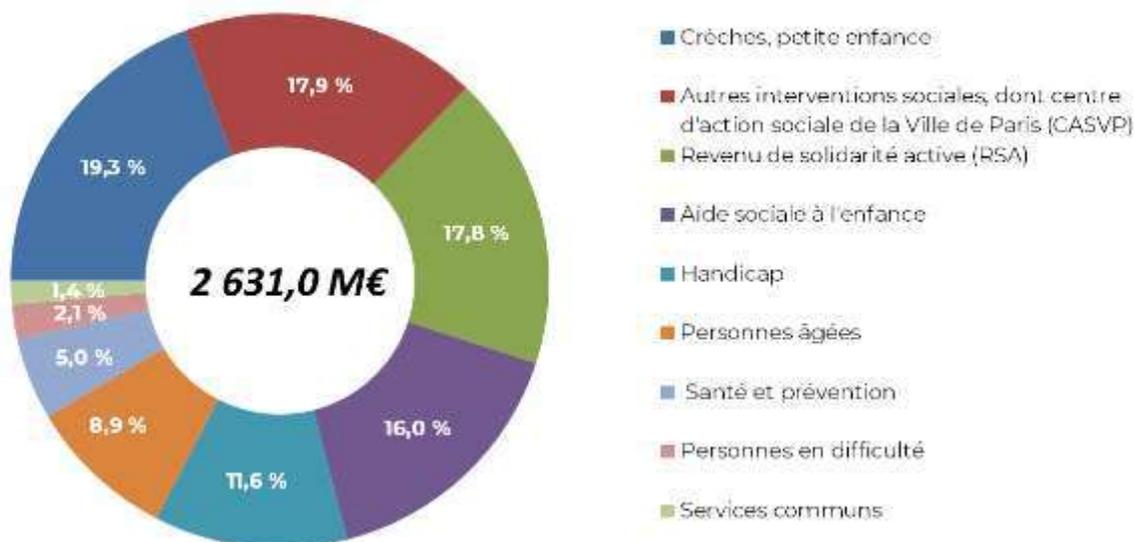
Les recettes d'investissement attendues au titre de la culture, la vie sociale, la jeunesse et les **sports et loisirs s'élèvent à 32,8 M€**, en baisse de **25,0 M€** par rapport à 2023 du fait de la diminution progressive des **participations de la Solideo à l'approche** des Jeux olympiques et paralympiques.

La *Solideo* versera en effet des participations à hauteur de 17,4 M€ (contre 45,0 M€ au BP 2023) pour le financement des travaux sur les infrastructures mobilisées dans le cadre des Jeux, conformément à la convention et à l'échéancier établis avec les partenaires. Cette baisse de participation est un corollaire de la baisse des dépenses pour ces infrastructures dont la plus grosse partie a été payée en 2023. Au total, les recettes d'investissement attendues au titre du sport s'établissent à 22,6 M€, dont 4,9 M€ au titre des *piscines* : 1,7 M€ de cofinancement est attendu pour la construction de la piscine Pontoise (5^{ème} arrondissement), 1,7 M€ au titre des contrats de performance énergétique, et 1,5 M€ pour la piscine Belliard (18^{ème} arrondissement).

10,3 M€ sont attendus au titre de la culture. 6,7 M€ de recettes devraient être obtenues dans le cadre de la réalisation du *plan édifices culturels* qui bénéficie de subventions de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), de mécénats, et de redevances liées aux bâches publicitaires. Des recettes à hauteur de 1,6 M€ seront perçues pour l'acquisition d'instruments de musique pour les *conservatoires*. Enfin, 1,0 M€ de dotation de soutien à l'investissement local au titre de la rénovation thermique est prévu pour la *médiathèque* James Baldwin (19^{ème} arrondissement).

(4) Santé et action sociale

Budget consolidé consacré à la **santé et à l'action sociale** – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	2 462,7	2 562,6
<i>dont masse salariale</i>	580,4	597,9
Dépenses d'investissement	62,7	68,4
Recettes de fonctionnement	657,6	631,4
Recettes d'investissement	7,8	5,2

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement dédié à la santé et l'action sociale s'élève à 2 562,6 M€, dont 597,9 M€ au titre de la masse salariale.

13 postes sont créés à la direction des familles et de la petite enfance pour l'ouverture de nouveaux équipements.

33 postes sont créés à la direction des solidarités, dont 12 postes pour le renforcement de la politique de protection de l'enfance, 14 postes à la sous-direction de l'autonomie, notamment pour renforcer la mission inspection et la cellule de recueil des informations préoccupantes, et sept postes à la sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

58 postes sont créés à la direction de la santé publique.

29 postes sont créés pour renforcer l'offre de soins en régie dans les centres de santé et pour l'ouverture de trois maisons sport santé en 2024, 16 postes sont créés pour renforcer les actions de protection maternelle et infantile (PMI). Ces postes sont financés à 100 % par l'agence régionale de santé.

Trois postes sont créés au service municipal d'action de salubrité et d'hygiène pour la lutte contre les punaises de lit.

Deux postes sont créés pour la campagne de vaccination contre les infections par papillomavirus humains (HPV). Ces postes sont financés à 100 % par l'agence régionale de santé.

Sont créés un poste à la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques pour la lutte contre le « chemsex », trois postes au service de l'accès aux soins, deux postes au titre du dispositif Paris Med, et un poste de sage-femme.

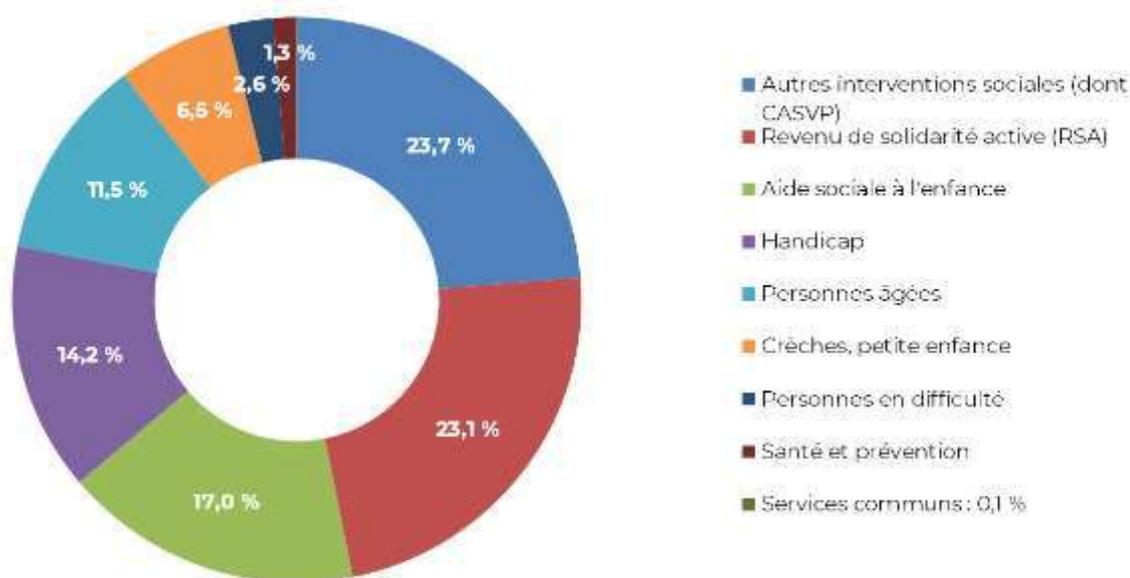
Un poste de directeur de projet data management est créé.

Au titre de la résorption de l'emploi précaire, deux postes sont créés à la direction de la santé publique.

Au total, avec 106 créations, un solde de transfert de -1, un solde des transformations de +12 et 44 redéploiements, le solde de la fonction 4 s'établit à +73 postes.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale sont prévues à hauteur de 1 964,6 M€, en hausse de 82,4 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) sont inscrites à hauteur de 454,2 M€, en baisse de 2,0 M€ par rapport au BP 2023.

L'inscription au titre des allocations et des remises gracieuses du RSA s'élève à 413,7 M€, en baisse de 5,6 M€ par rapport au BP 2023, soit -1,3 %. Cette inscription tient compte de la revalorisation intervenue en 2023 (+1,6 % en avril) et de l'évolution à la baisse du nombre d'allocataires. En effet, 61 903 Parisiennes et Parisiens bénéficiaient du RSA en septembre 2023, soit une baisse de 2,0 % par rapport à septembre 2022 (63 084 bénéficiaires).

Les crédits consacrés aux **actions d'accompagnement au retour à l'emploi** des personnes en difficulté sont inscrits en hausse de 3,6 M€ pour atteindre 40,5 M€ en 2024. Cette hausse vise notamment à renforcer les dispositifs d'insertion et les subventions versées à des structures concourant à l'insertion par l'emploi.

La contribution au **centre d'action sociale de la Ville de Paris** (CASVP) atteint 430,1 M€, en hausse de 37,6 M€ par rapport au BP 2023.

Le CASVP a pour missions de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités ainsi que de garantir et faciliter l'accès aux droits. Il accompagne et soutient au quotidien les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables : personnes âgées, en situation de handicap, familles et personnes en difficulté ou en grande précarité. L'augmentation de la contribution de 37,6 M€ par rapport au BP 2023 (392,5 M€) est le résultat de la prise en compte de l'inflation, de l'impact en année pleine des différentes mesures de revalorisation salariale annoncées en 2023 et d'une augmentation de certaines aides sociales. Le budget alloué aux forfaits « Émeraude » et « Améthyste », à destination des personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap, est en effet revu à la hausse compte tenu de la hausse des tarifs d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Les dépenses au titre de **l'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à **334,1 M€**, en hausse de 21,6 M€ par rapport au BP 2023.

La prise en charge des frais **d'accueil en établissement des jeunes admis à l'ASE** s'élève à 254,5 M€, en hausse de 16,7 M€ par rapport au BP 2023. Cette inscription tient notamment compte des besoins de financement des nouveaux dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les *mineurs non accompagnés (MNA)*, les **enfants victimes d'inceste**, les structures d'accueil d'urgence pour les *fratries* et les *victimes de prostitution*. Elle tient également compte de la hausse des prix de journée des établissements de **l'aide sociale à l'enfance** consécutive à l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement (masse salariale, inflation).

Les dépenses de **prise en charge hôtelière au titre de l'ASE** s'élèvent à 21,0 M€, en hausse de 2,0 M€ par rapport au BP 2023. Les dépenses d'accompagnement des jeunes cumulant des difficultés multiples par des personnels spécialisés s'établissent quant à elles à 4,0 M€, en baisse de 2,0 M€ par rapport au BP 2023. Cette baisse s'explique par une meilleure prise en charge des jeunes dans les autres dispositifs mis en place par la Ville.

Les dépenses **annexes à l'accueil** des enfants et les dépenses transverses (14,6 M€) couvrent notamment les allocations journalières, les transports, et les frais scolaires, périscolaires et médicaux.

Les dépenses relatives aux actions éducatives s'établissent à 38,9 M€ (+2,2 M€).

Les **subventions et participations au titre de l'ASE** sont reconduites à 1,1 M€.

L'aide sociale aux personnes en situation de handicap s'établit à 278,9 M€, en hausse de 16,9 M€ par rapport au BP 2023.

Les **frais d'hébergement et le financement des structures d'accueil de jour**, qui constituent le principal poste de dépenses avec 177,4 M€ prévus en 2024, augmentent de 11,0 M€ par rapport au BP 2023.

Les allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent au total à 93,0 M€. Les dépenses concernant la PCH s'établissent à 79,2 M€, en hausse de 5,4 M€ par rapport au BP 2023. En effet, le nombre de bénéficiaires de la PCH continue de progresser : 5 780 Parisiennes et Parisiens en bénéficiaient en septembre 2023, soit une hausse de 3,5 % par rapport à septembre 2022 (5 586 bénéficiaires). Par ailleurs, l'inscription budgétaire tient compte de l'impact en année pleine des évolutions législatives et réglementaires décidées dans le cadre du « Ségur de la Santé ». L'inscription au titre de l'ATCP s'établit pour sa part à 13,8 M€ (+0,2 M€).

8,5 M€ (+0,3 M€) sont consacrés aux autres actions en faveur des personnes en situation de handicap, dont 4,0 M€ (+0,4 M€) de contribution au budget de la *maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75)*, 2,8 M€ (-0,6 M€) au titre de l'aide à domicile, 1,1 M€ (+0,1 M€) pour les *subventions aux associations* et 0,5 M€ (+0,3 M€) pour le développement de nouveaux projets d'*habitat inclusif* cofinancés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 227,0 M€, en baisse de 2,9 M€ par rapport au BP 2023.

Les **dépenses d'hébergement** des personnes âgées représentent 68,3 M€ en 2024, en baisse de 6,3 M€ par rapport au BP 2023 en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires.

L'inscription budgétaire au titre de l'allocation personnalisée **d'autonomie (APA)** s'établit à 133,6 M€ contre 130,5 M€ au BP 2023 sous l'effet principalement de la prise en compte de la « dotation qualité », dotation complémentaire versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile en contrepartie d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. Cette mesure est co-financée par la CNSA. Ce budget comprend :

- 89,5 M€ au titre de l'APA à domicile ;
- 43,6 M€ au titre de l'APA en établissement ;
- 0,5 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (CESU) versés aux bénéficiaires et d'une participation versée au CASVP pour la constitution des dossiers de demande d'APA.

Enfin, 25,1 M€ sont consacrés en 2024 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** de la perte d'autonomie des personnes âgées (+0,2 M€ par rapport au BP 2023). Ce montant comprend 15,1 M€ au titre de l'*accueil de jour*, afin de financer les participations aux six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. 6,3 M€ (+0,1 M€) sont inscrits pour les actions financées dans le cadre de la *conférence des financeurs*. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. S'y ajoutent 2,6 M€ au titre de l'*aide à domicile*, 0,5 M€ au titre de l'*habitat inclusif*, 0,4 M€ pour le versement de *subventions* et 0,2 M€ concernant les *aides financières corollaires aux aides légales* (prise en charge des frais de santé, frais d'inhumation).

Les crédits relatifs à la famille et à la petite enfance représentent 127,6 M€ en 2024, en hausse de 8,6 M€ par rapport à 2023.

Les dépenses relatives aux crèches et haltes garderies représentent 121,7 M€, contre 113,6 M€ au BP 2023 (+8,1 M€). L'augmentation des crédits s'explique principalement par le renforcement du soutien de la Ville aux associations gestionnaires de crèches et par les besoins de financement induits par l'ouverture de nouvelles places en 2023 et en 2024. L'enveloppe consacrée aux *réservations de places* en dehors du parc municipal reste stable à 4,0 M€.

Un montant de 6,0 M€ (+0,5 M€) est mobilisé pour les dispositifs en faveur des familles afin de poursuivre notamment les activités ludiques (Ludomouv' citoyennes), le dispositif des « samedis en familles » dans tous les arrondissements et l'organisation d'un deuxième festival du jeu.

Les crédits au titre de l'aide aux personnes en difficulté et de l'accueil des réfugiés s'établissent à 55,8 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023.

Les dépenses en faveur de l'aide aux personnes en difficulté représentent 50,2 M€ en 2024. Ce budget comprend notamment la contribution au *fonds de solidarité logement (FSL)* pour 33,5 M€,

soit une baisse de 2,0 M€ par rapport au BP 2023. Cette baisse est la conséquence d'un mouvement de périmètre dans la mesure où l'enveloppe consacrée aux aides à l'énergie a été transférée au budget du CASVP. La contribution nette de la Ville à ce fonds s'élève à 29,0 M€. En effet, la Ville reverse également dans le cadre du FSL les contributions volontaires de partenaires (fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, caisse d'allocations familiales de Paris) qui représentent une inscription équilibrée en dépenses et en recettes de 4,5 M€.

11,5 M€ sont dédiés aux *subventions allouées au titre de la solidarité et dans le cadre de la « grande cause en faveur de la lutte contre l'exclusion »* (+1,6 M€). Par ailleurs, 2,1 M€ sont dédiés à la *mise à l'abri à l'hôtel des personnes vulnérables* et 1,6 M€ (+0,2 M€) à la *restauration solidaire*. Enfin, 1,0 M€ (+0,2 M€) est inscrit pour la mise en œuvre des **mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP)** et 0,5 M€ pour des actions visant à renforcer l'*inclusion numérique des personnes en difficulté*.

Les subventions au titre de l'accueil des réfugiés s'élèvent à 5,6 M€ au BP 2024, soit une hausse de 0,4 M€ par rapport à 2023.

Les actions au titre de la prévention spécialisée et **du lien social s'élèvent à 30,5 M€**, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2023.

Au sein de cette enveloppe, 20,6 M€ (+0,7 M€) sont consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée. 7,1 M€ (+1,0 M€) concernent le financement des centres sociaux, en partenariat avec la caisse d'allocations familiale. 2,0 M€ (+0,2 M€) sont inscrits pour les subventions au titre du lien social et 0,7 M€ pour le **fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**. 0,2 M€ est dédié à la lutte contre les rixes.

25,0 M€ sont prévus au titre des dépenses de santé et de prévention, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2023.

13,5 M€ sont prévus pour les **actions de prévention, d'éducation pour la santé** et pour les centres de santé (montant stable par rapport au BP 2023). Ces dépenses incluent les crédits dédiés aux prophylaxies (3,4 M€), à la lutte contre les toxicomanies (2,5 M€), à la santé environnementale (1,5 M€), aux centres de santé (1,5 M€), aux actions de vaccination (1,4 M€) ainsi qu'aux actions du plan « Paris qui sauve » (0,6 M€), à la lutte contre les rongeurs et contre les insectes vecteurs de maladies transmissibles (0,5 M€) et aux actions de prévention en milieu scolaire (0,4 M€). Une enveloppe de 1,9 M€ est consacrée aux actions de promotion de la santé et de prévention.

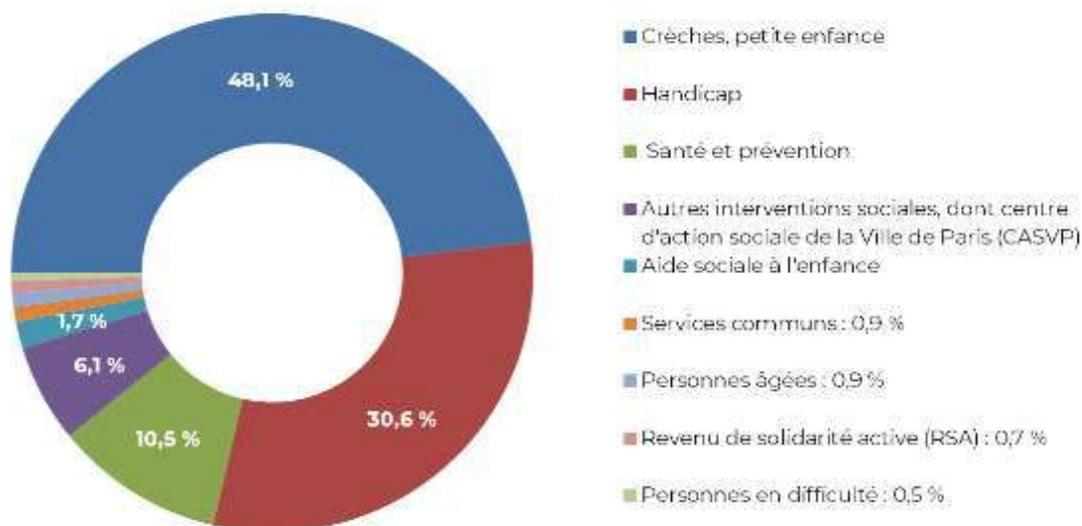
11,4 M€ sont inscrits au titre de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la planification familiale, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2023.

Enfin, les dépenses liées aux services communs de la santé, de la petite enfance et des solidarités **s'établissent à 1,4 M€** (montant stable par rapport au BP 2023).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées à la santé et à l'action sociale sont inscrites à hauteur de 631,4 M€, en baisse de 26,1 M€ par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les principales recettes sont liées à la gestion du RSA, inscrites à un montant de 265,7 M€ (+2,1 M€). Elles sont essentiellement constituées du produit de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) inscrit à hauteur de 246,6 M€. Ce montant correspond au *droit à compensation* basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) à hauteur de 11,5 M€. Le taux de couverture des dépenses de RSA par ces recettes (y compris la dotation de compensation péréquée, mais hors majoration du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – cf. partie I) s'élève en 2023 à 65,0 % en 2024 contre 63,7 % en 2023.

Par ailleurs, le recouvrement des *indus et remboursements* représente 7,6 M€ (+2,1 M€).

Le deuxième poste des recettes est lié à l'accueil de la petite enfance, pour un montant de 236,7 M€, en diminution de 33,4 M€ par rapport au BP 2023. Ces recettes correspondent aux financements de la **caisse d'allocations familiales** ainsi qu'aux *participations familiales*. Leur baisse traduit une moindre fréquentation des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches et halte-garderies) depuis la crise sanitaire.

Les recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées sont prévues pour un montant de 63,1 M€, en hausse de 5,9 M€ en raison principalement de la progression des *dotations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)* au titre de l'APA (+4,6 M€) et de l'accueil de jour (+3,5 M€). Les recettes liées à l'*hébergement* des personnes âgées (indus et remboursements compris) sont estimées à 20,0 M€, en baisse de 2,0 M€ par rapport au BP 2023. Les recettes attendues au titre de la *conférence des financeurs* pour les forfaits autonomie et prévention sont quant à elles stables par rapport au BP 2023 (6,2 M€), avec une inscription équivalente en dépenses. 3,5 M€ sont prévus au titre des *indus et remboursements* liés aux chèques emploi service universel (CESU) non utilisés par les bénéficiaires (-0,3 M€) et 0,2 M€ pour la participation de la CNSA au financement de projets d'*habitat inclusif*.

Le taux de couverture des dépenses d'APA par les recettes versées par l'État (CNSA) s'établit à 17,0 % en 2024, contre 13,8 % au BP 2023.

Les recettes afférentes à la politique en faveur des personnes en situation de handicap s'élèvent à 27,4 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2023. Elles incluent les *dotations versées par la CNSA* au titre de la PCH et de la MDPH 75 à hauteur de 19,2 M€ (-2,0 M€). Les recettes liées à l'hébergement des personnes handicapées s'élèvent à 6,0 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2023. 2,0 M€ sont par ailleurs inscrits au titre des *indus et remboursements* liés aux chèques emploi service universel (CESU) non utilisés par les bénéficiaires et 0,2 M€ pour la participation de la CNSA au financement de projets d'*habitat inclusif*.

Le taux de couverture des dépenses de PCH par les recettes versées par l'État s'établit à 21,8 % en 2024, contre 26,1 % au BP 2023.

La sous compensation par l'Etat des aides sociales se poursuit en 2024

Depuis 2002, l'État a transféré aux départements la responsabilité et les charges afférentes à la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité (AIS) : allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH), revenu minimum d'insertion (RMI) puis revenu de solidarité active (RSA). Concomitamment, l'Etat a doté les départements de ressources destinées à financer ces dépenses nouvelles. Toutefois, l'évolution de ces compensations est moins dynamique que celle des prestations légales désormais à la charge des départements. Il en résulte un déficit croissant qui contraint les finances publiques locales et menace le principe même de libre administration des collectivités territoriales, puisque celles-ci doivent affecter des crédits à ces dépenses obligatoires. Malgré une amélioration de la couverture du RSA et de l'APA, l'exercice 2024 illustre de nouveau cette situation de déséquilibre.

Au seul titre de l'année 2024, le reste à charge pour la Ville est estimé à 157,0 M€, soit l'écart entre :

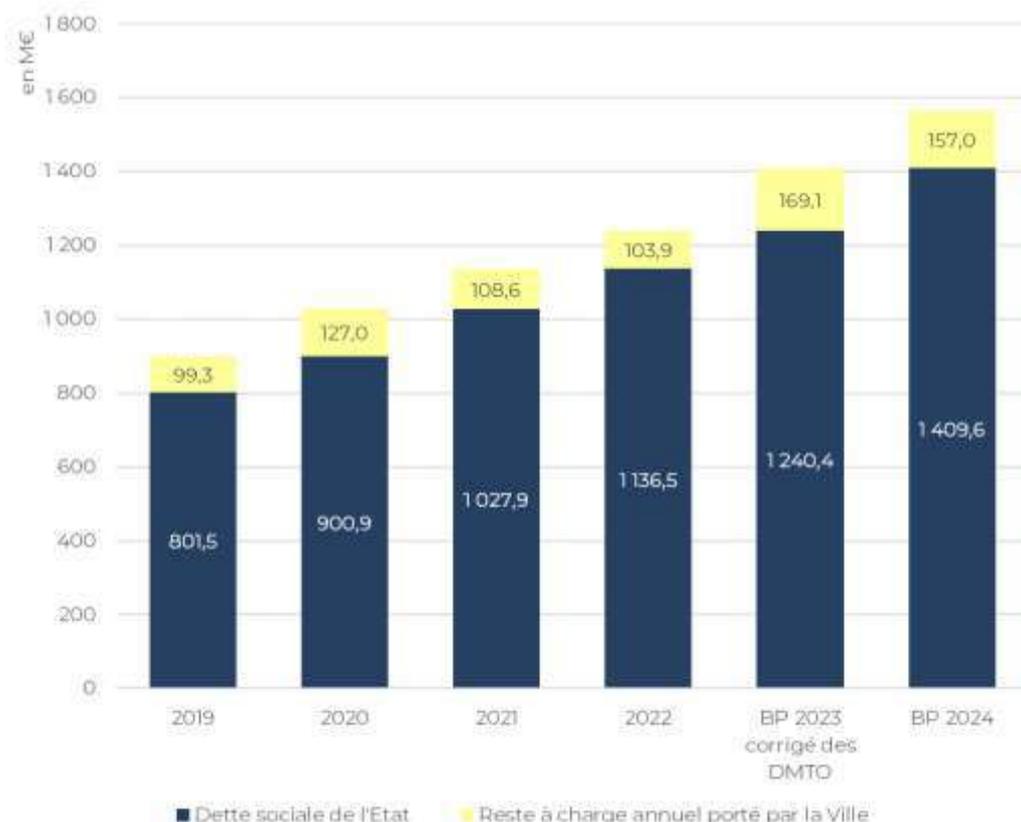
- d'une part, les recettes prévisionnelles fléchées vers les AIS (468,7 M€), constituées du produit supplémentaire de la part départementale du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenu grâce à la hausse du taux de 3,8 % à 4,5 % et retraité de la péréquation ainsi engendrée, de la part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) perçue au titre du RSA, du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) ainsi que des dotations au titre de l'APA et de la PCH ;
- d'autre part, l'intégralité des charges de RSA, d'APA et de PCH, à savoir 625,7 M€.

Evaluation du reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité



Non compensé, le reste à charge est à financer par d'autres recettes de la Ville, portant la « dette sociale » de l'État à l'égard de la Ville de Paris à 1 566,6 M€ entre 2014 et 2024, et à 2 981,7 M€ depuis 2004.

Evolution de la dette sociale de l'Etat (montants cumulés depuis 2014)



16,1 M€ de recettes sont attendues en 2024 **au titre de la prévention et de l'éducation pour la santé**, des établissements sanitaires ainsi que de la PMI, soit un montant stable par rapport au BP 2023. Ces recettes intègrent depuis 2023 un financement de l'agence régionale de santé (ARS) de 2,5 M€ pour l'habilitation de la Ville en matière de dépistage et de prophylaxie de la tuberculose. Toutefois, en parallèle, un montant de 7,5 M€ est prélevé par l'État sur les ressources de la collectivité au motif de la recentralisation de cette compétence (cf. partie II sur les crédits non ventilés). Les autres recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres ainsi que des participations des usagers.

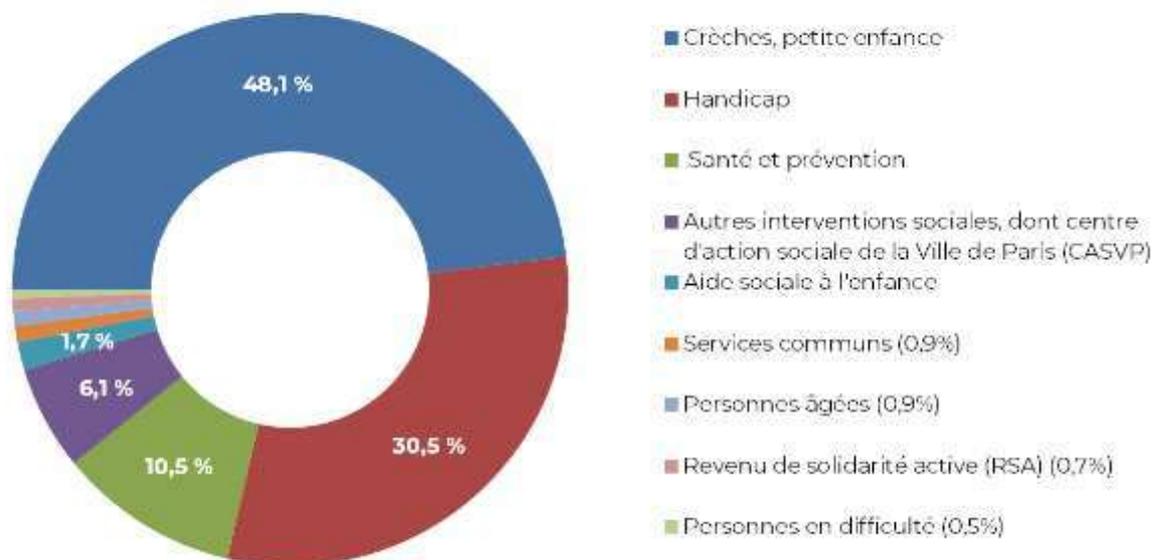
Les recettes liées à l'**aide sociale à l'enfance** s'élèvent à 12,9 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023.

Enfin, 9,6 M€ sont attendues au titre du soutien aux personnes en difficulté (+0,6 M€). Ce montant inclut 4,6 M€ (-0,2 M€) de recettes relatives à l'*insertion*, correspondant essentiellement aux participations de l'État au titre de l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, l'écriture comptable liée à la réintégration de l'ensemble des contributions du *fonds solidarité logement* dans les comptes de la Ville donne lieu à une recette de 4,5 M€ et à un montant équivalent en dépenses (cf. ci-dessus). Enfin, 0,5 M€ de dotations sont attendues dans le cadre du plan gouvernemental « Logement d'abord ».

Dépenses d'investissement

Le **budget d'investissement alloué pour les dépenses de santé et d'action sociale s'élève à 68,4 M€**, en hausse de 5,7 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



Les dépenses concernant les crèches et les haltes-garderies ainsi que les structures de multi-accueil s'établissent à **32,9 M€**, après 33,2 M€ au BP 2023.

15,6 M€ sont consacrés aux constructions ou restructurations de crèches. Parmi les opérations les plus importantes, 2,1 M€ sont alloués à la restructuration de la crèche collective Saint Roch (Paris Centre), 1,8 M€ à la restructuration de la crèche rue Preault (19^{ème} arrondissement), 1,5 M€ à la construction de la crèche collective de la ZAC Gare de Lyon-Daumesnil (12^{ème} arrondissement), 1,5 M€ à la restructuration de la crèche collective située rue de la Glacière (13^{ème} arrondissement), ou encore 1,5 M€ à la restructuration de la crèche collective Eiders (19^{ème} arrondissement).

L'**entretien et l'équipement des crèches** font l'objet d'une enveloppe de 12,4 M€ destinée notamment aux travaux urgents, à l'achat de mobilier et de matériel, ou encore à des travaux de sécurité.

Les **subventions d'équipement** pour les crèches associatives représentent 4,3 M€.

Enfin, 0,4 M€ est inscrit pour soutenir le développement des **maisons d'assistantes maternelles (MAM)** et 0,2 M€ pour le **système d'information** « Facil Familles »

19,4 M€ sont prévus **pour les travaux de mise en accessibilité des équipements et de l'espace public**, en hausse de 4,9 M€ par rapport au BP 2023.

Ces crédits visent à financer principalement les travaux de mise en accessibilité des équipements scolaires (8,1 M€), sportifs (3,3 M€), de la petite enfance (2,5 M€) des espaces verts (1,5 M€), culturels (1,4 M€), ainsi que les **mairies d'arrondissement** (1,0 M€), et les transports (0,9 M€).

Les investissements au titre de la santé mobilisent un budget de 7,2 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport au BP 2023.

4,5 M€ sont consacrés aux **travaux d'entretien et au renouvellement de matériel dans les établissements de santé et les PMI**. Les subventions d'investissement aux *centres* de santé s'élèvent à 2,5 M€. Par ailleurs, les **dispositifs de prévention et d'éducation pour la santé** se voient consacrer 0,2 M€.

4,1 M€ sont consacrés aux investissements en faveur des personnes âgées, stable par rapport au BP 2023 .

2,0 M€ sont notamment prévus pour les travaux de restructuration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du jardin des plantes (5^{ème} arrondissement) et 1,5 M€ pour l'Ehpad Arthur Goussier situé à Bondy. 0,5 M€ est consacré aux travaux d'amélioration thermique dans les résidences autonomie Mouffetard (5^{ème} arrondissement), Madeleine Béjart (3^{ème} arrondissement) et Bois-Le-Vent (16^{ème} arrondissement).

Les **investissements en faveur de l'autonomie** des personnes en situation de handicap se voient consacrer 1,5 M€ (après 1,7 M€ en 2023) dans le cadre du schéma directeur pour financer la **rénovation et la restructuration d'établissements**.

Les équipements de l'aide sociale à l'enfance représentent un budget de 1,1 M€ après 2,5 M€ au BP 2023.

0,7 M€ est prévu pour les investissements au titre de la solidarité envers les personnes en difficulté **et l'aide aux réfugiés**, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2023.

Les services communs de la petite enfance **et de l'action sociale se voient consacrer une dépense** de 0,6 M€.

Ces crédits permettent le financement des études et l'acquisition de matériel de bureau et mobilier d'accueil pour les services d'accueil familial parisien (SAFP), les centres de santé et les espaces parisiens pour l'insertion.

Les **dépenses pour les espaces parisiens d'insertion s'élèvent à 0,5 M€** contre 0,4 M€ au BP 2023.

Recettes d'investissement

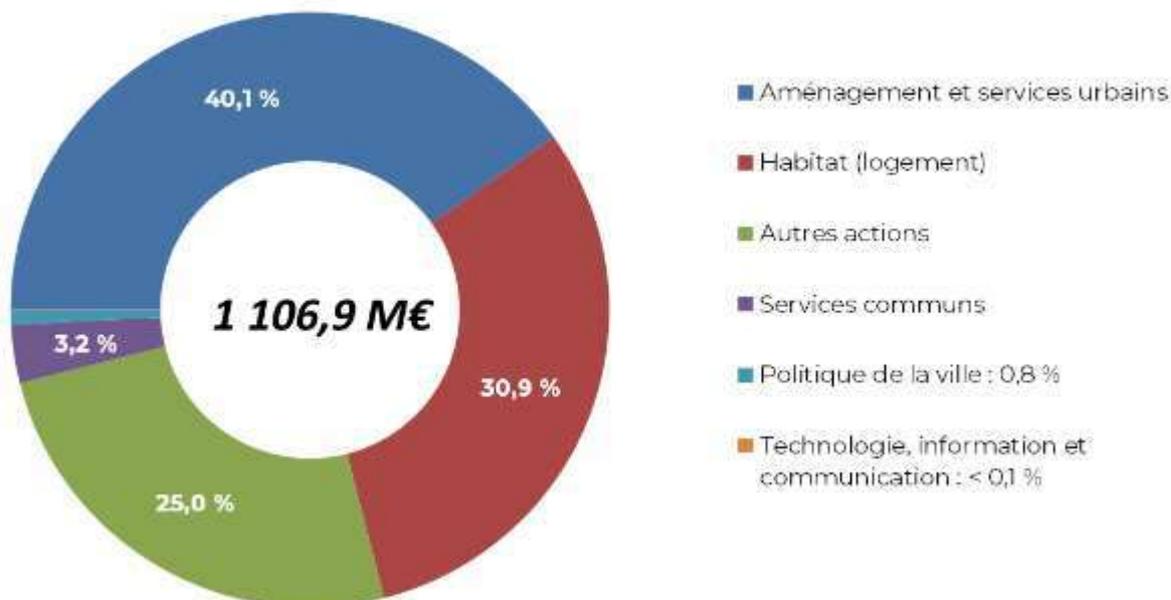
Les recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale représentent 5,2 M€ en 2024, en diminution par rapport au BP 2023 (-2,6 M€).

3,3 M€ sont attendus pour le financement des travaux dans les crèches collectives et les structures multi-accueils, versés sous forme de subventions. Celles-ci sont perçues, à l'ouverture des établissements, au titre du soutien technique et financier apporté par la caisse d'allocations familiales pour la création et la rénovation de ces structures. Ce montant inclut 2,0 M€ au titre du fond de modernisation des équipements de la caisse d'allocations familiales, pour le financement des travaux de rénovation et de d'entretien des structures de la petite enfance. À titre d'exemple, en 2024, 0,5 M€ est également prévu pour la crèche collective de la ZAC Saint Vincent de Paul (14^{ème} arrondissement).

Enfin, 1,9 M€ est prévu pour les travaux d'accessibilité des lignes de bus (adaptation du réseau de bus aux personnes en situation de handicap), versé sous forme de subventions par Ile de France Mobilités (IDFM).

(5) Aménagement des territoires et habitat

Budget consolidé consacré à l'aménagement des territoires et à l'habitat – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	273,4	300,3
<i>dont masse salariale</i>	<i>174,4</i>	<i>187,1</i>
Dépenses d'investissement	734,6	806,6
Recettes de fonctionnement	75,4	64,5
Recettes d'investissement	189,1	182,8

Dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 300,3 M€, dont 187,1 M€ au titre de la masse salariale.

28 postes sont créés à la direction des espaces verts et de l'environnement : 27 postes pour l'extension et l'entretien des surfaces végétalisées et un poste au service de l'arbre et du bois pour les projets de forêts urbaines et la mise en œuvre de la doctrine de plantations des arbres liée à l'adaptation des essences au changement climatique.

11 postes sont créés à la direction du logement et de l'habitat : quatre postes pour la délégation des aides à la pierre, trois postes pour le nouveau dispositif de contrôle des locaux commerciaux, un poste de chef de projet pour la foncière logement social et abordable, un poste pour le dispositif d'encadrement des loyers, un poste pour le contrôle des meublés touristiques, et un poste pour la gestion des aires d'accueil des gens de voyage.

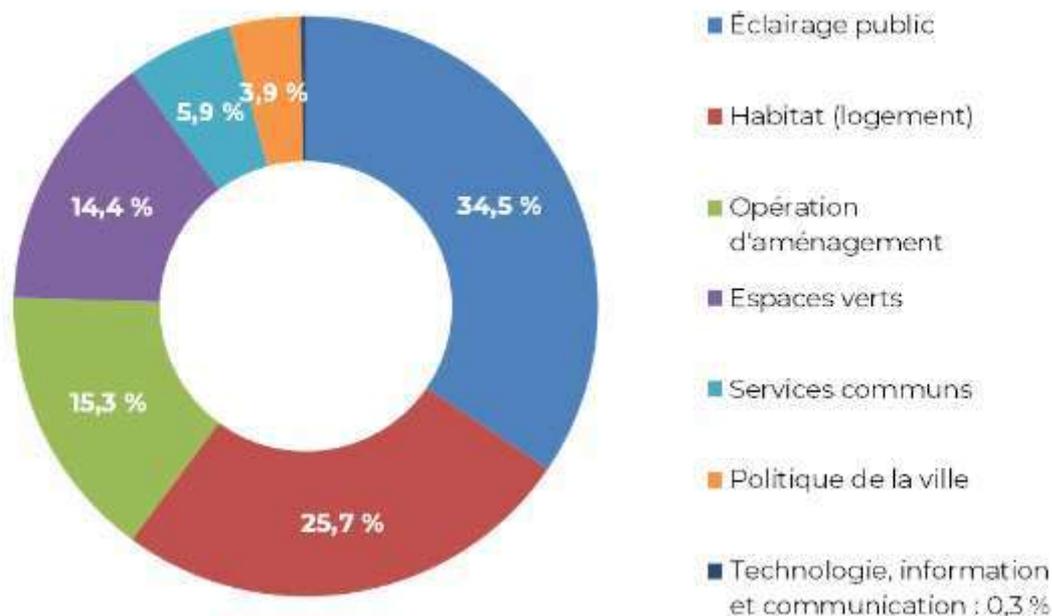
Six postes sont créés à la direction de la voirie et des déplacements pour la mission vélo, dont les objectifs ont été revus à la hausse.

Cinq postes sont créés à la direction de l'urbanisme, pour renforcer la police de l'urbanisme.

Au total, avec 50 créations des postes et un solde des transformations de +1, le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'établit à +51 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de **fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 113,1 M€**, en augmentation de 14,1 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



77,1 M€ sont consacrés à l'aménagement des territoires, en hausse de 6,3 M€ par rapport au BP 2023. Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts, à l'éclairage, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'éclairage public représentent 39,0 M€, soit une hausse de 3,0 M€. La démarche de sobriété dans laquelle la Ville est engagée permet de réduire la dépense d'éclairage public de 3,6 % par rapport au BP 2023 (-0,7 M€) à 19,3 M€. Le budget consacré à l'entretien des lampadaires dans le cadre du marché global de performance est inscrit à 19,7 M€ (+3,7 M€). Cette hausse tient notamment compte de la révision des tarifs de ce marché.

Les dépenses relatives aux espaces verts urbains représentent 16,3 M€, en augmentation de 2,0 M€. Au sein de ce budget, les **dépenses d'entretien** s'élèvent à 13,8 M€, dont 4,8 M€ pour les parcs et jardins et 3,9 M€ pour les arbres et les bois. Ce budget en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2023 permettra d'assurer l'entretien d'un patrimoine arboricole qui s'accroît et de répondre aux besoins liés à l'exploitation de ces espaces pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Par ailleurs, 2,6 M€ sont consacrés aux **dépenses d'arrosage** (+0,1 M€).

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement** urbain atteignent 17,4 M€, en augmentation de 1,2 M€, et incluent :

- des subventions versées au titre du **soutien aux organismes publics d'urbanisme** à hauteur de 7,3 M€ (+0,3 M€) dont 5,0 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), 2,1 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,3 M€ pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- l'entretien des équipements publics et du forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 9,1 M€, en hausse de 1,1 M€ sous l'effet notamment des révisions contractuelles des tarifs ;

- **des frais d'études et des charges de fonctionnement** concernant les appels à projets urbains pour 0,7 M€ ;
- des **dépenses d'acquisition foncière pour le logement** (0,2 M€), qui permettent de prendre en charge les frais d'avocat et d'huissiers dans le cadre d'opérations foncières.

La politique de la ville bénéficie de 4,4 M€ (+0,1 M€). Ces dépenses correspondent aux versements de subventions aux associations et aux acteurs de terrain dans les quartiers prioritaires.

Les politiques de l'habitat (29,0 M€ soit +6,5 M€) recouvrent essentiellement la gestion du parc privé de la collectivité, des aides au secteur locatif et des aides au verdissement du parc résidentiel parisien.

La hausse par rapport au BP 2023 s'explique principalement par l'inscription d'une dépense de 14,0 M€ (+5,8 M€) au titre de résiliations de baux dans le cadre de la vague de conventionnements 2023, afin de pourvoir la politique volontariste de la Ville en matière de logement social.

La gestion du parc privé de la collectivité représente un budget de 7,3 M€ (+0,8 M€). Ces dépenses comprennent le paiement des taxes locales, des fluides et de l'entretien.

Les aides au secteur locatif s'élèvent à 3,6 M€ en 2024 contre 3,3 M€ au BP 2023. Les crédits alloués aux subventions pour les associations du secteur s'élèvent à 2,3 M€. Les opérations d'amélioration de l'habitat visant à accompagner les copropriétés fragiles dans la lutte préventive contre l'habitat dégradé (cf. encadré) sont inscrites à hauteur de 1,1 M€, en hausse de 0,3 M€. Les dispositifs « Multiloc » et « Louez Solidaire » sont reconduits à 0,3 M€.

L'aide au verdissement du parc résidentiel parisien représente 3,0 M€, principalement dédiés au programme « Eco-rénovons Paris ». Ce programme est un dispositif d'accompagnement et de subventionnement à destination des copropriétés parisiennes souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit vers la rénovation énergétique et environnementale. Les paramètres fixés pour l'attribution des aides concilient performance énergétique et critères sociaux.

Les crédits alloués au financement des **aires d'accueil des gens du voyage** sont stables à hauteur de 0,5 M€. Cette dépense comprend des contrats de prestations de services pour l'accompagnement social des usagers ainsi que pour la gestion des deux aires d'accueil situées dans les bois de Vincennes et de Boulogne.

Les crédits alloués à **l'aide à l'accession** à la propriété représentent 0,3 M€, montant stable par rapport au BP 2023.

Enfin, l'enveloppe consacrée au logement social représente 0,2 M€, qui se répartit entre 0,1 M€ d'études relatives au logement social et à l'habitat, et 0,1 M€ de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes et familles défavorisées.

Le budget dédié aux équipements d'information et de communication sur la voie publique s'élève à 0,3 M€.

Ce montant correspond au fonctionnement des journaux électroniques d'information (JEI).

Enfin, les services communs représentent une dépense de 6,7 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2023.

Ce budget intègre 0,3 M€ dédié à la préservation de la biodiversité animale.

La politique parisienne d'amélioration de l'habitat privé contribue notamment à accélérer la transition écologique

Depuis 2016, la Ville de Paris a entrepris de rationaliser ses dispositifs d'amélioration de l'habitat privé pour mettre en œuvre deux priorités : la lutte contre l'habitat fragile et dégradé, et l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.

La sixième opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD 6) et les deux concessions d'aménagement conclues avec la société publique locale d'aménagement Soreqa constituent les principaux outils du premier volet de cette politique publique.

L'OAHD consiste en une assistance technique, administrative et financière gratuite en direction des immeubles les plus dégradés et permet, notamment, l'apport de subventions majorées facilitant la réalisation de travaux. La Ville missionne un opérateur pour chaque immeuble repéré afin d'accompagner ses propriétaires. Peuvent bénéficier des aides financières les propriétaires occupants (sous conditions de ressources), les propriétaires bailleurs proposant des loyers maîtrisés et, dans certains cas, les syndicats de copropriétaires pour des travaux en parties communes et privatives. Au titre de l'année 2024, il est prévu une dépense de 1,1 M€ en fonctionnement pour la rémunération des deux opérateurs animant ce dispositif. Par ailleurs, 2,3 M€ sont prévus en investissement pour subventionner les travaux de rénovation de l'habitat privé. Le nombre de copropriétés accompagnées est passé de 89 adresses fin 2019 à 136 fin 2022 (dont 80 copropriétés suivies par la Soreqa).

En parallèle, le traité de concession d'aménagement (TCA) confié par la collectivité parisienne à la Soreqa depuis 2010 a pour objectif de traiter les situations d'habitat indigne par l'appropriation publique d'immeubles aux fins de création de logements sociaux. Il porte également sur l'accompagnement des immeubles privés dégradés, avec une prise en charge depuis 2020 d'immeubles identifiés dans le cadre de l'OAHD 5. Une participation de 10,0 M€ est prévue en 2024 pour permettre à la Soreqa d'augmenter le nombre d'adresses intégrées à la concession ou de se positionner sur des adresses qui échappent aujourd'hui à cette politique en raison de leur taille et/ou de leur prix. Par ailleurs, en novembre 2016, une deuxième concession d'aménagement a été confiée à la Soreqa afin de lutter contre les situations d'habitat indigne dans le secteur diffus, notamment en ce qui concerne les anciennes chambres de service. Elle vise à créer de nouveaux logements sociaux en regroupant ces chambres de service et éventuellement d'autres lots inoccupés sous les toits.

Le plan « Eco-Rénovons Paris » constitue le principal outil en faveur de l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments. Il vise à accompagner les copropriétés parisiennes dans leurs démarches de rénovation énergétique et à les sensibiliser aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial adopté en 2018. « Eco-Rénovons Paris » permet de recruter des copropriétés volontaires afin de les accompagner dans toutes les étapes de leur projet jusqu'au vote des travaux et de leur attribuer, en fonction de leur profil, des aides à la rénovation énergétique (collectives et individuelles). Le dispositif encourage par ailleurs l'intégration, lorsque cela est possible, de projets de végétalisation. Le premier plan (ERP1) a été lancé en 2016 et a pris fin en décembre 2020. Les adresses qui nécessitaient encore un suivi à cette date ont été intégrées en janvier 2021 à un marché ERP socle, d'une durée de deux ans. Grâce au lancement d'ERP+ en 2022, de nouvelles adresses ont été intégrées au dispositif et de nombreux propriétaires ont répondu présents lors des premières réunions publiques, confirmant la montée en puissance du dispositif.

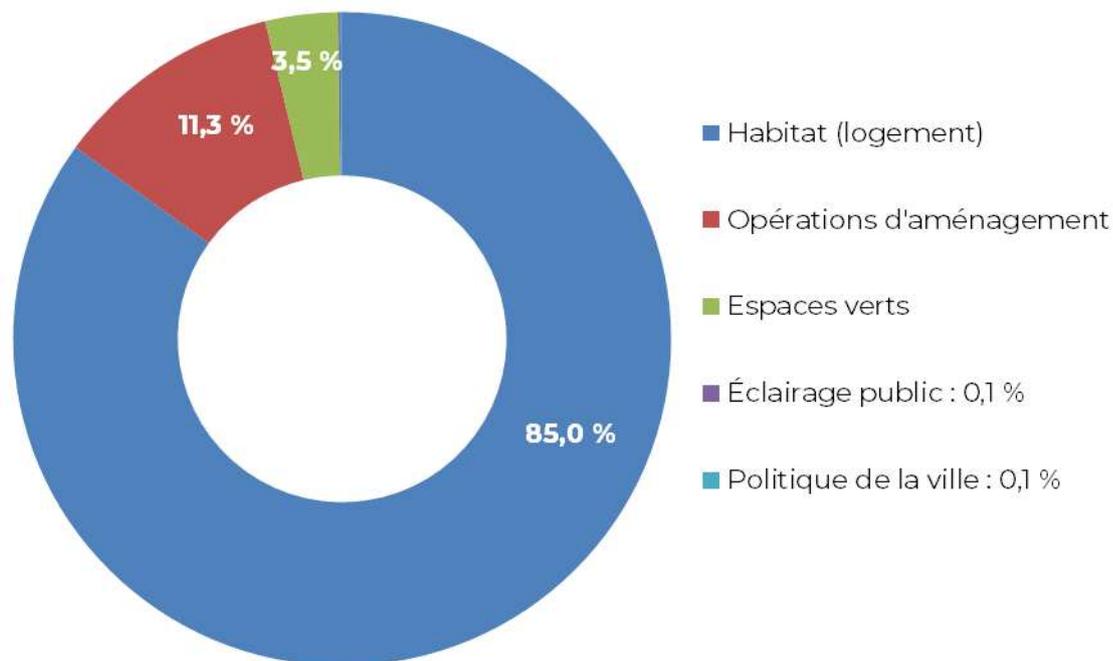
Au titre de l'année 2024, il est prévu 3,0 M€ en fonctionnement pour la rémunération des opérateurs chargés du suivi des adresses, 1,5 M€ de subventions de fonctionnement pour l'accompagnement des copropriétés – y compris le guichet unique d'entrée dans le dispositif ERP+ mis en œuvre par l'Agence parisienne du climat – et 12,9 M€ d'autorisations de programme en investissement pour l'engagement de nouvelles aides en faveur des copropriétés retenues.

Inscrit sur la fonction « Environnement », le plan de lutte contre la précarité énergétique participe également de cette logique d'aide à l'habitat privé. Créé en 2022, le service local d'intervention pour la maîtrise d'énergie en direction des publics prioritaires a vocation à repérer les ménages en situation de précarité énergétique et à les accompagner pour les travaux et aménagements qui seraient nécessaires à leur domicile.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement **provenant de l'aménagement des territoires et de l'habitat s'élèvent à 64,5 M€**, en baisse de 10,9 M€ par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes relatives à l'habitat et au logement s'élèvent à 54,8 M€ en 2024, en augmentation de 1,4 M€ par rapport au BP 2023.

Les recettes de loyers sont inscrites à hauteur de 54,1 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2023, à la suite de la prise à bail de nouveaux immeubles. Ce montant inclut la part annuelle des loyers capitalisés au titre des conventionnements opérés en 2023 (3,5 M€).

Les **autres recettes liées à la politique de l'habitat et du logement** s'élèvent à 0,8 M€. Il s'agit essentiellement des recettes d'ingénierie versées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

9,7 M€ sont inscrits au titre de la politique d'aménagement des territoires.

Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** sont inscrites à hauteur de 6,5 M€ et recouvrent principalement les excédents des opérations d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville, à hauteur de 4,5 M€. Ce montant diminue de 10,1 M€ par rapport au BP 2023, en lien avec le calendrier prévisionnel d'achèvement des opérations. S'y ajoute la part départementale de la taxe d'aménagement (2,0 M€).

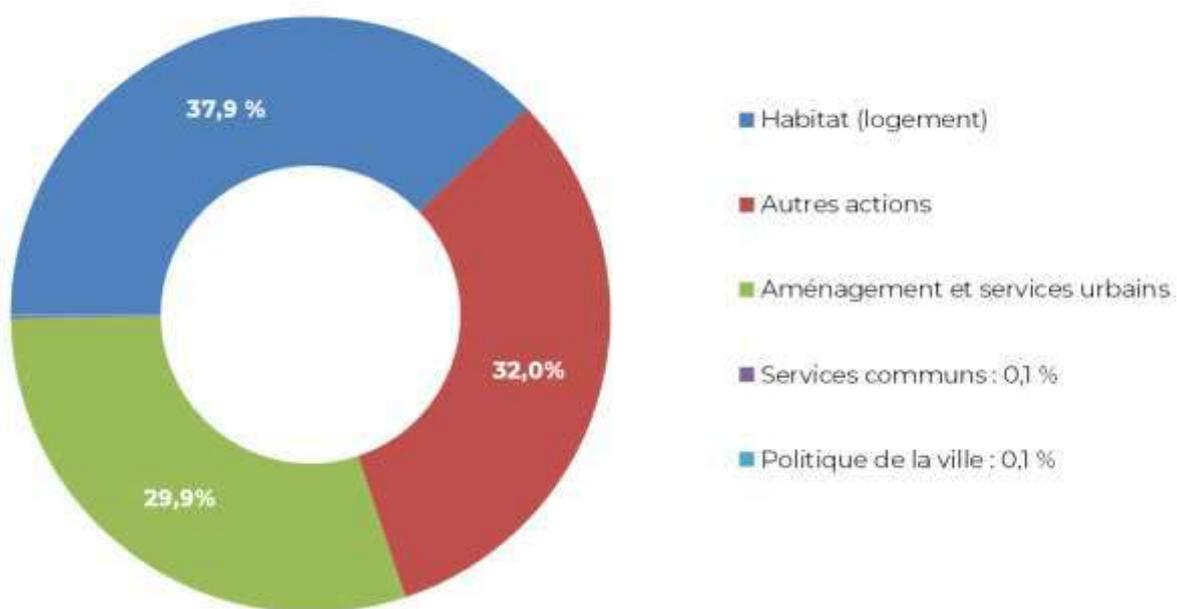
Les recettes liées aux espaces verts urbains s'élèvent à 2,3 M€ en 2024 et diminuent de 2,5 M€ par rapport au BP 2023, en raison notamment de la baisse des recettes liées aux travaux pour comptes de tiers.

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 0,8 M€. Il s'agit principalement du remboursement par la société civile du forum des Halles de Paris de sa quote-part des dépenses de fonctionnement de la canopée (sécurité incendie, nettoyage, maintenance, fluides).

Dépenses d'investissement

Les dépenses **d'investissement pour l'aménagement des territoires et l'habitat s'élèvent** à 806,6 M€, en hausse de 72,1 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



Les actions en faveur de l'habitat et du logement se voient allouer une enveloppe de 305,2 M€. Ce poste augmente de 4,3 M€ par rapport au BP 2023.

273,8 M€ sont inscrits pour le logement social, répartis principalement entre :

- 150,0 M€ de *subventions versées aux bailleurs sociaux*, en hausse de 17,8 M€ par rapport au BP 2023 afin d'accélérer la rénovation thermique des logements sociaux dans le cadre du plan climat ;
- 62,4 M€ au titre des **crédits délégués par l'État**, en baisse de 10,3 M€ par rapport au BP 2023.

À ces crédits s'ajoutent 61,4 M€ pour le *rachat en cours de bail des constructions réalisées en propre par les bailleurs sociaux*, dans le cadre des conventionnements réalisés en 2023 et des résiliations de baux qu'ils entraînent. Ce montant diminue de 9,8 M€ par rapport au BP 2023 compte tenu de la programmation des conventionnements réalisés en 2023.

L'effort de la collectivité en faveur du logement social se traduit également dans les acquisitions foncières dédiées au logement social, qui s'élèveront à 250,0 M€ en 2024, dont 230,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 20,0 M€ sur la fonction « Services généraux », soit une hausse de 50,0 M€ par rapport au BP 2023 (cf. « acquisitions foncières » ci-après). Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2024 est de 523,8 M€, en hausse de 42,9 M€ par rapport au BP 2023.

L'**aide à l'habitat privé** est en augmentation de 11,4 M€ en 2024 pour s'établir à 26,2 M€. 13,8 M€ sont consacrés à la **rénovation énergétique de l'habitat privé**, contre 7,5 M€ au BP 2023. 8,4 M€ sont consacrés au dispositif « Eco-rénovons Paris » pour les aides à la rénovation énergétique de l'habitat

privé et 5,4 M€ sont alloués au dispositif de financement de l'écorénovation et de la rénovation d'immeubles dégradés dans le cadre des crédits délégués par l'État. Par ailleurs, 12,4 M€, sont prévus pour l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**, soit une hausse de 5,1 M€ par rapport au BP 2023. Ces dépenses concernent d'une part l'éradication de l'habitat insalubre (10,0 M€) et la transformation de 1 000 chambres de service (0,2 M€) sous forme de participation de la Ville à la Soreqa et d'autre part les aides à la rénovation de logements privés dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OHAD) (2,3 M€) sous forme de subventions aux travaux réalisés par les copropriétés.

L'entretien du parc privé de la collectivité se voit allouer 5,2 M€ en 2024, montant stable par rapport au BP 2023. Cela comprend notamment 2,5 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés, 0,9 M€ pour les travaux dans les presbytères, 0,8 M€ pour des travaux dans les crèches associatives et 0,7 M€ pour la rénovation de locaux associatifs rue Vignoles (20^{ème} arrondissement).

L'aménagement et les services urbains représentent 241,3 M€, soit une augmentation de 27,3 M€ par rapport au BP 2023.

Les **opérations d'aménagement sur la voirie** représentent 76,8 M€, contre 63,5 M€ au BP 2023, soit une hausse de 12,9 M€, notamment liée à l'accélération de la démarche « Embellir votre quartier ».

29,0 M€ sont prévus pour la poursuite du programme « *Embellir votre quartier* ».

20,5 M€ sont consacrés à l'aménagement des *portes de Paris*, dont 11,0 M€ pour la porte de la Chapelle (18^{ème} arrondissement) et 9,0 M€ pour la porte Maillot (17^{ème} arrondissement).

3,5 M€ sont alloués aux *travaux de réaménagement* des Champs-Élysées et 1,5 M€ à l'appel à projets urbain innovant (APUI) pour les Invalides (7^{ème} arrondissement). 1,5 M€ est notamment mobilisé pour le réaménagement de l'accès Régnault à la dalle des Olympiades (13^{ème} arrondissement), 1,2 M€ pour poursuivre le réaménagement du boulevard et du carrefour de la Chapelle (18^{ème} arrondissement), 1,1 M€ pour les travaux de réaménagement de la rue d'Aubervilliers (19^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour le réaménagement de la rue Richelieu (Paris Centre), 1,0 M€ pour la création de voies réservées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, et 0,8 M€ pour l'aménagement du secteur Armand Carrel (19^{ème} arrondissement). 2,5 M€ sont consacrés au réaménagement des places parisiennes, dont 1,1 M€ pour la place Félix Eboué (12^{ème} arrondissement) et 0,8 M€ pour celle de Denfert Rocherau (14^{ème} arrondissement).

5,0 M€ sont prévus pour poursuivre l'*aménagement* de « rues aux écoles » (en hausse de 2,0 M€ par rapport au BP 2023), 2,0 M€ pour la création de la forêt urbaine de la place de la Catalogne (14^{ème} arrondissement) et 1,0 M€ pour l'aménagement d'une promenade le long du canal Saint-Martin (10^{ème} arrondissement).

Les **opérations d'urbanisme** et les **participations aux zones d'aménagement concerté** (ZAC) représentent 75,1 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2023. Ces crédits sont répartis entre :

- 42,3 M€ pour **les participations aux grands projets d'aménagement et les subventions d'urbanisme**, en hausse de 2,7 M€ par rapport au BP 2023 conformément au calendrier de versement. Parmi ces grands projets, 34,2 M€ sont dédiés aux acquisitions d'emprises publiques pour la ZAC Paris Rive gauche (13^{ème} arrondissement), 2,8 M€ sont inscrits au titre de la participation versée à l'aménageur P&MA pour la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement) et 2,6 M€ sont prévus au titre de la participation versée à la société publique locale (SPL) PariSeine dans le cadre du mandat d'aménagement qui lui a été confié dans le secteur de la Goutte d'Or (18^{ème} arrondissement). Enfin, 1,8 M€ est prévu pour les études et les frais d'honoraires et 0,6 M€ pour les subventions d'urbanisme ;
- 32,8 M€ pour **les participations aux bilans de voirie des opérations d'aménagement**, en baisse de 2,3 M€ conformément au calendrier de versement. Ainsi, 12,9 M€ sont inscrits pour la ZAC Paris rive gauche (13^{ème} arrondissement), 5,5 M€ pour le réaménagement de la porte de la Chapelle (18^{ème} arrondissement), 3,8 M€ pour la ZAC porte de Vincennes (12^{ème} arrondissement), 3,7 M€ pour

la ZAC Gare des Mines – Fillettes (18^{ème} arrondissement), 3,2 M€ pour la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement) et 3,2 M€ pour la ZAC Python-Duvernois (20^{ème} arrondissement).

Les espaces verts et parcs et jardins se voient consacrer 48,4 M€, après 49,7 M€ au BP 2023.

39,9 M€ sont consacrés au lancement et à la poursuite de *projets*. 22,0 M€ sont mobilisés pour la *végétalisation des quartiers* et 8,0 M€ sont prévus pour la remise en état de sites après les Jeux olympiques et paralympiques, dont l'esplanade des Invalides (7^{ème} arrondissement), les parcs de Bercy (12^{ème} arrondissement) et du Champs-de-Mars (7^{ème} arrondissement), ainsi que les jardins des champs-Elysées (8^{ème} arrondissement) et du Trocadéro (16^{ème} arrondissement). Sont également prévus 3,7 M€ pour le parc des Buttes-Chaumont (19^{ème} arrondissement), 1,2 M€ au titre du *programme « 30 hectares d'espaces verts supplémentaires »* et 0,9 M€ pour la *rénovation des espaces verts* des Champs-Elysées (8^{ème} arrondissement). 1,0 M€ est consacré aux ouvrages d'art et à la rénovation de l'éclairage public dans les espaces verts. 0,7 M€ est dédié à la requalification et l'extension du square Marie Curie dans la ZAC Paris Rive gauche (13^{ème} arrondissement).

Sont par ailleurs prévus 8,4 M€ pour ***l'entretien et l'équipement***, dont l'entretien des espaces verts de proximité (6,2 M€), celui des équipements mécaniques (1,0 M€) et celui des installations techniques (0,7 M€).

33,6 M€ sont inscrits au titre de l'entretien de l'éclairage public, en hausse de 26,5 M€ par rapport au BP 2023.

L'entretien des arbres et des bois se voit allouer 4,2 M€. 2,5 M€ sont inscrits pour ***le remplacement des arbres d'alignement et la plantation de nouveaux arbres***, et 0,5 M€ sont prévus pour la renaturation et la réappropriation de *30 hectares dans les bois* de Vincennes et de Boulogne. L'*entretien des bois* de Vincennes et de Boulogne sont chacun doté de 0,5 M€.

3,0 M€ sont inscrits au titre des services communs. 2,4 M€ sont notamment consacrés à la rénovation des *locaux sociaux*.

Les acquisitions foncières (« autres actions ») **s'établissent à 258,4 M€**, en hausse de 41,8 M€ par rapport au BP 2023.

Ce montant est réparti entre les postes suivants :

- les acquisitions foncières pour le logement social, d'un montant de 250,0 M€, en hausse de 50,0 M€ par rapport au BP 2023, sont réparties entre les fonctions « Aménagement » (230,0 M€) et « Services généraux » (opérations non ventilées) (20,0 M€) pour les crédits qui concernent les opérations financières ;
- 25,1 M€ sont inscrits pour les opérations foncières, après 30,0 M€ au BP 2023, conformément à la programmation des acquisitions foncières ;
- 3,4 M€ sont inscrits au titre de l'entretien des Halles.

Enfin les services communs (1,1 M€) et la politique de la Ville (0,6 M€) se voient attribuer 1,7 M€.

Ces montants permettent de couvrir notamment les dépenses liées à l'élaboration des documents d'urbanisme (0,8 M€) ainsi qu'aux projets de systèmes d'information d'urbanisme (0,3 M€).

Recettes d'investissement

La politique de l'aménagement des territoires et l'habitat apporteront des recettes d'investissement à hauteur de 182,8 M€.

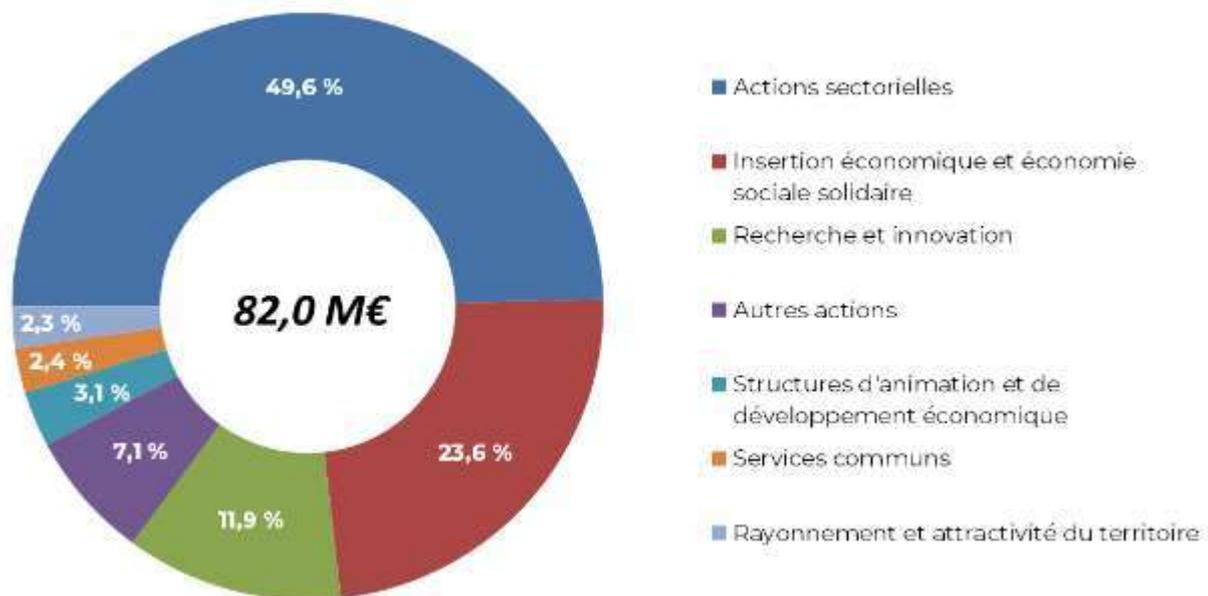
110,0 M€ de recettes foncières sont prévues en 2024 sur la fonction « Services généraux » (opérations non ventilées). Ce montant comprend notamment des cessions de terrains situés à Joinville-le-Pont (94) et porte de Saint-Ouen (18^{ème} arrondissement) dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants (APUI) « Inventons la Métropole du Grand Paris », de terrains situés quai d'Issy (15^{ème} arrondissement) dans le cadre de APUI « Inventons la métropole 2 », de parkings 92-98 rue de la Convention (15^{ème} arrondissement), du site de la poterne des Peupliers (13^{ème} arrondissement) dans le cadre de l'APUI « Réinventer Paris 1 » ou encore de cessions d'emprises dans le cadre de la démarche « promoteur public ».

66,2 M€ de recettes sont attendues concernant la politique du logement. Au titre du *logement social*, 59,2 M€ sont prévus au titre des versements de l'État dans le cadre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre, en baisse de 13,5 M€ par rapport au BP 2023. Cette même somme est inscrite en dépenses d'investissement pour financer la création de logements sociaux. 5,4 M€ sont également prévus pour la rénovation énergétique de *l'habitat privé*. Enfin, 1,6 M€ est inscrit concernant des *remboursements de trop-perçus* au titre des subventions aux bailleurs sociaux.

Enfin, 6,7 M€ sont inscrits dans le cadre des **opérations d'urbanisme, d'aménagement des espaces verts** et de la voirie. Ces recettes incluent des cofinancements pour l'opération de réaménagement des abords de la Tour Montparnasse (15^{ème} arrondissement) à hauteur de 3,5 M€ et pour la création de la forêt urbaine située place de la Catalogne (14^{ème} arrondissement) à hauteur de 2,7 M€, dont 2,0 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et 0,7 M€ au titre du fonds vert.

(6) Action économique

Budget consolidé consacré à l'action économique – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	43,4	49,2
<i>dont masse salariale</i>	11,7	11,8
Dépenses d'investissement	38,4	32,7
Recettes de fonctionnement	169,4	256,8
Recettes d'investissement	0,0	0,1

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 49,2 M€, dont 11,8 M€ au titre de la masse salariale.

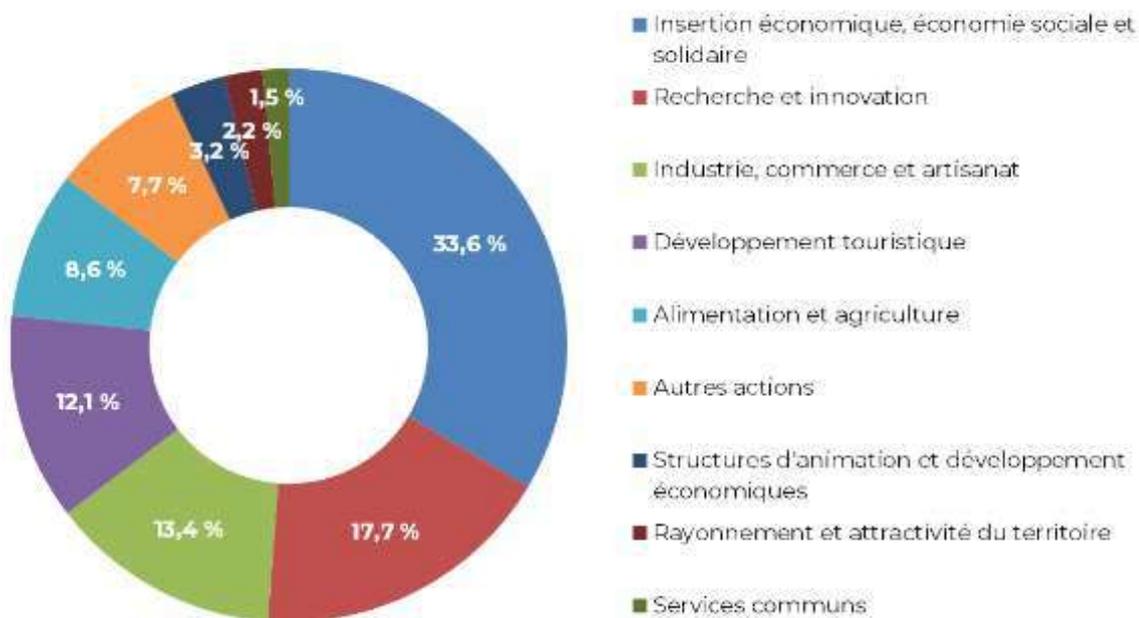
À la direction de l'attractivité et de l'emploi, un poste est créé pour renforcer le bureau de la transition écologique et de l'économie.

Dix postes relatifs au ménage dans les écoles d'arts sont transférés de la direction de l'attractivité et de l'emploi vers la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports.

Au total, avec une création de poste et dix postes transférés dans une autre fonction, le solde de la fonction « Action économique » est de -9 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 37,5 M€, en hausse de 5,7 M€ par rapport au BP 2023.

Dépense de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 12,6 M€, en hausse de 1,0 M€.

Les dépenses en faveur de l'insertion économique s'élèvent à 9,8 M€ (+0,2 M€). Ces crédits soutiennent les opérateurs de l'emploi et de la formation ainsi que les associations conduisant des actions dans ce secteur.

Les crédits consacrés au **soutien à l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 2,7 M€ (+0,8 M€).

Enfin, l'**insertion économique au travers de l'agriculture durable** bénéficie d'une inscription de 0,2 M€ pour poursuivre les formations aux métiers de l'agriculture.

Les dispositifs **en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique** représentent un budget de 12,8 M€ en 2024, en augmentation de 2,7 M€ par rapport au BP 2023.

5,0 M€ (soit +2,1 M€ par rapport au BP 2023) sont prévus au titre des **dépenses liées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat**. Ces crédits financent diverses *animations commerciales* telles que la Fête des marchés et le festival des cuisines de rue, l'entretien des dix marchés couverts (1,8 M€), ainsi que les *illuminations de Noël* notamment dans les quartiers populaires (0,8 M€), et l'aide versée aux kiosquiers lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur à 262 K€ sur le volet « presse » de leurs ventes (1,8 M€).

Les dépenses de fonctionnement liées au développement touristique, qui correspondent en grande partie au versement de la subvention à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), représentent 4,5 M€ en 2024 comme au BP 2023.

3,2 M€ sont consacrés au **développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire** et écologique, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023. Ces crédits couvriront notamment les

dépenses relatives à la Ferme de Paris, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux formations en agriculture durable délivrées par l'École du Breuil, ainsi que des subventions et des actions de mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable.

Les dépenses liées à la **recherche et à l'innovation** représentent 6,6 **M€**.

Elles sont en augmentation de 0,6 M€ par rapport au BP 2023. La subvention pour l'école de création numérique TUMO (5,0 M€) et celle pour l'institut des études avancées (IEA) (0,6 M€) sont reconduites. Le soutien aux structures de recherche et à l'innovation s'établit à 1,0 M€ (+0,6 M€).

Les autres actions, qui concernent les subventions versées aux unions départementales syndicales, représentent 2,9 **M€**, comme au BP 2023.

Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économiques totalisent 1,2 **M€**.

L'augmentation de 1,1 M€ correspond à un effet de périmètre, car une partie des crédits destinés au développement économique et à l'innovation étaient portés sur la fonction « Services généraux au BP 2023.

0,8 **M€** est alloué au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**, soit une augmentation de 0,1 **M€** par rapport au BP 2023.

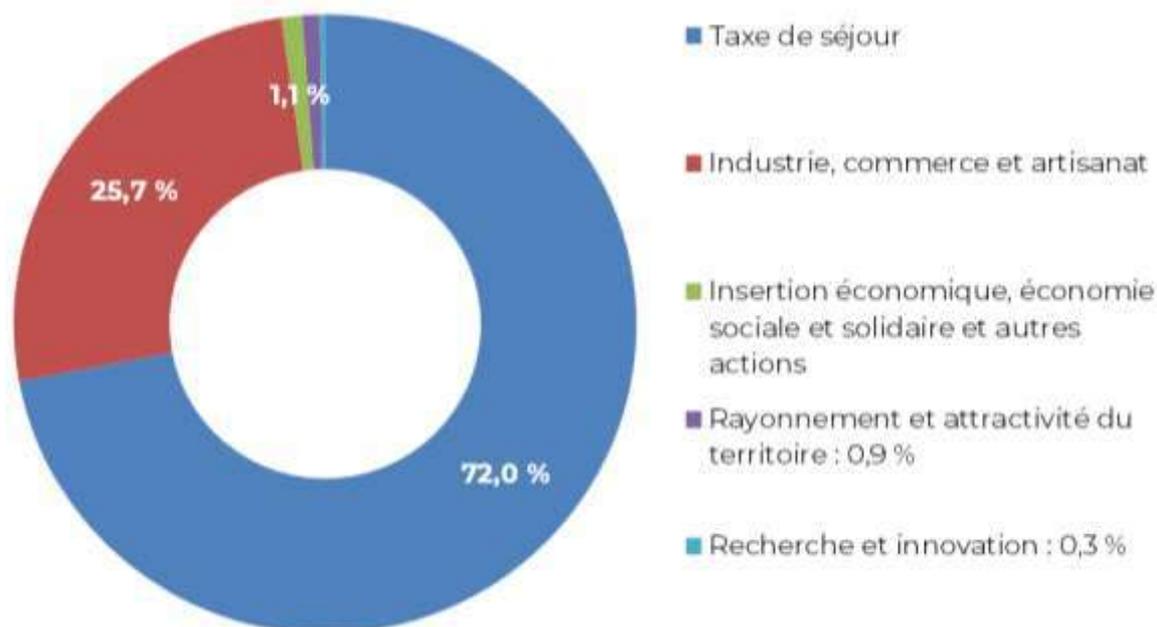
Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la Foire du Trône et de la Fête à Neu-Neu au Bois de Boulogne.

Enfin, les dépenses consacrées aux services communs **s'élèvent à 0,6 M€**.

Recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 256,8 M€**, en hausse de 87,4 M€ par rapport au BP 2023 en raison principalement **de l'augmentation** des recettes attendues de taxe de séjour dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes de taxe de séjour s'élèvent à 185,0 M€ compte tenu du dynamisme de la fréquentation touristique attendu à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Les **recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat** s'élèvent à 66,0 M€, en augmentation de 4,7 M€ par rapport au BP 2023. Le produit des *droits de voirie* est attendu à la hausse par rapport à 2023, compte-tenu notamment de la révision de l'assiette de référence sur les emprises de chantiers, de la fin des travaux de voirie sur les Champs Élysées et du retour à une taxation normale des contre-terrasses. Il s'établit à 45,1 M€, contre 38,8 M€ en 2023. 12,8 M€ proviennent des **activités sur l'espace public**. Les recettes sont tirées de la redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires versée par le prestataire Médiakiosk, de diverses redevances de concessions, du produit des ventes des vides greniers, ainsi que des recettes issues d'évènements comme les défilés de mode. Les recettes relatives **aux métiers d'art** restent stables à 5,7 M€. Enfin, les *redevances attendues des marchés couverts et découverts* s'établissent à 2,4 M€ en 2024 (-0,6 M€).

Les recettes perçues au titre des revenus des immeubles d'activité économique s'élèvent à 2,7 M€, en diminution de 2,6 M€ par rapport au BP 2023.

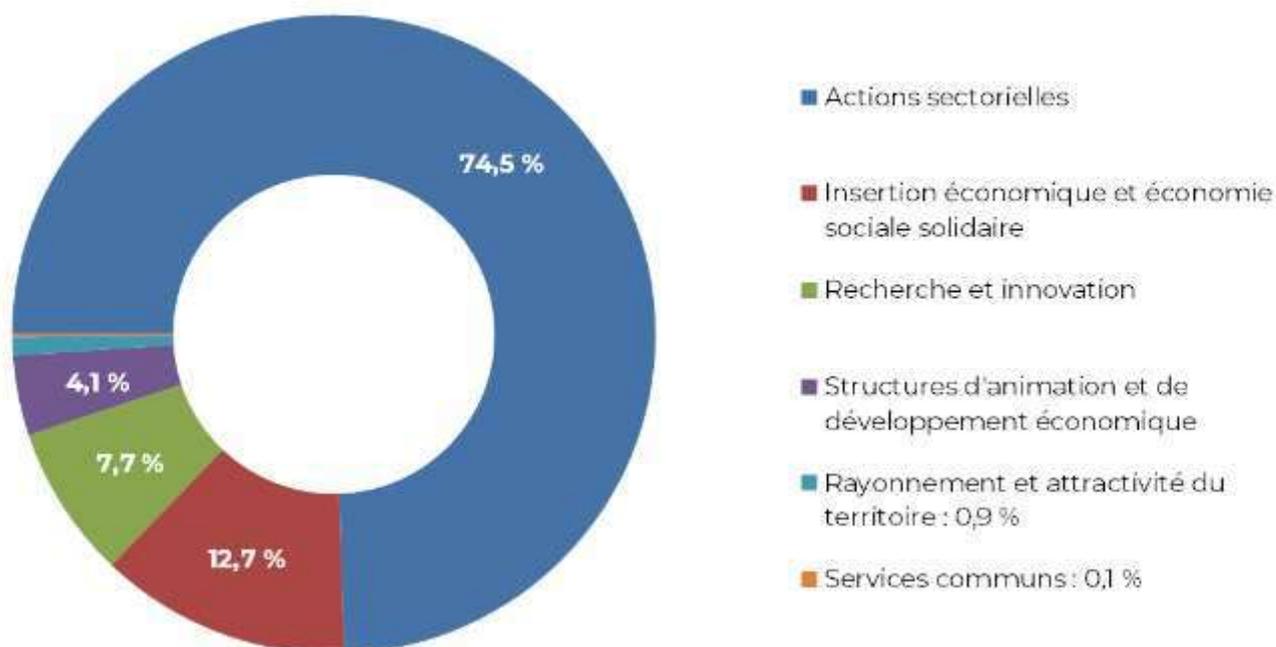
Les recettes liées aux fêtes foraines et attractions s'établissent à 2,3 M€ comme au BP 2023.

Enfin, les recettes au titre de **la recherche et l'innovation** augmentent de 0,3 M€ pour s'établir à 0,7 M€.

Dépenses d'investissement

L'investissement pour l'action économique représente 32,7 M€ en 2024, après 38,4 M€ au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



24,4 M€ sont dédiés aux dispositifs **en faveur notamment de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique.**

10,0 M€ sont inscrits sur la fonction « Action économique » au titre du *compte foncier commerce*, mis en place pour permettre de préempter des locaux commerciaux, dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale de la Ville, en hausse de 1,0 M€ par rapport au BP 2023.

Les dépenses de modernisation et de développement des commerces et marchés parisiens s'élèvent à 6,6 M€ en 2024, après 9,1 M€ au BP 2023. 3,0 M€ sont alloués aux *kiosques*, 1,9 M€ aux *travaux de rénovation des marchés*, pour le marché aux fleurs Reine Elizabeth II dans Paris Centre (1,0 M€) et le marché aux livres dans le 15^{ème} arrondissement (0,9 M€). 0,7 M€ est prévu pour *l'entretien des marchés de quartier*.

6,3 M€ sont inscrits pour des projets en lien avec **l'alimentation et l'agriculture urbaine durables** (+1,4 M€ par rapport au BP 2023). Ainsi, 3,8 M€ sont inscrits afin de développer l'implantation de **commerces d'alimentation durable** sur le territoire parisien : fonds de soutien aux projets de production, distribution et transformation (1,0 M€), restaurants et épiceries durables (0,9 M€), halle alimentaire (0,8 M€), lieux de transformation alimentaire (0,5 M€) et logistique des circuits courts (0,4 M€). 2,5 M€ sont consacrés à **l'agriculture urbaine durable**, sous forme principalement de subventions (1,2 M€), auxquelles s'ajoutent 0,6 M€ pour financer des actions en faveur de la sortie du plastique, 0,3 M€ consacré au renouveau de la Ferme de Paris et 0,3 M€ pour l'adaptation des sites d'agriculture urbaine.

0,8 M€ est destiné au secteur du tourisme, après 3,5 M€ au BP 2023. 0,6 M€ est alloué à la *transition durable du tourisme* et 0,2 M€ est destiné à des appels à projets visant à améliorer l'*accueil des visiteurs* sur des sites touristiques très fréquentés.

Les crédits inscrits au titre du **soutien à l'industrie et à l'artisanat** représentent 0,7 M€. Ils permettront notamment de poursuivre le plan « librairies, disquaires et galeries » (0,5 M€) et le ravalement des Ateliers de Paris dans le 12^{ème} arrondissement (0,2 M€).

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire bénéficient de 4,1 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2023.

1,7 M€ est consacré à la création de ressourceries et à l'accompagnement de la filière de la consigne et du réemploi, 0,3 M€ est prévu pour la modernisation et la transition écologique, et 0,1 M€ est dédié à la création d'un lieu solidaire et citoyen dans la Chapelle Saint Lazare (10^{ème} arrondissement).

1,0 M€ est inscrit dans le cadre du programme « Fabriqué à Paris » pour le développement de lieux de production locale.

0,7 M€ est consacré aux **dépenses d'entretien et de rénovation de la Bourse du travail**.

Les dispositifs dédiés à **l'insertion économique et à la formation** représentent 0,4 M€ dans les domaines de l'agriculture durable, la formation numérique et le codage, et l'économie circulaire.

Enfin, 0,1 M€ est prévu pour le dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée ».

2,5 M€ sont consacrés à la recherche et à l'innovation, après 3,7 M€ au BP 2023.

Dans le domaine de la recherche, les crédits inscrits s'élèvent à 2,1 M€, notamment pour le financement du dispositif « Emergences » qui soutient les projets de recherche innovants présentés par de jeunes chercheurs (1,3 M€ après 2,0 M€ en 2023). 0,8 M€ est destiné au fonds de soutien à la recherche.

Concernant l'innovation, des subventions à hauteur de 0,4 M€ sont prévues pour l'école de création numérique TUMO et son extension au sein de l'Académie du climat.

1,3 M€ est prévu pour les structures d'animation et de développement économiques.

Les crédits dédiés au fonds de soutien aux entreprises innovantes demeurent stables par rapport à 2023 et s'élèvent à 1,2 M€. Les projets collaboratifs d'innovation font l'objet d'une subvention de 0,1 M€.

0,3 M€ est alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien et aux services communs.

Ces crédits couvriront notamment les dépenses relatives aux illuminations des Champs Elysées.

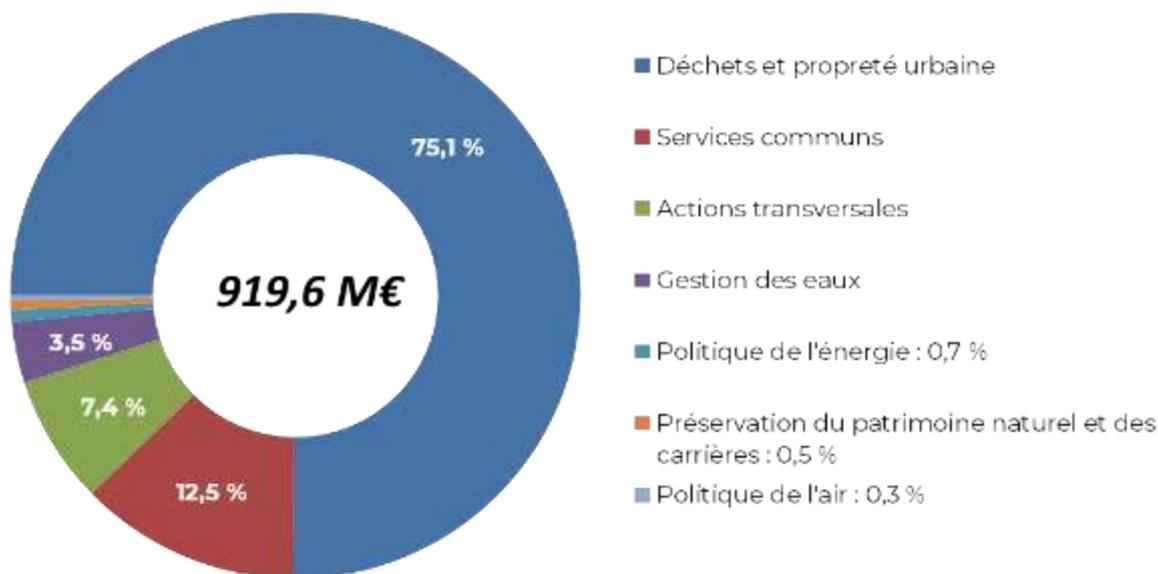
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sur la fonction « Action économique » s'établissent à 0,1 M€.

Elles sont issues de frais d'enlèvement des terrasses illégales refacturés aux contrevenants et de la dépose de dispositifs publicitaires sur les terrasses.

(7) Environnement

Budget consolidé consacré à l'environnement – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	758,6	810,6
<i>dont masse salariale</i>	349,6	375,8
Dépenses d'investissement	96,2	109,0
Recettes de fonctionnement	756,2	808,1
Recettes d'investissement	3,9	2,5

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 810,6 M€, dont 375,8 M€ au titre de la masse salariale.

À la direction de la transition écologique et du climat, un poste est créé au pôle énergie, département de la sobriété énergétique.

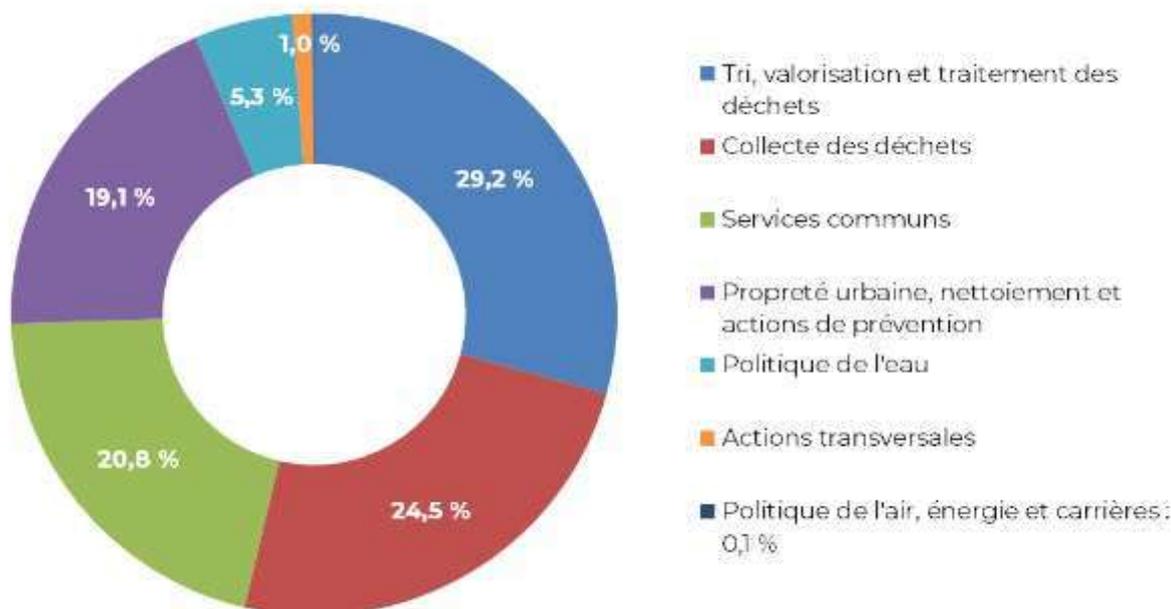
À la direction des espaces verts et de l'environnement, deux postes sont créés à l'agence de l'écologie urbaine pour le projet d'une maison de l'animal en ville et pour la gestion des projets du budget participatif.

Les équipes de terrain de la direction de la propreté et de l'eau sont renforcées par la création de 18 postes d'éboueurs et 12 postes de techniciens des services opérationnels pour les équipes urgence propreté et les équipes d'après-midi.

Au total, avec 33 créations et 32 redéploiements, le solde de la fonction « Environnement » s'établit à +1 poste.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'établit à 434,8 M€, en hausse de 25,8 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



Les dépenses dédiées à la collecte, au tri, à la valorisation des déchets **ainsi qu'à la propreté urbaine** progressent de 9,3 %, soit +27,0 M€ par rapport au BP 2023, pour atteindre 316,4 M€.

Le premier poste de dépenses concerne les dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets pour un montant de 127,1 M€, en baisse de 0,7 M€ par rapport au BP 2023. Il s'agit pour l'essentiel de la *contribution versée au SYCTOM* (syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) pour le traitement et la valorisation des déchets collectés à Paris (114,8 M€). Le montant des crédits alloués aux stations de tri **Trilib'** augmente de 2,2 M€ (+53,1 %) pour s'établir à 6,3 M€. Cette hausse s'explique notamment par la mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires sur ces stations de tri. Enfin, le montant des crédits consacrés aux *espaces de tri* permettant de déposer les déchets ne pouvant être déposés dans les bacs des déchets ménagers est stable à 6,1 M€.

L'inscription prévue pour la collecte des déchets représente 106,4 M€, en hausse de 14,1 M€ par rapport au BP 2023 (+15,3 %). Cette augmentation est portée par la progression des *prestations de collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux* (71,8 M€, en progression de 7,8 M€) pour tenir compte de la hausse des tonnages de déchets collectés et des revalorisations tarifaires contractuelles. Les crédits consacrés à la *collecte des corbeilles de rue* s'élèvent à 15,3 M€, soit une progression de 4,1 M€ par rapport au BP 2023, considérant leur mobilisation exceptionnelle anticipée dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Ces crédits financent également la *collecte du verre* (10,9 M€), la *mise à disposition de bacs de collecte* (5,2 M€), les prestations de *collecte des bio-déchets* des marchés alimentaires et de l'ensemble des sites produisant des biodéchets sans conditions de seuil (restaurants administratifs, écoles, crèches, etc.) (2,5 M€), et la *collecte pneumatique* (0,8 M€).

Les dépenses relatives aux actions en matière de propreté s'élèvent à 64,9 M€ (+15,7 M€). Elles incluent les contrats de prestation de service au titre des *sanitaires publics* (23,6 M€, en hausse de 3,1 M€ suite aux revalorisations contractuelles). Ces dépenses incluent également les crédits consacrés au *nettoyement mécanique des chaussées et des trottoirs* (19,9 M€, en hausse de 7,7 M€) et aux

autres prestations de propreté urbaine (10,4 M€, en hausse de 4,4 M€). Ces hausses s'expliquent par la mobilisation exceptionnelle de l'espace public dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques et par les besoins exprimés par les mairies d'arrondissement dans le cadre de la territorialisation des moyens de la propreté mise en oeuvre depuis 2022. Ces crédits financent également l'*enlèvement des graffitis* et la remise en peinture du mobilier urbain (6,4 M€), le *nettoisement des berges de Seine* (2,0 M€), les consommations d'eau non potable utilisée pour le *nettoisement de la voirie* (1,3 M€), les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (1,1 M€), ainsi que des *actions de sensibilisation à la propreté* (0,1 M€).

Enfin, 18,1 M€ sont consacrés aux services fonctionnels pour les missions de collecte et de propreté effectuées en régie, dont 12,5 M€ pour l'entretien et le fonctionnement des véhicules et 5,6 M€ pour les dépenses d'outillage et d'équipements ainsi que celles consacrées aux locaux et terrains utilisés par ces services.

Conformément aux dispositions adoptées en loi de finances pour 2019, l'état spécial sur la taxe **d'enlèvement des ordures ménagères** (Teom) annexée au BP 2024 intègre les dépenses de fonctionnement et de masse salariale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, les dépenses de prévention de ces déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique (mission de propreté urbaine de la direction de la propreté et de l'eau à Paris) et non couvertes par le produit de la taxe de balayage. S'y ajoute une quote-part des dépenses des directions ou services transversaux de la collectivité qui contribuent directement au service public de collecte et de propreté urbaine, à savoir :

- les dépenses de masse salariale de la direction des ressources humaines correspondant à la gestion des personnels concernés et de leurs carrières, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à leur formation professionnelle et continue, aux accidents du travail et à la restauration collective ;
- les dépenses de masse salariale de la direction des finances et des achats correspondant au suivi budgétaire et comptable de ces activités, ainsi qu'à la passation des marchés publics et à la gestion des achats afférents ;
- les dépenses de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports correspondant à l'habillement et à l'équipement des personnels, ainsi qu'à la location des locaux occupés par les services concernés ;
- les dépenses de la direction des constructions publiques et de l'architecture correspondant aux fluides (électricité, gaz...) pour les services concernés.

Les dépenses prévues pour les services communs de la fonction « Environnement » **s'élèvent à 90,5 M€**, en baisse de 4,1 M€ par rapport au BP 2023 compte tenu principalement de la relative **stabilisation des prix de l'énergie**.

Les crédits consacrés aux fluides des bâtiments administratifs (électricité, gaz et chauffage urbain principalement) diminuent ainsi de 3,0 M€ pour s'établir à 89,5 M€ (-3,3 %). Les autres dépenses des services support s'élèvent à 1,1 M€.

Les actions menées en matière de gestion des eaux représentent 22,8 M€ (+0,3 M€).

La part la plus importante de ces crédits correspond à la contribution obligatoire du budget général **au budget annexe de l'assainissement**, au titre de la gestion des eaux pluviales. Celle-ci est stable à hauteur de 18,2 M€. La **contribution de la Ville au budget de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs** s'établit à 2,4 M€. 2,3 M€ sont par ailleurs versés à la Métropole du Grand Paris dans le cadre du transfert de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi).

4,6 M€ est prévu pour les actions transverses.

Ce montant inclut 2,6 M€ pour les actions financées dans le cadre de la révision du plan climat air énergie territorial (PCAET) ainsi qu'à destination de divers acteurs de l'environnement, 1,3 M€ au titre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) afin de renforcer la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets, et 0,7 M€ afin de financer la sortie du plastique à usage unique (PUU). Ce montant sera notamment consacré à la mise en œuvre des courses sur route « zéro plastique ». Les organisateurs de la cinquantaine de courses organisées chaque année à Paris auront en effet pour obligation, à partir du 1^{er} septembre 2024, de ne plus recourir à des emballages en PUU pour les points de ravitaillement.

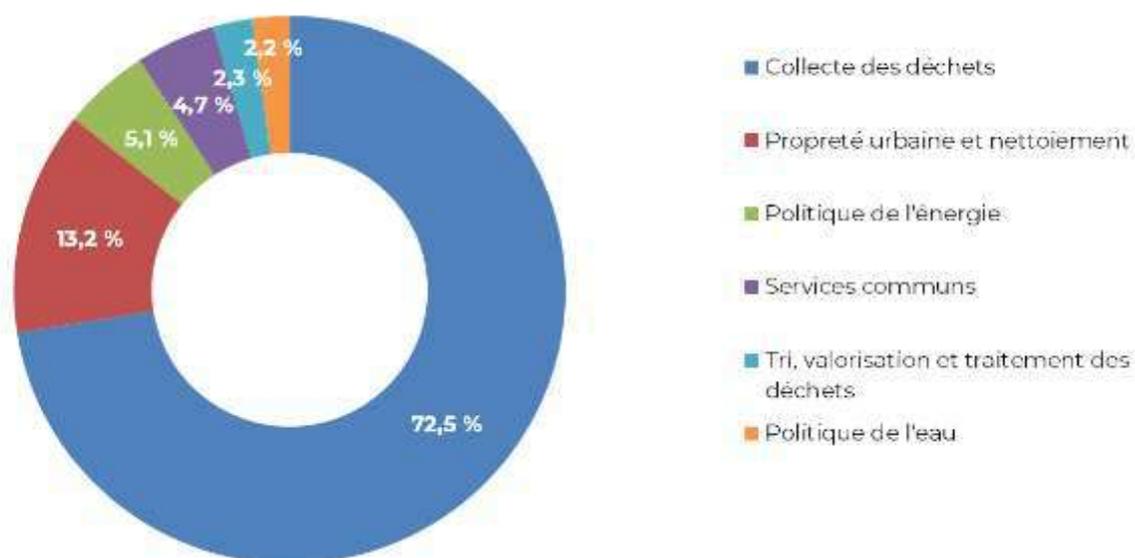
Enfin, 0,2 M€ de crédits d'études sont prévus dans le cadre des contrats de concession de distribution d'énergie et 0,2 M€ est inscrit au titre des aides financières pour les professionnels désirant s'équiper en véhicules utilitaires neufs électriques, hydrogènes ou gaz naturel pour véhicules (GNV).

Ces crédits concernent les locations longue durée avec ou sans option d'achat. Les crédits pour l'aide à l'acquisition sont inscrits en section d'investissement à hauteur de 2,5 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 808,1 M€, en progression de 6,9 % (+51,9 M€) par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 711,2 M€, en progression de 47,3 M€ par rapport au BP 2023 (+7,1 %).

En leur sein, les recettes liées à la collecte de déchets représentent 585,8 M€, dont 566,6 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, dont le taux reste inchangé mais dont le produit est en hausse de 36,8 M€ par rapport au BP 2023 sous l'effet de l'évolution des bases fiscales fixée par le Parlement. Le produit de la *redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)* s'établit à 18,9 M€. S'y ajoutent également les recettes relatives aux *autres prestations de collecte* pour 0,3 M€, au titre notamment de la mise à disposition de bacs de collecte.

Les recettes concernant la propreté urbaine et le nettoyage atteignent 106,8 M€ (+1,7 M€), dont 106,0 M€ au titre de la *taxe de balayage* et 0,8 M€ au titre des *autres prestations de propreté urbaine*, principalement liées aux frais de nettoyage et de remise en état facturés aux entreprises qui déploient illégalement des campagnes d'affichage publicitaire.

18,5 M€ sont prévus en recettes au titre du tri et de la valorisation des déchets, soit une hausse de 13,6 M€ par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par le reversement à la Ville d'éco-contributions perçues par différents éco-organismes au titre de son action pour la collecte et le tri des déchets.

Enfin, 0,1 M€ est prévu en revenus des immeubles pour les locaux et terrains mis à disposition.

La politique de l'énergie représente 39,3 M€ de recettes, en baisse de 3,8 M€ par rapport au BP 2023.

Ces recettes regroupent les redevances des concessions de gaz et d'électricité (31,3 M€) et de réseau de chaleur et de froid (8,0 M€).

37,9 M€ sont prévus en recettes concernant les services communs (+9,1 M€), principalement au titre des fluides des bâtiments (37,5 M€), correspondant au remboursement effectué par les états **spéciaux d'arrondissement**.

Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 17,6 M€, en baisse de 0,3 M€.

Elles se composent des remboursements de frais versés par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau pour 7,7 M€, des redevances versées par Eau de Paris pour 5,6 M€, et du remboursement des dépenses pour le personnel mis à disposition du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et de l'établissement public territorial chargé de la gestion des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (EPTB Seine-Grands Lacs) à hauteur de 4,3 M€ (-0,3 M€).

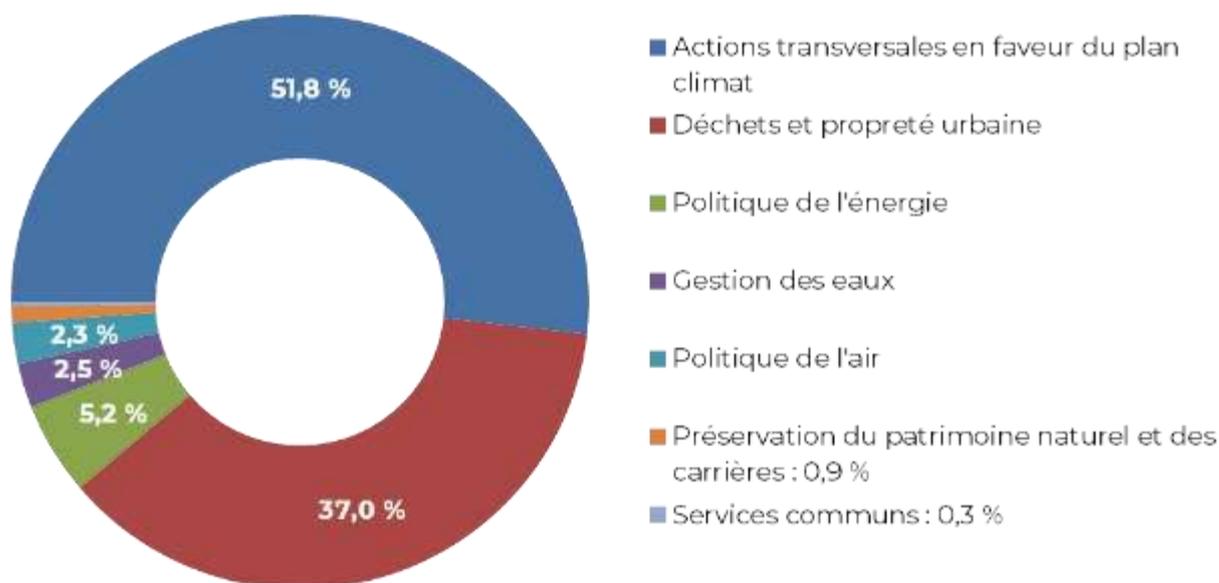
Les carrières représentent une recette de 1,8 M€ (+0,2 M€) constituée des participations des communes et départements aux charges de fonctionnement, ainsi que de la facturation de cartes et renseignements.

Enfin, 0,2 M€ est inscrit au titre de cofinancements perçus dans le cadre du plan climat air et énergie territorial.

Dépenses d'investissement

Au titre de la fonction « Environnement », 109,0 **M€ de crédits d'investissement sont prévus** en 2024, en hausse de 12,8 **M€** par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



Les actions transversales en faveur du plan climat air énergie territorial (PCAET) rassemblent 56,5 **M€**, en baisse de 3,0 **M€** par rapport au BP 2023.

Ces crédits permettent la poursuite de la modernisation des centres thermiques des bâtiments publics ainsi que les travaux sur les ventilations (25,2 M€ après 29,5 M€ au BP 2023), l'amélioration de la performance énergétique (11,5 M€ contre 11,0 M€ au BP 2023), dont 1,5 M€ pour la rénovation thermique des écoles dans les quartiers populaires, et le remplacement de portes et fenêtres (5,0 M€, montant stable par rapport au BP 2023). 8,1 M€ sont prévus pour la poursuite des contrats de performance énergétique pour les écoles, les collèges et deux piscines (en complément des crédits prévus en fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »). 2,0 M€ sont mobilisés pour la production d'énergies renouvelables et 1,1 M€ est prévu pour les travaux de rénovation énergétique à l'intérieur des bâtiments administratifs.

Par ailleurs, 2,6 M€ sont prévus pour le projet « Paris frais » visant à rafraîchir Paris et à lutter contre les îlots de chaleur et 0,6 M€ est alloué au « plan volets » afin de financer l'installation de volets aux fenêtres des logements gérés par les bailleurs sociaux et dans les équipements publics.

La gestion des déchets et de la propreté urbaine représente 40,4 **M€**. Ce poste est en hausse de 12,1 **M€** par rapport au BP 2023 (28,2 **M€**).

25,0 M€ sont consacrés à l'acquisition de nouvelles sanisettes dans le cadre du déploiement du nouveau marché de sanitaires publics, en hausse de 14,6 M€ par rapport à 2023. Le budget dédié à l'acquisition de véhicules de collecte des déchets et de propreté urbaine s'élève à 9,0 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2023, après un cycle d'investissement de plusieurs années qui s'est traduit par la modernisation et la dédiésélisation du parc.

2,5 M€ est alloué au tri, à la valorisation et au traitement des déchets, contre 1,5 M€ au BP 2023. 2,0 M€ est notamment consacré au déploiement de stations Trilib' (+0,8 M€) et 0,3 M€ est inscrit au titre de la collecte des déchets alimentaires.

Le montant dédié au plan garages s'établit à 1,1 M€, montant stable par rapport au BP 2023. 0,9 M€ est prévu pour la rénovation des locaux et 0,7 M€ est consacré aux travaux de rénovation des ateliers de propreté Roussel (13^{ème} arrondissement) et Pyrénées (20^{ème} arrondissement).

Enfin, 0,5 M€ est inscrit pour l'installation de poubelles de tri selectif et le renouvellement du parc de corbeilles de rue, et 0,5 M€ est dédié aux dispositifs de sécurité des véhicules de propreté.

5,7 M€ sont consacrés à la **politique de l'énergie**, en hausse de 5,3 M€ par rapport au BP 2023.

Ces crédits concernent **l'expérimentation et le développement de la production d'énergie renouvelable**, à travers notamment la création de boucles d'eau chaude et des études sur les projets de récupération de chaleur, de stockage du carbone ou de géothermie.

Les actions en faveur de la gestion de l'eau représentent 2,7 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2023.

Ces crédits concernent la rénovation du réseau d'eau non potable (2,5 M€) et la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,2 M€).

2,5 M€ sont inscrits au titre des **actions en faveur de la politique de l'air**.

Cette inscription correspond aux aides versées par la Ville pour le développement de véhicules propres, dans le cadre du PCAET et du plan « qualité de l'air » (PQA) de la Ville de Paris, lequel prévoit notamment des aides financières à destination des particuliers et des professionnels.

La préservation du patrimoine naturel et la gestion des risques technologiques se voit consacrer **1,0 M€ au titre de l'entretien des carrières**.

Enfin, 0,3 M€ est alloué pour **l'équipement des services communs**.

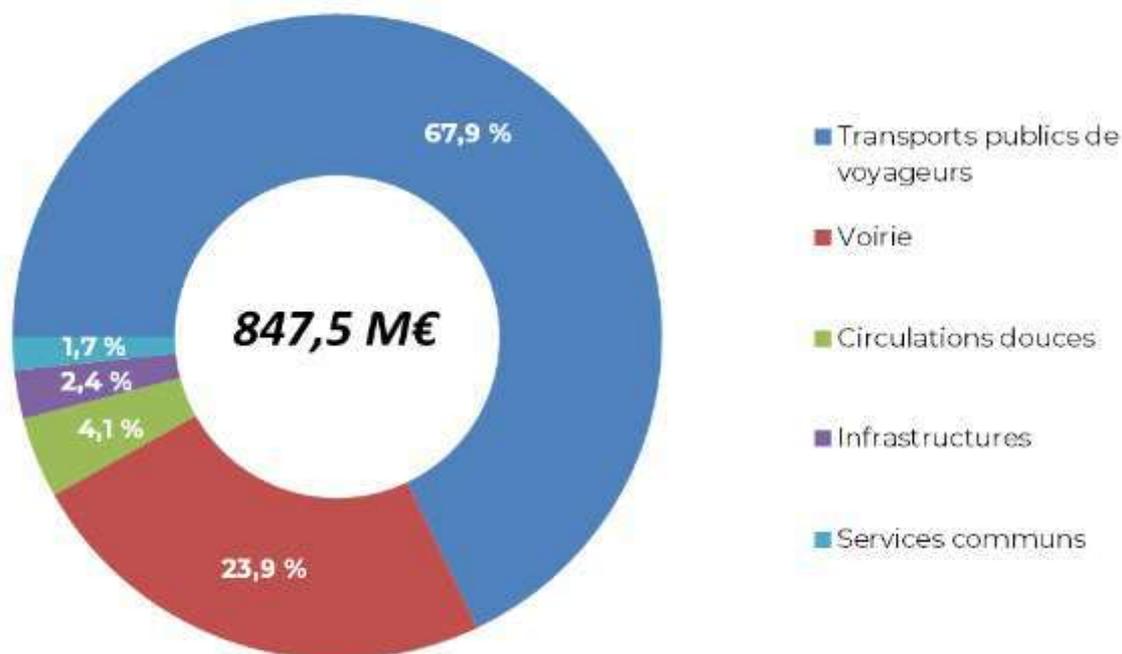
Recettes **d'investissement**

Au titre des recettes d'investissement, 2,5 M€ sont prévus sur la fonction « Environnement », en baisse de 1,4 M€ par rapport au BP 2023.

2,2 M€ sont notamment prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le financement des travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique.

(8) Transports

Budget consolidé consacré aux transports – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	669,5	688,4
<i>dont masse salariale</i>	77,5	78,5
Dépenses d'investissement	208,2	159,1
Recettes de fonctionnement	492,9	472,8
Recettes d'investissement	17,0	26,6

Dépenses de fonctionnement

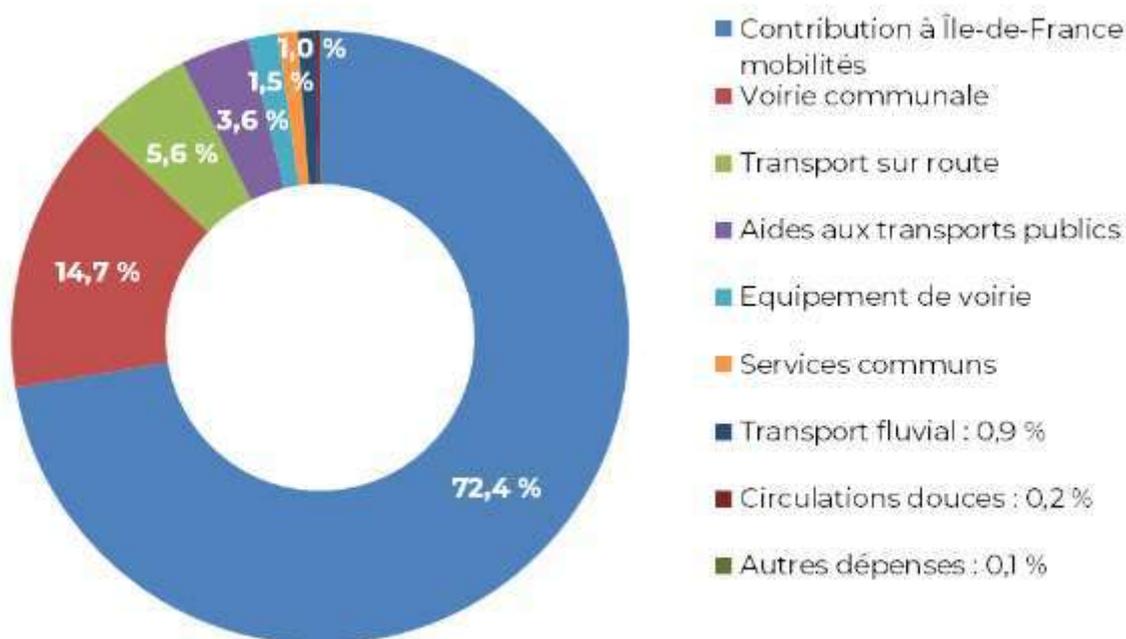
Le budget de fonctionnement consacré aux transports s'élève à 688,4 M€, dont 78,5 M€ au titre de la masse salariale.

21 postes sont créés à la direction de la voirie et des déplacements notamment pour l'entretien du bassin de la Villette et du canal Saint Martin et le renfort des sections territoriales de voirie.

Au total, le solde de la fonction « Transport » s'établit à +21 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 609,9 M€, en hausse de 18,0 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



La contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec une inscription de 441,4 M€, en progression de 6,1 M€ par rapport au BP 2023.

Ce montant correspond à l'évolution de la contribution statutaire à IDFM en lien avec l'inflation actuelle, qui touche particulièrement le secteur des transports.

Les dépenses qui ont trait à la voirie communale et aux équipements de voirie s'élèvent à 99,3 M€, en hausse de 13,9 M€ par rapport au BP 2023.

Les dépenses relatives au stationnement de surface atteignent 47,6 M€, en hausse de 5,9 M€. Les dépenses liées au contrôle du stationnement payant sont stables à 18,0 M€. Les dépenses liées au forfait post stationnement, qui concernent principalement le traitement des recours déposés par les usagers, atteignent 10,0 M€ (+3,2 M€), notamment pour prendre en compte l'accroissement du nombre de contrôles. Les dépenses de fourrières s'élèvent à 7,4 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023. Les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement, dont la maintenance des horodateurs, les terminaux de cartes bleues et le paiement mobile, s'établissent à 7,0 M€ (+0,2 M€). Enfin, les dépenses de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans les parkings pour les autocars de tourisme s'élèvent à 5,2 M€, en hausse de 2,2 M€ en lien avec la reprise du tourisme.

Les dépenses relatives au patrimoine de voirie représentent 28,5 M€ (+5,3 M€) dont 20 M€ (+5,0 M€) pour l'entretien de la voirie.

Les dépenses liées au stationnement concédé, qui regroupent les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires, représentent 13,7 M€, en hausse de 2,1 M€ par rapport au BP 2023.

Les équipements de voirie représentent 9,4 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2023. La majeure partie de ces dépenses (8,7 M€) concerne l'entretien de la signalisation tricolore dans le cadre

du marché de performance énergétique (+0,5 M€). Ce poste inclut également 0,7 M€ pour l'entretien du mobilier urbain (+0,1 M€).

Enfin, les dépenses liées au maintien de la viabilité de la mobilité sur routes et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€, comme au BP 2023.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 33,8 **M€**.

23,0 M€ sont prévus au titre de la participation au **syndicat Autolib' Vélib' Métropole** (SAVM). 6,8 M€ sont consacrés aux lignes de bus « Traverses de Paris » cofinancées par la Ville et IDFM (+0,4 M€). Enfin, 4,0 M€ sont dédiés aux transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM) compte-tenu de l'extension en année pleine de la régionalisation du service mise en place en juillet 2023 (-5,0 M€).

Les mesures favorisant la mobilité des jeunes **Parisiennes et Parisiens s'élèvent à 22,1 M€**, en hausse de 1,3 **M€** par rapport au BP 2023 compte tenu du taux de recours constaté sur la campagne 2022-2023 et des augmentations tarifaires.

Cette inscription recouvre :

- 20,8 M€ pour le remboursement intégral du pass Imagin'R aux collégiens et lycéens ;
- 0,6 M€ pour la contribution de la Ville au dispositif Imagin'R scolaire pour les élèves boursiers ;
- 0,5 M€ pour le remboursement intégral du pass **Imagin'R junior** pour les écoliers de 4 à 11 ans ;
- 0,1 M€ pour le remboursement du pass Navigo aux jeunes Parisiennes et Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap ;
- 0,1 M€ pour le remboursement de l'**abonnement Vélib' aux jeunes âgés de moins de 18 ans**.

Les dépenses au titre des **services communs s'élèvent à 6,4 M€** au BP 2023 (+1,7 **M€**).

Elles comprennent notamment 1,8 M€ au titre des déplacements (prestations assurées par les transports automobiles municipaux et dépenses de carburant), 1,6 M€ pour les indemnités amiables de personnes physiques lors d'accidents de voirie, 0,5 M€ de subventions et cotisations, 0,5 M€ pour les services support et 0,2 M€ pour l'information sur les chantiers. Les autres dépenses, à savoir les charges immobilières, les frais d'études, de maintenance et d'informatique, représentent 1,8 M€.

Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 5,6 **M€**, en hausse de 2,3 **M€** par rapport au BP 2023.

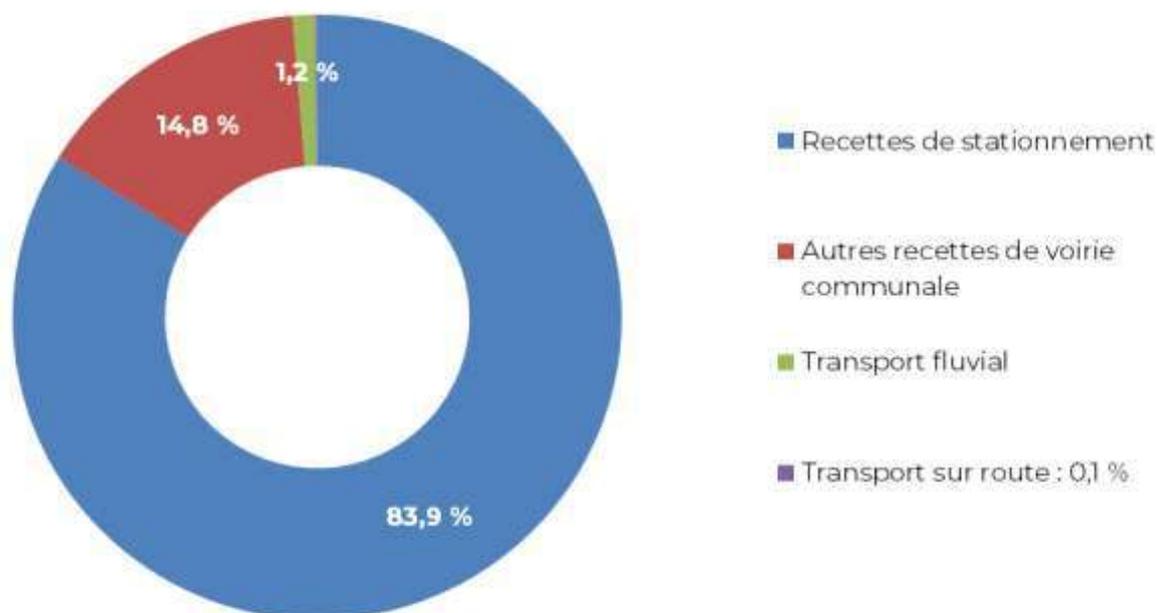
L'entretien et l'exploitation des canaux représente 3,3 M€, le paiement des taxes et contributions 2,1 M€, et les services communs 0,2 M€.

Enfin, les dépenses liées aux circulations douces atteignent 1,3 **M€**, dont 1,1 **M€** consacrés au dispositif « Paris Respire » (montant stable par rapport au BP 2023).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 472,8 M€, en baisse de 19,8 M€ par rapport au BP 2023.

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Les recettes de **voirie communale s'élèvent à 466,7 M€**, en diminution de 12,6 M€ par rapport au BP 2023.

Les recettes au titre du stationnement de surface s'établissent à 396,5 M€ (-2,5 M€). Les recettes au titre du stationnement payant sont reconduites à hauteur de 379,0 M€. En effet, l'impact de la diminution du nombre de places est compensé par l'entrée en vigueur d'un nouveau marché de contrôle du stationnement. Les recettes d'enlèvement de fourrières sont quant à elles prévues à hauteur de 17,5 M€.

Les redevances de stationnement concédé atteignent 42,3 M€, en baisse de 6,9 M€ par rapport au BP 2023.

Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 27,9 M€, en baisse de 3,2 M€ par rapport au BP 2023. Les droits d'occupation du domaine public (17,8 M€) progressent de 1,8 M€ à la suite de différentes revalorisations des tarifs d'occupation. Les redevances des stations-services (5,6 M€) augmentent de 0,2 M€. 3,7 M€ sont inscrits au titre de l'activité du laboratoire de l'espace public de la Ville de Paris. S'y ajoute 0,8 M€ d'autres recettes, principalement au titre des comptes de tiers (en baisse de 5,3 M€), mais aussi de l'occupation des berges et de la vente de ferraille ou de matériaux de voirie.

Les recettes générées par le **transport fluvial s'établissent à 5,6 M€**, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2023.

Elles sont constituées des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (3,6 M€) ainsi que des **droits de navigation et d'occupation** du domaine public fluvial (2,0 M€).

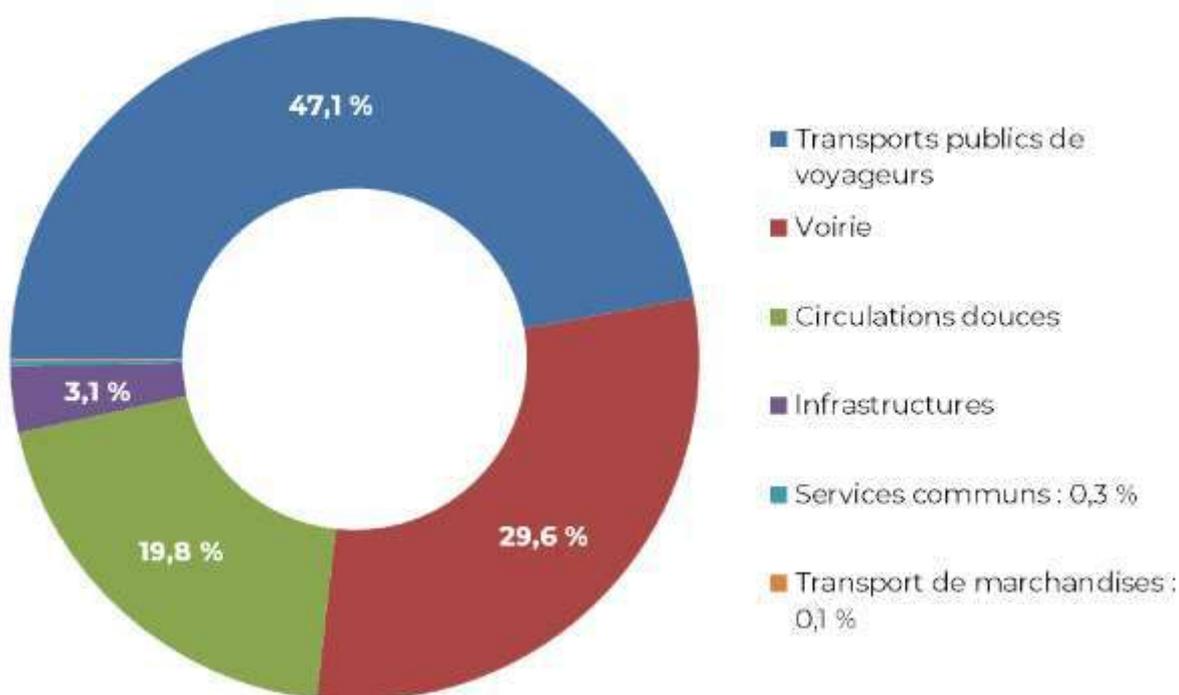
Enfin, les **recettes relatives aux transports sur route et à la circulation s'établissent à 0,5 M€**, en baisse de 7,4 M€.

En effet, à la suite de la régionalisation du service de déplacement des personnes à mobilité réduite (PAM) plus aucune recette n'est titrée pour ce service. La subvention d'IDFM pour l'exploitation des traverses est reconduite à 0,5 M€.

Dépenses d'investissement

159,1 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports, après 208,2 M€ en 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



Les crédits relatifs aux transports publics de voyageurs, qui regroupent les crédits alloués aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, s'élèvent à 75,0 M€, après 139,6 M€ au BP 2023. Au sein de ce montant et conformément aux échéanciers des appels de fonds, 32,6 M€ sont mobilisés pour l'extension du RER E dit « Éole » vers l'ouest et 24,0 M€ pour le prolongement de la ligne T3b du tramway entre la porte d'Asnières et la porte Maillot. 9,4 M€ sont prévus pour poursuivre les travaux de la ligne 14, après un investissement à hauteur de 20,6 M€ en 2023. L'exercice 2024 verra également la poursuite de l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 en prévision de son prolongement (7,0 M€) et de la ligne T9 du tramway reliant la porte de Choisy à Orly (1,0 M€).

Les dépenses de voirie s'élèvent à 47,1 M€ (+12,7 M€ par rapport au BP 2023). Elles concernent l'entretien du patrimoine de voirie et des équipements de stationnement de surface. Ainsi, 21,5 M€ sont prévus pour les dépenses d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis, en augmentation de 5,4 M€ par rapport au BP 2023. 12,5 M€ sont prévus pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique. 3,3 M€ sont dédiés aux ponts et ouvrages d'art. La mise en conformité des tunnels routiers se voit allouer 2,5 M€. 2,0 M€ sont inscrits pour les plans de voirie, et 2,0 M€ au titre des comptes de tiers. Les dépenses relatives au stationnement de surface mobilisent 1,7 M€, dont 0,7 M€

pour les aménagements de stationnement, notamment celui des deux-roues, 0,5 M€ pour l'entretien des fourrières, 0,2 M€ pour la reconquête des places de stationnement et 0,2 M€ pour la modernisation des horodateurs et l'amélioration des moyens de paiement dématérialisés. Enfin, 1,5 M€ est consacré à l'entretien des pieds d'arbres, en hausse de 0,5 M€.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces s'élèvent à 31,5 M€, afin notamment de poursuivre la réalisation de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du « Plan vélo pour une ville 100 % cyclable » (30,0 M€). 1,0 M€ est prévu pour les projets de piétonnisation, notamment s'agissant de la place du Châtelet.

Les infrastructures rassemblant les gares et les canaux se voient consacrer 5,0 M€, contre 3,5 M€ au BP 2023. Au sein de ces crédits, l'entretien des canaux et la mise aux normes des bâtiments afférents mobilisent 3,5 M€ (+1,2 M€). 0,7 M€ est inscrit pour le dragage et la sécurité des ouvrages d'art ainsi que pour l'entretien des digues. 0,5 M€ est prévu pour la modernisation des installations électriques et de commande à distance des ouvrages des canaux à grand gabarit de la ville de Paris.

Enfin, les services communs sont dotés de 0,4 M€ et la logistique urbaine durable de 0,1 M€.

Recettes **d'investissement**

26,6 **M€** sont prévus au titre de **des recettes d'investissement liées aux transports** en 2024, en hausse de 9,6 **M€** par rapport au BP 2023.

Ce montant inclut notamment 11,6 M€ de cofinancements de la RATP dans le cadre du prolongement de la ligne T3b jusqu'à la porte Maillot, 10,7 M€ de subventions pour les projets de pistes cyclables et 3,9 M€ liés aux remboursements de travaux réalisés pour le compte de tiers.

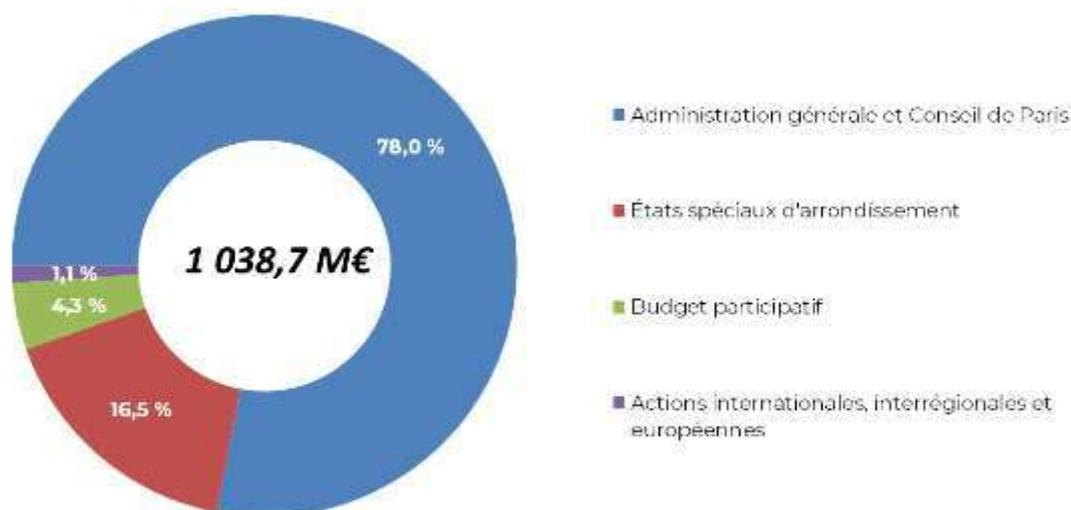
(0) Services généraux

Précision méthodologique

La présente fiche retrace les crédits de la fonction « Services généraux » ventilés par politique publique qui, outre ceux destinés à l'assemblée délibérante, à l'action internationale et aux états spéciaux d'arrondissements, favorisent au quotidien la meilleure allocation des moyens humains et matériels directement nécessaires au bon fonctionnement d'un service public de qualité. Ces crédits permettent ainsi de doter les directions opérationnelles dans des domaines aussi variés que l'immobilier et la logistique, la construction, les ressources humaines, la communication, les affaires juridiques ou les systèmes d'information.

Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie II du rapport.

Budget consolidé consacré aux services généraux – BP 2024



en M€	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement	818,2	886,9
<i>dont masse salariale</i>	<i>412,1</i>	<i>436,1</i>
Dépenses d'investissement	143,9	151,8
Recettes de fonctionnement	192,3	201,2
Recettes d'investissement	0,8	0,0

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré aux services généraux représente 886,9 M€, dont 436,1 M€ de masse salariale.

Au titre du renfort des fonctions de pilotage et des fonctions supports, trois postes sont créés à la direction des affaires juridiques, dix postes sont créés à la direction des constructions publiques et de l'architecture, dix postes sont créés à la direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires,

un poste est créé à la direction de l'information et de la communication, dix postes sont créés à la direction des ressources humaines et huit postes sont créés à la direction des systèmes d'information et du numérique.

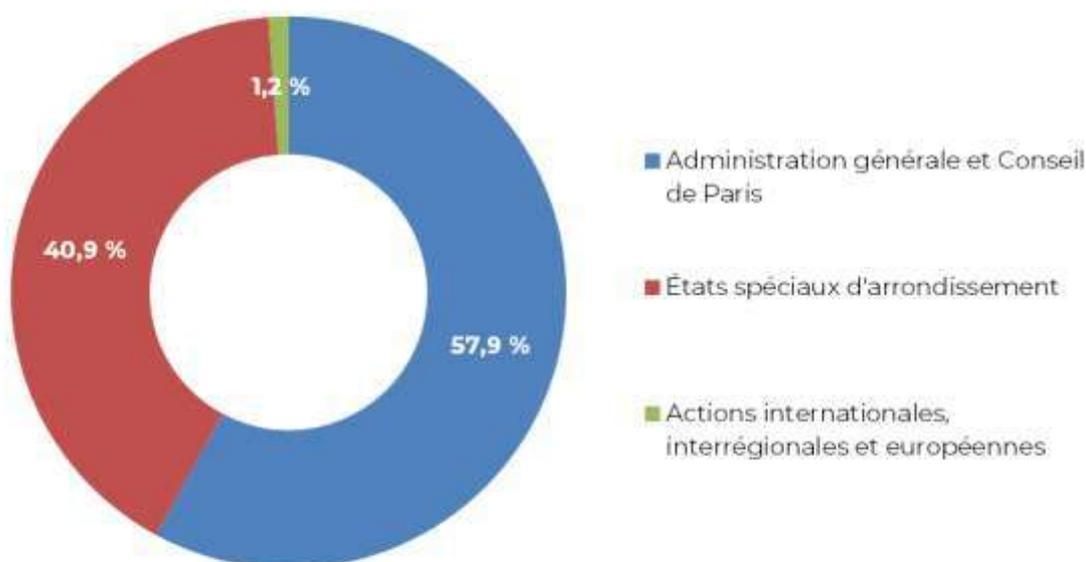
Afin d'encourager et de récompenser la prise de responsabilité par les cadres, le budget emplois 2024 emporte également la création de 17 nouveaux emplois fonctionnels de chef de service administratif (dans le corps des attachés) et de 17 nouveaux emplois fonctionnels de chef d'arrondissement (dans le corps des ingénieurs).

Quatre postes sont créés à la direction des finances et des achats pour la résorption de l'emploi précaire.

Compte tenu des transferts et transformations de postes, ainsi que des redéploiements de postes, le solde de la fonction « Services généraux » s'établit à -10,5 postes.

Hors masse salariale, les crédits de fonctionnement consacrés aux services généraux atteignent 450,8 M€ (+44,7 M€ par rapport au BP 2023) : 279,9 M€ pour les dépenses générales de **l'administration**, 166,3 M€ pour les **états spéciaux d'arrondissement** et 4,7 M€ pour **l'action internationale et interrégionale** de la collectivité parisienne.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – BP 2024



Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale et états spéciaux d'arrondissement (ESA), le budget de fonctionnement consacré aux dépenses générales de l'administration s'élève à 279,8 M€.

Principaux postes de dépenses d'administration générale – BP 2024



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 101,6 M€, en hausse de 9,4 M€ par rapport au BP 2023.

Les crédits relatifs à la *gestion immobilière* (loyers et charges des baux souscrits au titre des implantations administratives) s'élèvent à 67,0 M€. Les dépenses de *nettoyage des locaux administratifs* (11,5 M€) progressent de 2,4 M€ du fait de l'évolution des prix des nouveaux marchés ainsi que d'un élargissement de périmètre. Les autres dépenses de logistique augmentent de 3,5 M€. Elles recouvrent principalement les **dépenses d'habillement** des agents de la ville (10,5 M€), les prestations de *déplacements* commandées aux transports automobiles municipaux (5,0 M€) en hausse de 1,5 M€ sous le double effet de l'augmentation des prix du carburant ou des pièces détachées et de la hausse prévue des prestations liées à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, les **dépenses d'entretien des bâtiments et de sécurité** (4,0 M€), les dépenses d'*affranchissement* (2,3 M€), les prestations relevant de la *reprographie* et des *élections* (1,0 M€), et les dépenses d'*aménagement des locaux* (0,3 M€).

Les dépenses de gestion des ressources humaines représentent 49,8 M€, en hausse de 3,8 M€ par rapport au BP 2023.

Les crédits dédiés aux **œuvres sociales à destination des agents** représentent 21,0 M€, soit 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris (ASPP) chargée de la restauration des agents, 7,0 M€ de subvention à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap) et 1,6 M€ dédiés aux prestations sociales pour les agents.

Les dépenses consacrées à la formation et à la reconversion professionnelle des agents, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (cf. fonction « Action économique »), s'élèvent à 15,0 M€. Les crédits mobilisés pour les congés bonifiés (5,0 M€) progressent de 1,3 M€ pour tenir compte du nouveau régime incluant la prise en charge de 31 jours tous les deux ans contre 65 jours tous les trois ans auparavant (décret du 2 juillet 2020). Les dépenses relatives aux accidents du travail et maladies

professionnelles s'établissent comme en 2023 à 3,6 M€. Les inscriptions au titre des versements des *pensions et rentes* diminuent de 0,6 M€ pour s'établir à 3,4 M€.

Enfin, 1,8 M€ est consacré aux *autres dépenses* : services support, organisation des concours et de recrutements, et frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne.

Les crédits relatifs à **l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 31,5 M€**, en hausse de 5,6 M€ par rapport au BP 2023.

Les dépenses dédiées aux *infrastructures* informatiques (entretien et maintenance des réseaux, matériels et postes de travail) et les crédits de *maintenance applicative* progressent respectivement de 3,5 M€ et de 1,5 M€ pour atteindre 15,8 M€ et 8,5 M€ sous l'effet notamment de l'augmentation des prix, ainsi que du déploiement de nouvelles solutions de visioconférence. Le budget alloué aux *télécommunications* (7,0 M€) augmente également (+0,7 M€).

L'enveloppe allouée à l'entretien et la maintenance des constructions publiques s'élève à 14,8 M€.

Ces dépenses sont notamment consacrées à la *maintenance* préventive et curative des installations techniques et des centres thermiques, aux *contrôles réglementaires* des installations des locaux de travail et des équipements recevant du public, ainsi qu'à la *fourniture* des ateliers pour les interventions en régie et aux *moyens de déplacements*.

Les crédits afférents aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représentent 12,2 M€, en hausse de 0,4 M€.

Les crédits consacrés aux *frais d'actes et de contentieux* et les dépenses consacrées à l'*accès au droit* restent stables respectivement à 3,5 M€ et 2,4 M€. Les *frais d'assurances* restent constants à 2,1 M€. Les crédits liés à l'expérimentation de la *certification des comptes* de la collectivité s'élèvent à 1,3 M€. Enfin, les *autres dépenses* (études, documentations, impressions, paiement de taxes) s'établissent à 2,7 M€.

Les dépenses de communication atteignent 6,4 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 2023.

Les dépenses consacrées à l'*information* et aux campagnes de communication municipales s'élèvent à 2,5 M€. Les dépenses liées à l'*évènementiel* (Paris Plages, feu d'artifice du 14 Juillet, commémoration de la Libération, animations de fin d'année) s'établissent à 2,4 M€. Les crédits consacrés au *protocole* représentent 0,7 M€.

Les charges relatives à la gestion des cimetières représentent 5,3 M€ en 2023.

Elles comprennent notamment 2,9 M€ pour les frais d'*entretien* courant et 2,3 M€ au titre du *suivi des délégations funéraires* (service extérieur des pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise), stable par rapport au BP 2023.

Les dépenses relatives au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 4,1 M€ au BP 2023 (+0,1 M€).

Les dépenses de fonctionnement des *groupes d'élus* atteignent 3,7 M€, principalement consacrés à la subvention versée à la caisse de retraite des élus, aux dépenses de transports en commun (pass Navigo) et aux frais de formation. Les frais de *fonctionnement du Conseil de Paris* s'élèvent à 0,3 M€.

Les dépenses relatives aux relations à l'usager et aux associations augmentent de 0,5 M€, à 3,9 M€.

Ces crédits comprennent notamment les dépenses consacrées à la *vie associative* (2,2 M€), les dépenses relatives au *médiateur de Paris* et à l'accueil des usagers (0,7 M€), ainsi qu'à la mise en œuvre de la « **ville du quart d'heure** » (0,2 M€). S'inscrivant dans le pacte parisien de la proximité, le **fonds d'animation locale** qui permet aux mairies d'arrondissement de soutenir la vie associative locale est doté de 0,6 M€ (doublement par rapport à 2023, afin de permettre aux mairies d'arrondissement d'organiser l'animation des sites de festivités pendant les Jeux olympiques et paralympiques).

Les autres moyens généraux représentent 50,1 M€.

Il s'agit notamment des crédits nécessaires aux *opérations comptables* de régularisation de recettes (22,4 M€). Les *frais bancaires* liés aux emprunts et aux moyens de paiement atteignent 3,4 M€. Les *dépenses relatives au pilotage et à la modernisation de la collectivité*, portées par le Secrétariat général de la Ville de Paris, représentent 1,8 M€. La *contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)* au titre des pensions des ex-agents de la préfecture de la Seine atteint 1,0 M€. Enfin, les **dépenses relatives à l'état civil et aux élections** représentent 1,3 M€, en hausse de 0,8 M€ en vue de l'organisation des élections européennes.

Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement regroupent, d'une part, les dotations de gestion locale (DGL) et d'animation locale (DAL) en fonctionnement et, d'autre part, la dotation d'investissement (DI), pour un montant total de 171,8 M€, contre 156,3 M€ au BP 2023.

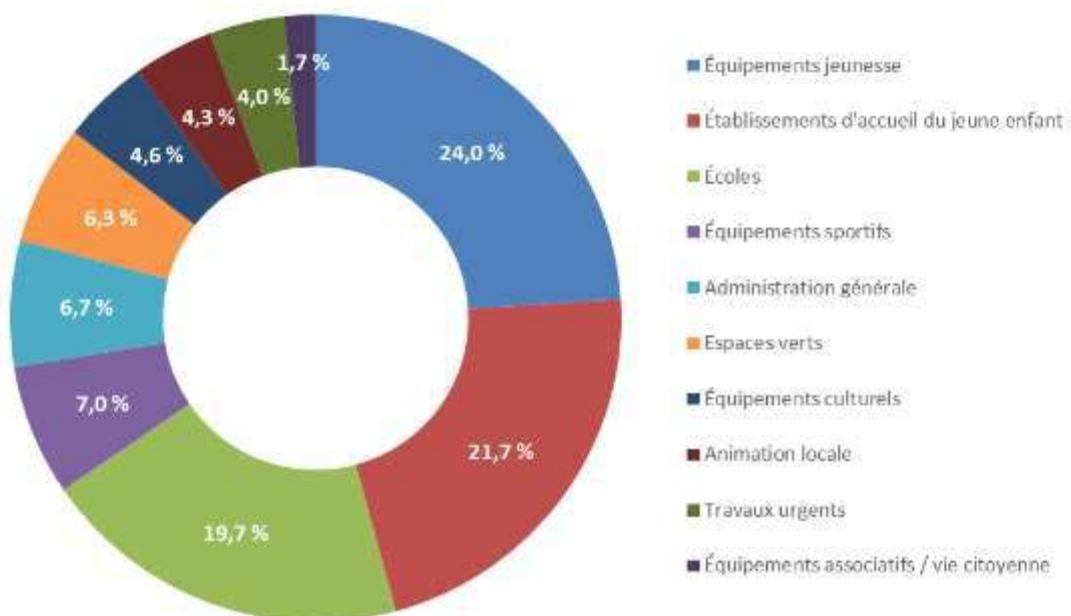
La DGL marque une progression de 15,1 M€, pour s'établir à 152,1 M€.

Cette hausse tient compte du renchérissement des coûts énergétiques supportés par les états spéciaux dans les charges de fonctionnement des équipements de proximité (+12,7 M€) et s'inscrit dans une dynamique d'élargissement du périmètre d'intervention des mairies d'arrondissement, avec l'inscription à l'inventaire de nouveaux équipements de proximité (+1,0 M€). L'évolution à la hausse de la dotation de gestion locale est également portée par les revalorisations liées aux évolutions des prix du marché immobilier et des charges locatives.

Les inscriptions au titre **de la DAL s'établissent à 14,1 M€**, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2023.

Cette évolution s'explique par la revalorisation des crédits consacrés aux « travaux urgents » au regard des dépenses réellement constatés sur les exercices précédents.

Répartition des dépenses de fonctionnement des états spéciaux d'arrondissement – BP 2024



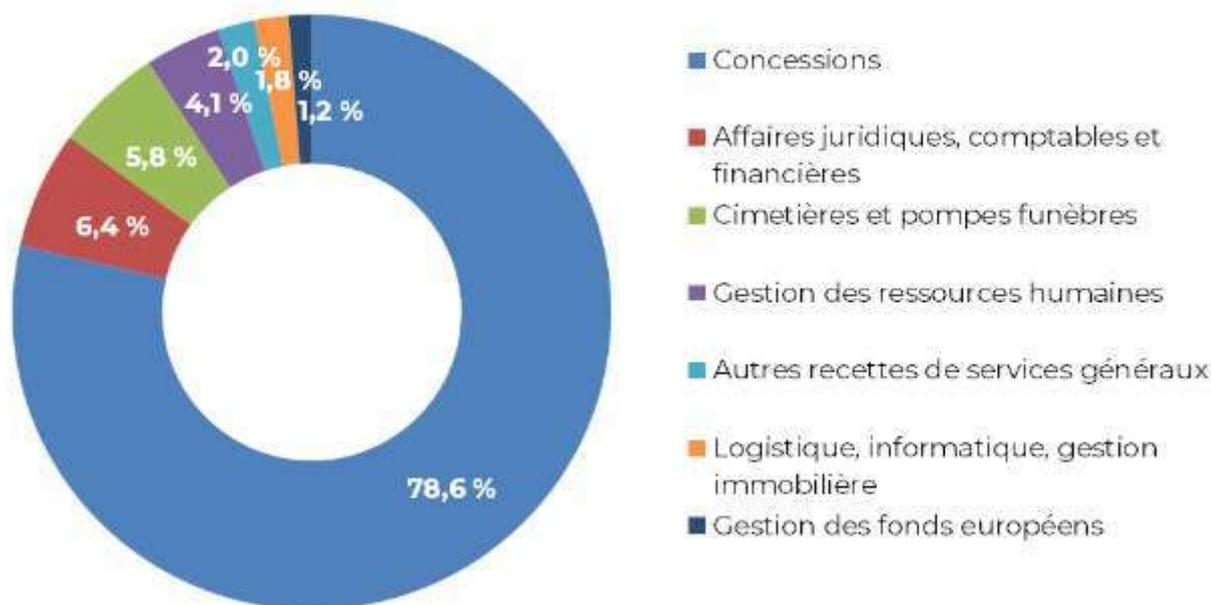
Actions internationales, interrégionales et européennes

Le budget alloué aux relations interrégionales et internationales est de 4,7 M€. Les dépenses d'aide publique au développement représentent 1,8 M€. Les **autres dépenses liées à l'action internationale de la Ville** atteignent 2,4 M€. Les crédits consacrés à l'action métropolitaine s'établissent à 0,4 M€ et le budget de la délégation à l'outre-mer à 0,2 M€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux augmentent de 8,9 M€ pour atteindre 201,2 M€. Elles recouvrent 198,6 M€ de recettes d'administration générale et 2,5 M€ de subvention globale du fonds social européen (FSE).

Recettes de fonctionnement – BP 2024



Administration générale de la collectivité

Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité sont prévues à hauteur de 198,7 M€, en hausse de 8,9 M€ par rapport au BP 2023.

Les recettes issues des *concessions* (établissements concédés, affichage public et réseaux de télécommunications) sont dynamiques compte tenu notamment de l'indexation d'une partie des redevances sur l'inflation. Elles s'établissent ainsi à 158,2 M€, en hausse de 2,2 M€.

Les recettes relatives aux *activités juridiques, financières et comptables* s'élèvent à 12,8 M€ (+8,7 M€). Il est prévu 10,7 M€ de recettes liées aux activités comptables et financières (annulations de mandats, contribution de la direction régionale des finances publiques au fonctionnement du centre facturier, régularisations comptables) et 2,1 M€ de recettes relatives aux affaires juridiques, notamment au titre de décisions de justice favorables à la Ville.

Les recettes perçues au titre des *cimetières et concessions de pompes funèbres* sont prévues à hauteur de 11,7 M€ (+0,2 M€), soit 9,6 M€ de redevances funéraires pour les cimetières et 2,0 M€ de redevances pour les concessions de pompes funèbres et du crématorium du Père Lachaise.

Les recettes liées aux *ressources humaines* représentent 8,3 M€, en baisse de 0,3 M€. 5,8 M€ sont attendus du remboursement de frais de personnels mis à disposition ou détachés, 1,8 M€ du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) et 0,5 M€ du remboursement par Ile-de-France Mobilités du versement transport pour les agents logés à titre

gratuit. Par ailleurs, 0,2 M€ sont inscrits au titre de remboursements divers (chèques emploi-service périmés, frais de formation).

Les recettes liées à la *logistique* restent stables à 1,7 M€, dont 1,1 M€ de locations de locaux, 0,4 M€ de remboursement de frais d'affranchissement et de dotation vestimentaire par des établissements de la Ville, et 0,2 M€ de redevance pour la mise à disposition de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement.

Les **autres recettes d'administration générale** représentent 6,0 M€, en baisse de 2,0 M€. 2,0 M€ de recettes sont inscrits au titre de l'informatique et des télécommunications, correspondant notamment à des refacturations de frais de télécommunications aux établissements de la Ville. Les recettes de communication, fêtes et cérémonies au titre de la location des salons de l'Hôtel de Ville, des partenariats et de la gestion des marques représentent 1,8 M€. Les participations et dotations reçues de l'État et de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) au titre de l'organisation des élections et du recensement s'élèvent à 1,0 M€. Les recettes issues du fonds des maires, c'est-à-dire du produit des quêtes de mariage, des locations de salles et de redevances de tournages en mairies d'arrondissement atteignent 0,8 M€. La gestion bâtementaire génère 0,2 M€ de recettes.

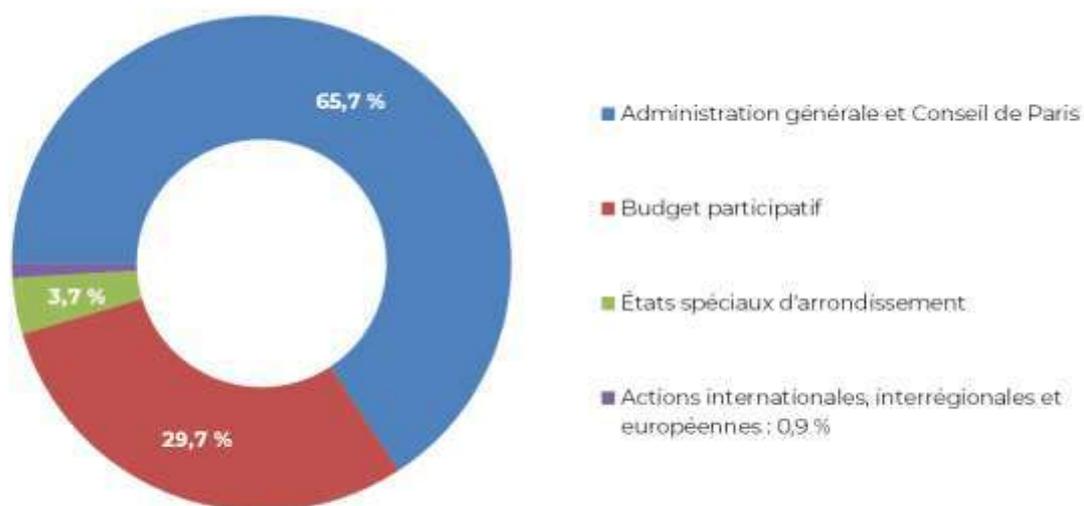
Gestion des fonds européens

2,5 M€ sont reconduits au titre de la subvention globale du fonds social européen (FSE) versée à la Ville en tant qu'organisme intermédiaire chargé de l'attribution de cette subvention aux porteurs de projets.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ventilables de la fonction « Services généraux » s'élèvent en 2024 à 151,8 M€, soit une diminution de 7,9 M€ par rapport au BP 2023.

Dépenses d'investissement – BP 2024



25 % d'investissement décidé avec les Parisiennes et les Parisiens : l'exemple du budget participatif parisien

À l'issue de la campagne 2023 du budget participatif, 114 projets ont été retenus, dont cinq projets portant sur l'ensemble du territoire parisien et 109 projets d'arrondissement, pour un montant total de 87,8 M€, ventilé comme suit :

- 6,6 M€ d'autorisations de programme au titre du budget participatif parisien, bénéficiant principalement aux thématiques de l'environnement et du cadre de vie (2,5 M€ pour la rénovation des bâtiments et la transition écologique, 2,5 M€ pour encourager la diminution des déchets et la récupération et 0,7 M€ pour la collecte et l'utilisation de l'eau non potable) ;
- 81,2 M€ au titre du budget participatif d'arrondissement, notamment dans le champ du sport (29,7 %), de l'éducation (19,8 %) et des espaces verts (15,1 %).

La répartition du budget participatif par direction est détaillée dans la partie IV du présent rapport.

En son sein, 33,4 M€ sont d'ores et déjà fléchés sur les quartiers populaires, soit plus de 40 % de l'enveloppe, avec notamment des projets tels que :

- Dans le 20^{ème} arrondissement : « des écoles plus vertes » (3,14 M€), « développer le sport pour tous » (2,9 M€).
- Dans le 13^{ème} arrondissement : « perfectionnons le sport dans les quartiers du 13^{ème} avant Paris 2024 » (2,6 M€).
- Dans le 19^{ème} arrondissement : « de la nature et du sport dans les écoles de nos quartiers » (2,5 M€).
- Dans le 18^{ème} arrondissement : « moderniser les équipements sportifs » (2,3 M€).
- Dans le 15^{ème} arrondissement : « moderniser les infrastructures de grands jeux » (2,0 M€).
- Dans le 14^{ème} arrondissement : « la balle est dans votre camp pour moderniser le gymnase Didot » (1,6 M€).
- Dans le 11^{ème} arrondissement : « un quartier Belleville-Fontaine au Roi dynamique et résilient » (1,6 M€).
- Dans le 17^{ème} arrondissement : « rénovation du gymnase Biancotto : toiture et escalade » (1,1 M€).
- Dans le 10^{ème} arrondissement : « piétonniser le bas de la rue du faubourg Saint-Denis (1,0 M€).

S'y ajouteront une part des crédits prévus pour des projets non localisés à ce stade, qui se déclineront opération par opération dans les différents quartiers, notamment les quartiers prioritaires de la ville.

Les dépenses relatives à l'administration générale se voient consacrer 144,8 M€ en 2024, après 137,4 M€ au BP 2023 soit une augmentation de 7,4 M€.

Outre les crédits qui permettront d'abonder le budget des directions en cours d'exercice pour accompagner notamment la mise en œuvre du budget participatif, les principales inscriptions sont détaillées ci-après.

Les investissements en matériels et applications informatiques représentent 53,0 M€, après 43,3 M€ au BP 2023, soit une augmentation de 9,7 M€.

18,7 M€ sont dédiés aux *projets informatiques*, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2023. Ce montant inclut 4,0 M€ en lien direct avec les usagers (hors portail « Facil'Familles » et participation citoyenne), 3,6 M€ dans le domaine des ressources humaines et de l'efficacité financière, 2,6 M€ en lien avec l'espace public, 2,4 M€ au titre des systèmes d'information géographique, de l'immobilier et du logement, 1,8 M€ pour la refonte du portail « Facil'familles », 1,2 M€ pour la cybersécurité, 1,2 M€ pour les nouveaux outils collaboratifs, 1,0 M€ pour l'accès à l'offre sociale de la Ville et de ses partenaires sociaux, 0,7 M€ pour le système informatique de la police municipale et 0,2 M€ pour faciliter l'accès aux dispositifs de participation citoyenne.

Les dépenses de *tierce maintenance applicative* représentent 10,5 M€, en hausse de 1,8 M€ par rapport à l'an passé. Cette tierce maintenance concerne notamment plusieurs applications usagers (3,5 M€), le système d'information (SI) des ressources humaines (2,0 M€) et le SI financier (1,2 M€).

6,6 M€ sont alloués aux **dépenses d'entretien du réseau informatique et téléphonique** dont 2,5 M€ permettant le raccordement de plusieurs sites en haut débit.

5,2 M€ sont inscrits pour des *équipements informatiques et téléphoniques* des services de la Ville (5,0 M€ pour les directions et 0,2 M€ pour les mairies d'arrondissement). Cette inscription pour les services de la Ville permet notamment de financer le remplacement des postes de travail devenus obsolètes et des matériels spécifiques, ainsi que de faire face à des besoins d'équipements nouveaux des directions. 1,2 M€ est en outre prévu pour les infrastructures des postes de travail, des services et de la sécurité, et 0,6 M€ pour l'équipement nomade des agents de terrain, dont la police municipale parisienne.

4,8 M€ sont consacrés aux *serveurs* et 4,5 M€ à l'*intégration applicative*.

Enfin, une enveloppe de 1,0 M€ est dédiée à la poursuite du traitement de l'obsolescence du *parc de copieurs* et au déploiement de l'impression par badge.

Par ailleurs, 1,2 **M€ est inscrit pour des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de systèmes d'information.**

28,1 **M€ sont alloués à l'entretien des bâtiments administratifs et à la modernisation de la sécurité incendie**, des ascenseurs ou des installations techniques.

8,5 M€ sont dédiés à la *modernisation des installations dans les bâtiments administratifs*. Dans ce cadre, 3,0 M€ sont inscrits au titre de la sécurité incendie, 2,9 M€ pour les installations électriques, 2,6 M€ pour les ascenseurs et 0,1 M€ pour les installations techniques.

7,7 M€ sont consacrés au *schéma directeur des implantations administratives (SDIA)* qui rassemble les opérations relatives à l'immobilier administratif, parmi lesquelles :

- l'installation du « Paris Operation Center » (Paris Centre) dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques ;
- le nouveau schéma d'occupation des 2 et 4 rue Lobau (Paris Centre) ;
- la poursuite de l'aménagement et l'entretien du site du 11 rue du Pré (18^{ème} arrondissement).

2,3 M€ sont inscrits pour le *ravalement des façades* et 1,5 M€ pour la *réfection des toitures* des bâtiments et équipements.

Les *bornes de recharge électrique* de la flotte municipale se voient consacrer 2,0 M€.

1,6 M€ est consacré à l'entretien et aux travaux dans les *bâtiments administratifs*, auquel s'ajoute 0,3 M€ pour la rénovation du **Pavillon de l'Arsenal (Paris Centre)**.

1,4 M€ est prévu au titre de la *prévention et des conditions de travail*, 1,0 M€ au titre des *études* et 1,0 M€ pour les *fournitures, matériel et mobilier*.

Les équipements funéraires (cimetières et pompes funèbres) se voient allouer 3,7 **M€**, dont 2,8 M€ afin de financer des travaux dans les cimetières parisiens et 0,7 M€ pour la mise en conformité du columbarium du Père Lachaise.

1,9 **M€** est consacré à la gestion des ressources humaines, notamment pour les restaurants administratifs (1,3 M€) et pour le matériel pour les agents en situation de handicap (0,4 M€).

Les dépenses d'investissement en faveur des conseils d'arrondissement, des conseils de quartier et du Conseil de Paris s'établissent à 5,6 M€, correspondant à la dotation d'investissement (DI) versée aux états spéciaux d'arrondissement (ESA).

Les dépenses de coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales **s'élèvent 1,4 M€** dont une subvention de 1,1 M€ **pour l'association internationale des maires francophones.**

Recettes d'investissement

Aucune recette d'investissement n'est prévue sur la fonction « Services généraux ».



LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Nouvelles autorisations de programme

Il est proposé l'inscription de :

- 2 297,6 M€ en autorisations de programme nouvelles ;
- 96,2 M€ pour la **couverture d'opérations équilibrées en dépenses et en recettes** dont les montants sont neutralisés en analyse financière.

Elles sont accompagnées de 567,3 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et de 96,2 M€ au titre des opérations équilibrées, en miroir des dépenses.

<i>en M€</i>	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 297,6	567,3
Opérations équilibrées	96,2	96,2
TOTAL	2 393,8	663,5

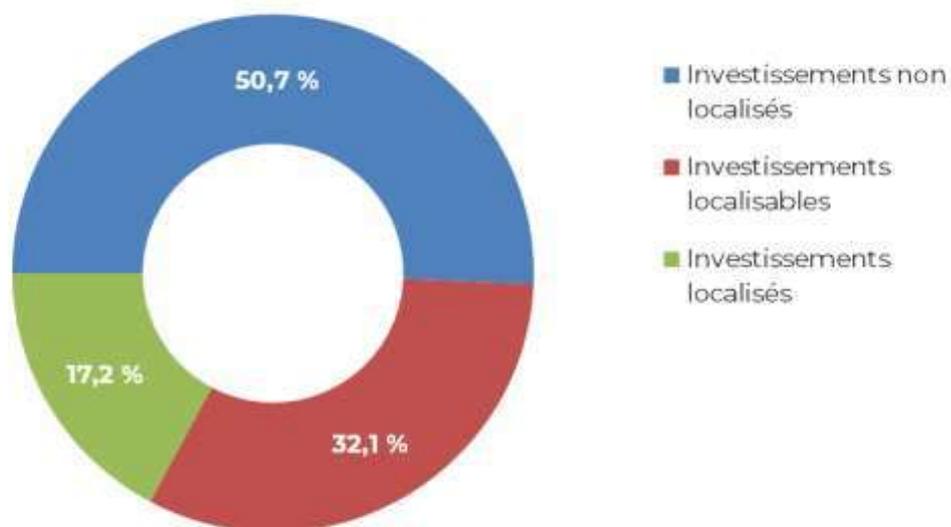
Les autorisations de programme nouvelles se répartissent entre 55,8 % d'autorisations de programme (AP) de plan, 35,4 % d'AP de projet, 5,2 % pour les investissements localisés et 3,6 % pour le budget participatif.

<i>en M€</i>	Dépenses	
AP de plan	1 335,4	55,8 %
AP de projet	847,8	35,4 %
Investissement d'intérêt local et localisé (IL/IIL)	125,2	5,2 %
Budget participatif	85,5	3,6 %
TOTAL	2 393,8	100,0 %

Ces autorisations de programme se décomposent en :

- 1 212,9 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ainsi que les crédits pour des équipements localisés physiquement mais ne relevant pas des équipements de proximité ;
- 769,4 M€ pour les investissements localisables, répartis en fonction de l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 411,5 M€ pour les investissements localisés dans les 17 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

Répartition des autorisations de programme nouvelles



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme nouvelles par fonction :

	Libellé	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	336,4 M€	515,7 M€
1	Sécurité	25,7 M€	0,8 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	200,8 M€	6,5 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	309,5 M€	33,3 M€
4	Santé, action sociale et RSA	87,8 M€	5,2 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	1 041,5 M€	72,8 M€
6	Action économique	37,5 M€	0,1 M€
7	Environnement	238,0 M€	2,5 M€
8	Transports	116,5 M€	26,6 M€
	TOTAL GÉNÉRAL	2 393,8 M€	663,5 M€

Dépenses

1 – Sécurité.....25,7 M€

Direction	Dépenses
Finances et achats (préfecture de police)	16,9 M€
Police municipale et prévention	5,3 M€
Propreté et eau	2,7 M€
Logement et habitat	0,8 M€
TOTAL	25,7 M€

Au sein de la fonction « Sécurité », 16,9 M€ sont prévus pour la subvention versée à la préfecture de police.

5,3 M€ sont consacrés aux dépenses de prévention, de sécurité et de protection, dont 4,0 M€ pour les investissements accompagnant la création de la police municipale, 0,4 M€ pour des travaux d'entretien dans les locaux et 0,3 M€ pour le renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville.

Enfin, 2,7 M€ sont alloués à la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)** et 0,8 M€ est dédié aux mesures d'hygiène et de salubrité publique pour les **travaux d'office dans les immeubles en péril**.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....200,8 M€

Direction	Dépenses
Affaires scolaires	181,3 M€
Attractivité et emploi	18,0 M€
Espaces verts et environnement	0,9 M€
Constructions publiques et architecture	0,7 M€
TOTAL	200,8 M€

Un montant de 181,3 M€ est proposé pour les affaires scolaires.

Il regroupe 98,1 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien au titre de *l'enseignement du premier degré*, permettant de réaliser l'entretien des écoles (26,6 M€), des travaux d'amélioration de la sécurité incendie (16,3 M€), des travaux dans les logements de fonction (5,4 M€), des travaux de rénovation des sanitaires des écoles (4,5 M€), l'acquisition de matériel et mobilier (3,0 M€) et l'acquisition de matériel informatique (2,1 M€). Il est par ailleurs prévu la création d'une école dans la ZAC Ordener-Poissonniers dans le 18^{ème} arrondissement (16,0 M€), la démolition-reconstruction de l'école Franc Nohain dans la ZAC Bédier-Oudiné dans le 13^{ème} arrondissement (16,0 M€), la création d'une école dans la ZAC Saint Vincent de Paul dans le 14^{ème} arrondissement (3,2 M€) et dans la ZAC Chapelle-Charbon dans le 18^{ème} arrondissement (2,5 M€).

Les *activités périscolaires et annexes* se voient allouer 48,2 M€ dont 47,2 M€ pour les restructurations et la sécurisation des cuisines scolaires.

30,2 M€ sont inscrits au titre de *l'enseignement du second degré*, afin notamment de réaliser des travaux de sécurité dans les collèges (9,4 M€), de réaliser des dépenses d'entretien des collèges et dans les ensemble imbriqués (7,1 M€), et de verser des subventions d'équipement et de travaux aux collèges autonomes (7,1 M€). Le déploiement des cours oasis dans les collèges bénéficie de 1,6 M€. 1,6 M€ est en outre inscrit pour l'extension du collège Clémenceau (18^{ème} arrondissement), 1,2 M€ pour des travaux dans les logements de fonction et 1,0 M€ pour la rénovation des sanitaires.

Une enveloppe de 4,6 M€ est proposée pour les *services communs* dont 3,9 M€ pour l'amélioration des locaux du personnel.

Dans le champ de l'attractivité économique et de l'emploi, 18,0 M€ sont consacrés à l'enseignement supérieur, dont 7,7 M€ pour la création de l'Institut de santé des femmes dans l'ancien hôpital Tarnier (6^{ème} arrondissement), 3,5 M€ pour des travaux d'entretien et de rénovation énergétique, 2,3 M€ pour la mise en accessibilité de l'école Estienne, 1,6 M€ pour la subvention d'équipement à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI) et 1,6 M€ pour des travaux d'entretien dans les écoles d'art.

Enfin, 1,6 M€ est alloué aux travaux de l'École du Breuil, dont 0,7 M€ inscrit sur le budget de la direction des constructions publiques et de l'architecture correspond à des écritures techniques équilibrées en recettes.

Direction	Dépenses
Affaires culturelles	130,5 M€
Jeunesse et sports	120,0 M€
Jeux olympiques et paralympiques, grands événements	45,0 M€
Démocratie, citoyens et territoires	12,2 M€
Constructions publiques et architecture	1,9 M€
TOTAL	309,5 M€

130,5 M€ sont prévus pour les affaires culturelles.

La poursuite du *plan édifices culturels* conduit à une inscription de 57,2 M€, dont 17,5 M€ pour des travaux de restauration de l'église Saint Ambroise (11^{ème} arrondissement), 14,5 M€ pour la restauration de la façade principale et du péristyle de l'église Saint Germain l'Auxerrois (Paris Centre), 9,0 M€ pour la restauration de la façade principale de l'église Saint Laurent (10^{ème} arrondissement) et 2,5 M€ pour les parements extérieurs de l'église Notre Dame de Lorette (9^{ème} arrondissement). 2,6 M€ sont prévus pour des projets de rénovation d'édifices culturels dans le cadre de mécénats. 2,5 M€ sont inscrits au titre des grosses réparations et de l'entretien du patrimoine culturel, 2,0 M€ pour le transfert de l'ancien orgue de l'église Saint Nicaise de Rouen dans l'église du Saint Esprit (12^{ème} arrondissement), 2,0 M€ pour la restauration des peintures murales des édifices culturels et 1,5 M€ au titre des dépenses de sécurisation.

23,1 M€ sont inscrits **au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs**. Il est notamment prévu 20,0 M€ pour la réalisation d'un conservatoire dans la ZAC Ordener-Poissonniers (18^{ème} arrondissement) et 2,0 M€ pour l'entretien des conservatoires.

21,6 M€ sont consacrés au financement des *musées* au titre des opérations de travaux et afin de permettre l'acquisition de collections nouvelles. Au sein de ce montant, 10,0 M€ sont mobilisés pour la subvention d'équipement à l'établissement public Paris Musées, dont 1,0 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles. 5,8 M€ sont inscrits pour des travaux d'isolation et de restauration du Petit Palais (8^{ème} arrondissement), 3,7 M€ pour la création d'un lieu immersif sur l'histoire de Paris dans la crypte archéologique de l'île de la Cité (Paris Centre), et 1,5 M€ pour des travaux d'amélioration de la ventilation et du parcours des visiteurs dans les catacombes (14^{ème} arrondissement).

11,0 M€ sont prévus pour le *spectacle vivant*, dont 10,0 M€ pour la rénovation du site de la Cartoucherie (12^{ème} arrondissement) et 1,0 M€ pour des travaux non programmés.

L'*action culturelle* se voit consacrer 7,9 M€, dont 3,2 M€ concernent des subventions d'équipement, 2,8 M€ le projet « Station » sur le site de la gare des mines dans le 18^{ème} arrondissement, et 0,9 M€ l'entretien des grands équipements culturels.

Les *bibliothèques* se voient consacrer 7,2 M€, dont 4,4 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles et 2,8 M€ pour l'entretien et l'équipement.

Enfin, 1,2 M€ est prévu pour la *conservation du patrimoine culturel*, 0,6 M€ pour les *salles de spectacle* et 0,6 M€ pour les **services d'archives**.

Une inscription de 120,0 M€ est prévue au titre de la jeunesse et des sports.

Concernant *les salles de sports et les gymnases*, 46,3 M€ sont inscrits. 11,2 M€ sont dédiés aux dépenses d'entretien des équipements sportifs, gymnases et salles de sport. S'y ajoutent notamment 7,3 M€ pour la couverture des courts de tennis et des terrains d'éducation physique, 5,7 M€ pour des travaux de rénovation du clos et du couvert du gymnase Jean Jaurès (19^{ème} arrondissement), 5,0 M€ pour la modernisation des façades du centre sportif de la cour des Lions (11^{ème} arrondissement), ainsi que 4,5 M€ pour la création d'un dojo sur le toit de la piscine Nakache dans le 20^{ème} arrondissement. 2,4 M€ sont prévus pour des travaux sur les équipements sportifs de la ZAC gare des mines (18^{ème} arrondissement), 2,0 M€ pour la rénovation des éclairages des équipements sportifs, 2,0 M€ pour la rénovation de la halle Georges Carpentier (13^{ème} arrondissement), 1,9 M€ pour la modernisation de la toiture du gymnase Rémond (17^{ème} arrondissement).

Les *piscines et bassins-écoles* se voient attribuer 37,2 M€, dont 20,0 M€ pour le projet de baignade en Seine, 5,0 M€ pour la rénovation du bassin-école de la Grange aux Belles (10^{ème} arrondissement), 2,7 M€ pour l'extension du solarium de la piscine de la Butte aux Cailles (13^{ème} arrondissement), 1,9 M€ pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10^{ème} arrondissement), 1,5 M€ pour des travaux d'accès au bassin-école Clerc (7^{ème} arrondissement), 1,2 M€ pour la piscine Cristino Garcia (20^{ème} arrondissement) et 1,0 M€ pour le projet de piscine Georges Carpentier (13^{ème} arrondissement). 2,5 M€ sont inscrits pour les dépenses de gros entretien et de renouvellement dans le cadre du plan piscines.

12,4 M€ sont prévus pour les *stades*, dont 3,9 M€ pour des travaux de rénovation de l'espace de glisse parisien dans le 18^{ème} arrondissement, 2,0 M€ pour les opérations de renouvellement des gazons synthétiques, 1,7 M€ pour des travaux de rénovation du stade Charléty (13^{ème} arrondissement), 1,7 M€ pour des travaux de gros entretien et de rénovation du parc de Bobigny, et 1,1 M€ pour la rénovation des pistes d'athlétisme.

11,3 M€ sont prévus pour les *équipements jeunesse*, dont 5,0 M€ pour la restructuration du centre Paris Anim' Interclub (17^{ème} arrondissement), 3,5 M€ pour la démolition et reconstruction du centre Paris Anim' Clavel (19^{ème} arrondissement) et 1,1 M€ pour l'entretien des centres Paris Anim'.

10,9 M€ sont inscrits pour les *autres équipements sportifs et de loisirs*, dont 7,0 M€ pour la reconstruction du skate park du parc de Bercy (12^{ème} arrondissement) et 2,7 M€ pour le schéma directeur du bois de Vincennes (12^{ème} arrondissement), notamment des travaux de sécurisation, de rénovation de la tribune et de reprise des vestiaires du site Cipale Vélodrome.

1,9 M€ est prévu pour les *services communs*.

Une inscription de 45,0 M€ est prévue pour les sites des Jeux olympiques et paralympiques, dont 12,9 M€ consacrés aux sites perennes tels que la construction de l'Arena porte de la Chapelle dans le 18^{ème} arrondissement (9,2 M€) et la rénovation du stade Coubertin dans le 16^{ème} arrondissement (1,3 M€). 4,5 M€ sont prévus pour les sites temporaires de la place de la Concorde et des Champs-Élysées (1,0 M€), de l'esplanade du Trocadéro (1,0 M€), des berges de Seine (1,0 M€), de l'esplanade des Invalides (1,0 M€) et du Champs-de-Mars (0,5 M€). Le reste de l'enveloppe correspond à la contribution de la Ville de Paris à la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et au comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo).

12,2 M€ sont destinés à la vie citoyenne, dont 11,0 M€ pour les opérations de rénovation et de modernisation des mairies d'arrondissement.

Enfin, 1,9 M€ est prévu au titre **des constructions publiques et de l'architecture** dont 1,8 M€ dédié à l'entretien des fontaines patrimoniales.

Direction	Dépenses
Familles et petite enfance	27,4 M€
Solidarités	20,3 M€
Affaires scolaires	13,4 M€
Santé publique	11,2 M€
Espaces verts et environnement	7,6 M€
Jeunesse et sports	4,7 M€
Démocratie, citoyens et territoires	2,9 M€
Affaires juridiques	0,3 M€
Immobilier, logistique et transports	0,1 M€
TOTAL	87,8 M€

L'accessibilité des équipements de la collectivité parisienne fait l'objet d'AP nouvelles à hauteur de 33,6 M€. Ainsi, 13,4 M€ seront consacrés à l'accessibilité dans les équipements scolaires, 7,6 M€ dans les espaces verts, 4,7 M€ dans les équipements sportifs, 4,0 M€ dans les équipements de la petite enfance, 2,9 M€ dans les mairies d'arrondissement et les bâtiments administratifs, 0,6 M€ dans les équipements sociaux et de santé, et 0,3 M€ dans les maisons du droit.

27,4 M€ sont destinés aux investissements en faveur des familles et de la petite enfance. Au sein de ce montant, outre les 4,0 M€ déjà mentionnés au titre de l'accessibilité, 11,6 M€ sont consacrés à la rénovation et à l'entretien des crèches et garderies, 6,0 M€ sont prévus pour les subventions d'équipement aux crèches associatives, 2,0 M€ pour la mise aux normes des crèches dans le cadre du plan climat, 1,0 M€ pour la végétalisation des espaces extérieurs des crèches et 0,3 M€ pour l'acquisition de matériel et mobilier dans les crèches. Par ailleurs, des restructurations de crèches sont prévues, notamment la crèche Université dans le 7^{ème} arrondissement (0,8 M€) et la rénovation de la crèche Auguste Cain dans le 14^{ème} arrondissement (0,3 M€).

20,3 M€ sont dédiés aux solidarités. Au sein de ce montant, outre 0,2 M€ déjà mentionné au titre de l'accessibilité, 10,4 M€ sont prévus pour des actions en faveur de l'insertion, dont 7,5 M€ pour les espaces parisiens des solidarités (EPS), 2,3 M€ pour la création d'un centre social à Bargue-Procession dans le 15^{ème} arrondissement et 0,6 M€ pour des travaux dans les lieux d'accueil des réfugiés. Les actions en faveur des personnes âgées mobilisent 5,6 M€, notamment pour des travaux d'amélioration thermique des établissements (2,6 M€), la restructuration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Cousin-Méricourt (94) et une subvention d'équipement pour l'Ehpad Arthur Groussier (Bondy). 1,1 M€ est consacré aux travaux et à l'achat de mobilier pour les établissements de l'aide sociale à l'enfance. Les actions en faveur de l'autonomie des personnes handicapées se voient consacrer 1,3 M€ dans le cadre du schéma directeur pour financer la rénovation et la restructuration d'établissements. Enfin, les espaces parisiens pour l'insertion bénéficient de 0,7 M€, dont 0,3 M€ pour le ravalement de la façade de l'espace parisien pour l'insertion Château-Landon (10^{ème} arrondissement).

Les dépenses au titre de la santé couvrent un budget de 11,2 M€, dont 0,4 M€ déjà mentionné au titre de l'accessibilité. 6,7 M€ sont consacrés aux *établissements de santé* : 4,0 M€ sont prévus pour la création du centre de santé Charles Hermite dans la ZAC gare des Mines (18^{ème} arrondissement), 0,8 M€ pour la création d'un centre et d'une maison de santé dans la ZAC Python-Duvernois (20^{ème} arrondissement) ainsi que 1,0 M€ pour des travaux de rénovation des centres de santé Eastman (0,5 M€) et Edison (0,5 M€) dans le 13^{ème} arrondissement ; enfin, 1,0 M€ est consacré aux travaux d'entretien et au renouvellement de matériel dans les établissements de santé. La *protection maternelle et infantile (PMI)* se voit consacrer 1,8 M€, dont 0,9 M€ pour le matériel et le mobilier des établissements. Enfin, 2,0 M€ sont consacrés aux *subventions aux acteurs de la santé*.

Direction	Dépenses
Logement et habitat	505,8 M€
Urbanisme	317,2 M€
Voirie et déplacements	160,5 M€
Espaces verts et environnement	57,6 M€
Démocratie, citoyens et territoires	0,4 M€
TOTAL	1 041,5 M€

505,8 M€ sont inscrits pour le **logement et l'habitat**. Ce montant inclut notamment 315,0 M€ pour les subventions au logement social financées par la Ville et 59,2 M€ de crédits délégués par l'État, 61,4 M€ pour le rachat d'actifs fonciers aux bailleurs dans le cadre du conventionnement de nouveaux logements sociaux, 50,8 M€ pour les aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé, 14,8 M€ pour les subventions visant à la lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, ainsi que 4,6 M€ pour les travaux sur le domaine privé de la collectivité.

317,2 M€ sont prévus au titre de l'urbanisme, dont 15,0 M€ pour des mouvements techniques d'acquisitions ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés par des recettes de même montant. 250,0 M€ sont dédiés au compte foncier logement, dont 230,0 M€ sur la fonction « Aménagement » et 20,0 M€ sur la fonction « Services généraux ». 40,2 M€ s'inscrivent dans le cadre d'opérations d'urbanisme, comportant principalement une inscription de 34,2 M€ pour l'acquisition de foncier et la prise de participations dans le cadre de zones d'aménagement concerté (ZAC). 17,0 M€ sont prévus pour le compte foncier équipements et 8,0 M€ pour les dépenses opérationnelles liées aux comptes fonciers. 6,0 M€ sont prévus au titre de travaux sur le domaine public au sein du forum des Halles (Paris Centre).

160,5 M€ sont consacrés à la voirie et aux déplacements, dont 38,2 M€ pour le financement des opérations « Embellir vos quartiers » et 32,0 M€ pour les « rues aux écoles ». 32,3 M€ sont prévus pour l'éclairage public, et 31,1 M€ pour les participations au titre de la voirie au bilan des ZAC Paris rive gauche dans le 13^{ème} arrondissement (15,9 M€), gare des Mines dans le 18^{ème} arrondissement (9,3 M€), Clichy-Batignolles dans le 17^{ème} arrondissement (3,6 M€) et Bercy-Charenton dans le 12^{ème} arrondissement (2,4 M€). 12,0 M€ sont également prévus pour le réaménagement de la porte Maillot (17^{ème} arrondissement) et 8,0 M€ pour l'aménagement de la porte de la Villette (19^{ème} arrondissement). 2,5 M€ sont prévus pour la mise en conformité des carrefours et 1,5 M€ pour l'aménagement de la place Félix Eboué (12^{ème} arrondissement).

57,6 M€ sont proposés au titre des espaces verts. 8,0 M€ sont prévus pour la remise en état des sites après les Jeux olympiques et paralympiques. 6,5 M€ vont permettre la création d'un parc dans la ZAC Python-Duvernois (20^{ème} arrondissement). 6,2 M€ sont également prévus pour la création de nouveaux espaces verts dans le cadre du programme « 30 hectares » dont 1,2 M€ dans les bois, 6,0 M€ pour la plantation ou la replantation d'arbres, 4,0 M€ pour le jardin du Val de Grace (5^{ème} arrondissement), 2,5 M€ pour la rénovation énergétique des locaux sociaux, 2,0 M€ pour la végétalisation de l'espace public (hors opérations « Embellir ») et des bâtiments, 1,8 M€ pour l'extension du parc Suzanne Lenglen (15^{ème} arrondissement), 1,7 M€ pour la création d'un atelier de bûcherons dans le 13^{ème} arrondissement, 1,1 M€ pour la rénovation du réseau d'eau non potable dans les bois et 1,0 M€ pour la création d'un parc dans la ZAC Marie Curie (13^{ème} arrondissement). L'entretien des espaces verts bénéficie d'une inscription de 6,3 € et l'entretien des aires de jeux mobilise 2,1 M€. Enfin, une inscription de 2,5 M€ est retenue pour l'entretien des locaux sociaux.

0,4 M€ est dédié à la politique de la ville.

Direction	Dépenses
Attractivité et emploi	22,8 M€
Urbanisme	10,1 M€
Espaces verts et environnement	4,5 M€
TOTAL	37,5 M€

22,8 M€ sont inscrits **au titre de l'attractivité et de l'emploi** incluant :

- 6,5 M€ pour **l'insertion économique et l'économie sociale et solidaire**, dont 3,1 M€ pour la création de ressourceries et l'accompagnement de la filière de la consigne et du réemploi, 1,0 M€ pour la réhabilitation de la chapelle Saint Lazare (10^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour des actions de modernisation et de transition écologique, et 1,0 M€ pour les tiers lieux de l'économie sociale et solidaire ;
- 5,0 M€ pour les **structures d'animation et de développement économique**, dont 3,2 M€ pour l'innovation sociale et 1,7 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes ;
- 3,2 M€ pour le développement de **l'alimentation durable**, dont 3,0 M€ pour la création d'un fonds de soutien aux projets de production ;
- 2,8 M€ pour **la recherche et l'innovation**, dont 1,9 M€ pour le projet « Émergences » et 0,7 M€ pour le fonds de soutien à la recherche ;
- 2,6 M€ pour les **commerces et marchés**, dont 0,9 M€ pour la rénovation du marché du livre (15^{ème} arrondissement) et 0,7 M€ pour le terrain Junot (18^{ème} arrondissement) ;
- 2,1 M€ **au titre de l'industrie et de l'artisanat**, dont 1,0 M€ pour le plan de soutien « librairies, disquaires et galeries » et 1,0 M€ de subventions à des projets immobiliers d'artisanat et de métiers d'art.

Au titre de l'urbanisme, 10,0 M€ sont alloués au compte foncier commerces dans le cadre des mouvements de préemption et d'acquisition de foncier et 0,1 M€ à l'enlèvement des terrasses illégales et à la dépose des dispositifs publicitaires.

4,5 M€ sont consacrés à l'agriculture durable, pour des subventions à des projets d'agriculture urbaine ou favorisant l'alimentation durable (2,5 M€) et le financement d'actions en faveur de la sortie du plastique (2,0 M€).

Direction	Dépenses
Constructions publiques et architecture	184,7 M€
Propreté et eau	42,4 M€
Transition énergétique et climat	6,0 M€
Voirie et déplacements	2,5 M€
Immobilier, logistique et transport	2,0 M€
Espaces verts et environnement	0,3 M€
TOTAL	238,0 M€

Au titre des constructions publiques et de **l'architecture**, les *travaux de performance énergétique* se voient consacrer 157,5 M€, dont 100,0 M€ pour la rénovation énergétique des crèches et des écoles, 42,0 M€ pour les contrats de performance énergétique dans vingt écoles, huit collèges et deux piscines, 8,5 M€ pour des études et travaux de performance énergétique, et 7,0 M€ pour la modernisation des menuiseries permettant d'améliorer les performances énergétiques et le confort thermique des bâtiments. La **modernisation et l'entretien des centres thermiques et des**

installations de ventilation mobilisent 25,2 M€. Enfin, 2,0 M€ sont consacrés à la **production d'énergie durable**.

42,4 M€ sont proposés au titre de la **propreté et l'eau**, dont 20,0 M€ pour l'achat de véhicules de collecte des déchets et de propreté urbaine, 4,0 M€ pour l'électrification des garages, et 3,5 M€ pour les premières études pour la construction d'un nouveau garage de bennes à ordures ménagères en remplacement du garage existant à Romainville. Par ailleurs, 2,5 M€ sont prévus pour le dispositif de tri et de collecte des déchets « Trilib », 2,3 M€ pour la rénovation des locaux et des installations de ventilation, 1,5 M€ pour le déploiement d'outils numériques permettant l'amélioration de la collecte de déchets, 1,3 M€ pour les réceptacles de propreté, 1,0 M€ pour la réhabilitation des garages, et 1,0 M€ pour le déploiement de dispositifs de sécurité sur les véhicules. Par ailleurs, 2,0 M€ sont inscrits afin de financer la rénovation du réseau d'eau non-potable parisien.

6,0 M€ sont inscrits au titre de la transition énergétique et du climat, dont 3,0 M€ pour le programme « Mille toits anti surchauffe », 2,0 M€ pour le plan volets et 1,0 M€ pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de résilience.

La voirie et les déplacements se voient consacrer 2,5 M€ pour le versement d'aides à l'acquisition de véhicules propres par les particuliers.

La rénovation des bâtiments administratifs dans le cadre du plan climat donne lieu à une inscription de 2,0 M€.

L'inscription de 0,3 M€ au titre des espaces verts concerne principalement l'entretien du réseau d'eau non potable dans les espaces verts.

8 – Transports.....116,5 M€

Direction	Dépenses
Voirie et déplacements	116,5 M€
TOTAL	116,5 M€

Au titre de la voirie et des déplacements, 44,2 M€ sont consacrés au prolongement du RER « Éole », 3,0 M€ à l'adaptation des stations dans le cadre du prolongement de la ligne 11 et 1,0 M€ au réseau de bus, dont le Mobilien. L'entretien du patrimoine de voirie se voit doté de 31,4 M€ dont 21,4 M€ au titre des investissements d'intérêt local et localisés. L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique bénéficient de 15,5 M€, le remplacement des pieds d'arbres de 5,0 M€, l'entretien des ponts et des ouvrages d'art de 3,5 M€, et la mise en conformité des tunnels routiers de 1,9 M€.

Par ailleurs, 5,2 M€ sont mobilisés en faveur de l'entretien des canaux et de la mise aux normes des bâtiments y afférents.

0 – Services généraux.....336,4M€

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 251,0 M€ dédiée aux services généraux et d'une enveloppe de 85,5 M€ consacrée au budget participatif.

Direction	Dépenses (hors budget participatif)
Urbanisme	111,7 M€
Systèmes d'information et numérique	45,0 M€
Gestion financière	37,3 M€
Constructions publiques et architecture	22,9 M€
Immobilier, logistique et transports	18,8 M€
Espaces verts et environnement	3,8 M€
Finances et achats	3,0 M€
Affaires scolaires	2,4 M€
Secrétariat général	2,2 M€
Ressources humaines	1,9 M€
Démocratie, citoyens et territoires	1,7 M€
Attractivité et emploi	1,3 M€
Délégation générale aux relations internationales	1,2 M€
Autres	0,9 M€
TOTAL	251,0 M€

111,7 M€ sont prévus **au titre de l'urbanisme**, dont 80,0 M€ pour des inscriptions techniques de ventes avec échéanciers qui sont équilibrées en recettes et 27,0 M€ au titre des opérations financières liées au compte foncier logement, au compte foncier commerces et au compte foncier équipements. S'y ajoutent principalement 4,3 M€ au titre des opérations financières liées à l'acquisition d'emprises foncières dans la ZAC Clichy-Batignolles.

45,0 M€ sont prévus pour **les systèmes d'information et le numérique**, principalement répartis comme suit :

- 10,5 M€ au titre de la *tierce maintenance applicative* pour les applications à destination des usagers (3,9 M€), le système d'information cadre de vie (3,8 M€), le système d'information ressources humaines (2,0 M€) et le système d'information financier (0,8 M€) ;
- 8,6 M€ au titre des *projets informatiques*, dont 5,6 M€ pour des projets relatifs aux ressources humaines, 2,0 M€ pour la cybersécurité et 1,0 M€ pour la refonte du SI financier de la Ville et l'intégration de celui du CASVP ;
- 7,9 M€ au titre des dépenses d'entretien du *réseau* informatique (3,6 M€), de raccordement des réseaux au très haut débit (3,4 M€) et à l'entretien du réseau téléphonique (0,8 M€).
- 7,1 M€ pour des *équipements de proximité* (postes de travail et équipements spécifiques) des services de la Ville, auxquels s'ajoutent 1,6 M€ pour les *infrastructures* liées aux postes de travail, aux services et à la sécurité ;
- 5,3 M€ au titre des *serveurs* et au stockage, auquel s'ajoutent 2,9 M€ pour *l'intégration applicative* ;
- 1,2 M€ pour la poursuite du traitement de l'obsolescence du parc des *copieurs* et au déploiement de l'impression par badge.

S'y ajoutent 2,2 M€ inscrits sur le budget du secrétariat général pour des **marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage** en matière de systèmes d'information.

37,3 M€ sont inscrits au titre de la gestion financière, qui correspondent à 24,0 M€ pour les dépenses imprévues, 7,7 M€ pour la deuxième échéance de remboursement de l'avance de DMT0 perçue par la Ville en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, et 5,6 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements.

22,9 M€ sont consacrés au **budget des constructions publiques et de l'architecture**, dont 6,0 M€ pour le ravalement des bâtiments, 4,0 M€ pour la modernisation des systèmes de sécurité incendie, 3,5 M€ pour la modernisation des installations électriques, 3,0 M€ pour la réfection des toitures des

équipements publics et des bâtiments administratifs, et 2,5 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs. S'y ajoutent notamment 1,0 M€ pour la réalisation d'études et 0,9 M€ pour la prévention des risques professionnels.

18,8 M€ sont affectés à l'entretien et au réaménagement des bâtiments administratifs ainsi qu'au schéma directeur des implantations administratives, dont 5,5 M€ pour l'aménagement de bureaux, 5,0 M€ pour le relogement du centre de formation Mornay (Paris Centre) et 1,6 M€ pour divers travaux dans les bâtiments administratifs de la Ville.

3,8 M€ sont inscrits pour **l'entretien des cimetières et équipements funéraires**, dont 2,6 M€ pour améliorer la sécurité et l'accueil des usagers.

2,4 M€ sont prévus pour les affaires scolaires au titre du contrat de performance énergétique des écoles.

1,9 M€ est mobilisé au titre des ressources humaines, dont 1,2 M€ pour la rénovation et la construction de centres de restauration et 0,4 M€ pour l'équipement des agents en situation de handicap.

1,7 M€ est inscrit au titre de la démocratie, des citoyens et des territoires, notamment pour la maison de la vie associative et citoyenne du 13^{ème} arrondissement (1,5 M€).

1,3 M€ est inscrit **au titre de l'attractivité et de l'emploi**, soit 0,8 M€ au titre des contrats de requalification commerciale et 0,5 M€ pour le dispositif « Paris initiative entreprendre ».

1,2 M€ est prévu pour les relations internationales, dont 1,0 M€ pour la subvention à l'association internationale des maires francophones (AIMF).

Une enveloppe d'AP nouvelles de 85,5 M€ est consacrée au budget participatif.

À l'issue de la campagne 2023 du budget participatif, 114 projets ont été retenus, dont cinq projets portant sur l'ensemble du territoire parisien (BPP) pour un montant total de 83,1 M€, dont 81,2 M€ d'AP nouvelles. S'y ajoutent 4,3 M€ au titre du budget participatif des écoles et des collèges.

Direction	Dépenses (budget participatif)
Jeunesse et sports	24,1 M€
Affaires scolaires	20,3 M€
Espaces verts et environnement	12,3 M€
Affaires culturelles	5,4 M€
Transition énergétique et climat	4,4 M€
Attractivité et emploi	4,4 M€
Démocratie, citoyens et territoires	4,4 M€
Voirie et déplacements	3,4 M€
Solidarités	2,4 M€
Constructions publiques et architecture	1,9 M€
Famille et petite enfance	1,0 M€
Santé publique	0,8 M€
Propreté et eau	0,7 M€
TOTAL	85,5 M€

Recettes

1 – Sécurité.....0,8 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	0,8 M€
TOTAL	0,8 M€

0,8 M€ de recettes d'investissement est inscrit au titre de la sécurité. Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....6,5 M€

Direction	Recettes
Affaires scolaires	5,8 M€
Constructions publiques et architecture	0,7 M€
TOTAL	6,5 M€

Le montant attendu au titre des affaires scolaires (5,8 M€) correspond à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'État.

En outre, 0,7 M€ provient du remboursement par l'École du Breuil des travaux réalisés pour son compte, ce qui correspond à une inscription technique équilibrée en dépenses et recettes.

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.....33,3 M€

Direction	Recettes
Jeux olympiques et paralympiques	17,4 M€
Affaires culturelles	10,0 M€
Jeunesse et sports	5,2 M€
Constructions publiques et architecture	0,8 M€
TOTAL	33,3 M€

17,4 M€ sont inscrits au titre de la participation de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) dans le cadre des aménagements liés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques.

Concernant les affaires culturelles, 10,0 M€ sont attendus, dont 6,7 M€ de cofinancements au titre du plan édifices culturels (mécénat notamment). 3,0 M€ seront perçus pour les bibliothèques, les conservatoires et l'archivage des documents, dont 1,6 M€ pour les acquisitions d'instruments de musique et 1,0 M€ pour la création de la médiathèque James Baldwin (19^{ème} arrondissement).

5,2 M€ sont attendus au titre du sport, dont 1,7 M€ pour la rénovation de la piscine Pontoise (5^{ème} arrondissement), 1,7 M€ pour la rénovation énergétique des piscines et 1,5 M€ au titre de la construction de la piscine rue Belliard (18^{ème} arrondissement).

Au titre des constructions **publiques et de l'architecture**, 0,8 M€ sont inscrits, dont 0,6 M€ correspond au remboursement par l'établissement public Paris Musées des travaux réalisés pour son compte, incluant 0,5 M€ d'inscription technique équilibrée en dépenses et recettes.

4 – Santé, action sociale et RSA5,2 M€

Direction	Recettes
Familles et petite enfance	3,3 M€
Voirie et déplacement	1,9 M€
TOTAL	5,2 M€

3,3 M€ sont inscrits au titre des subventions d'équipement versées par la **caisse d'allocations familiales (CAF)**, dont 2,0 M€ la rénovation et la réhabilitation de crèches sur tout le territoire parisien, 0,5 M€ pour la construction de la crèche de la ZAC Saint Vincent de Paul (14^{ème} arrondissement) et 0,3 M€ pour la crèche Piver (11^{ème} arrondissement).

1,9 M€ est attendu au titre de la mise en œuvre de **l'accessibilité** des lignes de bus.

5 – Aménagement des territoires et habitat72,8 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	66,2 M€
Voirie et déplacements	6,6 M€
TOTAL	72,8 M€

64,6 M€ concernent la délégation de l'État au titre des aides à la pierre, dont 59,2 M€ pour le logement social et 5,4 M€ pour la rénovation énergétique de l'habitat privé.

6,6 M€ de cofinancements sont attendus pour la réalisation de divers travaux d'aménagement de la voirie, notamment 3,5 M€ pour les abords de la tour Montparnasse (14^{ème} arrondissement) et 2,7 M€ pour la forêt urbaine place de la Catalogne (14^{ème} arrondissement).

6 – Action économique0,1 M€

Direction	Recettes
Urbanisme	0,1 M€
TOTAL	0,1 M€

Ce montant concerne **l'enlèvement des terrasses illégales et** la dépose de dispositifs publicitaires, refacturés aux contrevenants.

7 – Environnement.....2,5 M€

Direction	Recettes
Constructions publiques et architecture	2,5 M€
TOTAL	2,5 M€

2,2 M€ sont attendus au titre de cofinancements pour la rénovation énergétique des bâtiments de la Ville et 0,4 M€ au titre de la **production d'énergie** renouvelable.

8 – Transports26,6 M€

Direction	Recettes
Voirie et déplacements	26,6 M€
TOTAL	26,6 M€

Sont notamment attendus 11,6 M€ de cofinancements dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T3 jusqu'à la porte Maillot, 10,7 M€ de subventions pour les pistes cyclables et 3,9 M€ de remboursements de travaux réalisés pour le compte de tiers.

0 – Services généraux.....515,7 M€

Direction	Recettes
Urbanisme	211,3 M€
Logement et habitat	194,0 M€
Gestion financière	110,4 M€
TOTAL	515,7 M€

110,0 M€ sont prévus au titre des cessions foncières, dont 85,0 M€ de prévisions de ventes parfaites, 23,3 M€ relevant de la part annuelle des ventes avec échéanciers et 1,7 M€ qui sera constaté en crédits de paiement uniquement. 95,0 M€ sont en outre inscrits pour les opérations techniques équilibrées en dépenses et en recettes liées aux acquisitions, aux ventes avec échéanciers et aux échanges fonciers. 4,0 M€ sont inscrits au titre de la part communale de la taxe d'aménagement et 4,0 M€ sont prévus au titre des opérations financières du compte foncier (enveloppe équipements) pour les déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières.

Les recettes liées au **logement et à l'habitat** (194,0 M€) sont essentiellement constituées des loyers capitalisés (193,0 M€).

Les recettes liées à la gestion financière (110,4 M€) sont quasi-exclusivement constituées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), pour un montant attendu de 110,0 M€.

Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2023 adopté en décembre 2022 et des décisions budgétaires modificatives adoptées en 2023, le stock net s'établissait à 6 671,1 M€ en tenant compte de l'exécution à date.

Avant le vote du budget primitif 2024, en tenant compte de l'actualisation de l'exécution à date, le stock net s'élève à 6 389,3 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2022, des mouvements intervenus au BP 2023 et dans le cadre des décisions modificatives adoptées en cours d'année, ainsi que de l'exécution 2023 à date.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent budget primitif impliquent une augmentation du stock net d'AP de 2 393,8 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 783,2 M€.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction (en M€) :

Libellé	Stock brut au 31/12/2022 (a)	CA 2022		Stock net au 31/12/2022 reporté en 2023 (d = a-b-c)	BP 2023 (e)	DM1 + BS + DM2 2023 (f)	Stock brut 2023 avant BP 2024 (i=d+e+f)	Liquidé au 23/11/2023 (j)	Stock net avant BP 2024 au 22/11/2023 (k=i-j)	BP 2024 (l)	Stock net après BP 2024 (m=k+l)
		Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
Services généraux	1 109,5	224,1	150,8	734,7	381,0	20,3	1 136,0	152,6	983,4	336,4	1 319,8
Sécurité	43,3	24,6	0,7	18,0	28,3	2,2	48,5	27,7	20,8	25,7	46,5
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	506,0	113,2	4,5	388,2	105,9	1,8	496,0	69,3	426,7	200,8	627,5
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	822,0	222,1	6,6	593,4	156,8	74,3	824,4	198,8	625,6	309,5	935,1
Santé et action sociale	299,1	48,6	9,4	241,2	64,1	23,3	328,6	37,1	291,5	87,8	379,3
Aménagement des territoires et habitat	3 826,0	717,6	24,6	3 083,7	849,0	-205,0	3 727,6	614,8	3 112,9	1 041,5	4 154,4
Action économique	168,1	18,6	0,7	148,7	49,9	-2,0	196,6	10,5	186,1	37,5	223,5
Environnement	185,8	47,4	3,7	134,8	127,0	13,2	275,0	45,1	229,9	238,0	467,9
Transports	848,3	258,2	3,9	586,2	79,7	77,7	743,6	231,1	512,5	116,5	629,1
TOTAL GENERAL	7 808,1	1 674,4	204,8	5 929,0	1 841,6	5,7	7 776,2	1 386,9	6 389,3	2 393,8	8 783,2



LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers.

Il s'agit, d'une part, des mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :

- les opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926) ;
- et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 953) à la section d'investissement (chapitre 951).

S'y ajoute, d'autre part, les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 925).

Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

en M€		Investissement		Fonctionnement		Chapitre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections (investissement)	36,6	526,3	526,3	36,6	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	946
951	Virement de la section de fonctionnement		79,0	79,0		Virement à la section d'investissement	953

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections (chapitres 926 et 946)

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :

- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **écritures équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement** (526,3 M€) correspondent aux opérations suivantes :

- Les *amortissements des immobilisations* sont inscrits à hauteur de 475,0 M€.
- Les *dotations aux provisions pour dépréciations des actifs* comptabilisant notamment les créances douteuses représentent 5,0 M€.
- Les *dotations aux provisions pour risques et charges* comptabilisant notamment les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription à hauteur de 22,0 M€.
- L'**amortissement de l'étalement des charges** en lien avec la crise sanitaire est inscrit pour 20,0 M€, représentant un cinquième du montant total des charges basculées en investissement en 2020 (100,0 M€) et amorties sur cinq ans à compter de l'exercice 2020.

- L'amortissement des primes de remboursement des obligations s'élève à 2,6 M€.
- Le complément de prix de 1,7 M€ lié à la cession du bâtiment administratif boulevard Morland, inscrit en recette réelle de fonctionnement, nécessite une inscription équivalente de 1,7 M€ en crédits d'ordre dans le cadre de sa bascule en section d'investissement, conformément au schéma comptable de l'opération.

Les écritures équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement (36,6 M€) correspondent aux opérations suivantes :

- La quote-part des subventions transférables, qui correspond à la reprise des subventions d'investissement versées, est inscrite à hauteur de 15,0 M€.
- Les reprises sur provisions pour risques et charges représentent 10,0 M€.
- La réintégration des annuités de loyers capitalisés liées à l'exercice représente 7,1 M€.
- Les travaux en régie permettant de transférer en section d'investissement les charges ayant concouru à la production d'immobilisations s'élèvent à 3,6 M€.
- Les reprises sur amortissements des immobilisations s'élèvent à 0,5 M€.
- Les reprises sur amortissement des primes de remboursement des obligations sont inscrites pour un montant de 0,4 M€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu en 2024 s'établit à 79,0 M€, en baisse de 305,6 M€ par rapport au BP 2023. Ce transfert correspond à l'épargne volontaire dégagée en 2024, qui vient s'ajouter à l'épargne réglementaire pour permettre le remboursement des annuités de la dette en capital ainsi que l'autofinancement d'une partie des investissements de l'exercice. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution.

Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) (chapitre 925)

Investissement	
Dépenses	Recettes
186,5 M€	186,5 M€

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent à :

- 88,0 M€ pour la réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et acomptes versés (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) ainsi que des transferts liés aux études effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissement ;
- 47,0 M€ au titre de la réintégration des annuités de loyers capitalisés liées à l'exercice ;
- 40,0 M€ pour l'intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique, dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 6,5 M€ au titre de la réintégration des investissements réalisés sur les états spéciaux d'arrondissement dans le cadre de la dotation d'investissement ;
- 5,0 M€ au titre de l'intégration des primes d'émission versées dans le montant de la dette.



RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE

Les tableaux ci-dessous décomposent le passage du périmètre de l'analyse financière, utilisé dans le présent rapport, à celui des documents budgétaires. Ils présentent ainsi les flux neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Dépenses de fonctionnement – BP 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	467,0
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	835,4
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	711,5
Santé et action sociale	2 562,6
Aménagement des territoires et habitat	300,3
Action économique	49,2
Environnement	810,6
Transports	688,4
Services généraux	886,9
Opérations non ventilées	1 944,6
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	9 256,4

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	642,2
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	526,3
Virement vers la section d'investissement (chapitre 953)	79,0
Taxe de séjour - part régionale	25,2
Opération Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	9 898,6

Recettes de fonctionnement – BP 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	1,3
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	69,5
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	123,1
Santé et action sociale	631,4
Aménagement des territoires et habitat	64,5
Action économique	256,8
Environnement	808,1
Transports	472,8
Services généraux	201,2
Opérations non ventilées	7 194,6
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	9 823,4

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	75,2
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	36,6
Complément de prix cession Morland	1,7
Taxe de séjour - part régionale	25,2
Opération Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	9 898,6

Dépenses d'investissement – BP 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	22,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	94,1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	194,0
Santé et action sociale	68,4
Aménagement des territoires et habitat	806,6
Action économique	32,7
Environnement	109,0
Transports	159,1
Services généraux	151,8
Opérations non ventilées	151,5
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 789,7

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	626,8
Dépenses d'ordre de transfert entre sections	36,6
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	186,5
Opérations équilibrées neutralisées	95,7
Remboursements d'emprunt	308,1
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	2 416,5

Recettes d'investissement – BP 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	0,8
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	5,8
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	32,8
Santé et action sociale	5,2
Aménagement des territoires et habitat	182,8
Action économique	0,1
Environnement	2,5
Transports	26,6
Services généraux	0,0
Opérations non ventilées	312,4
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	569,0

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	1 847,5
Recettes d'ordre de transfert entre sections	526,3
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	186,5
Opérations équilibrées neutralisées	95,7
Complément de prix cession Morland	-1,7
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	961,7
Virement depuis la section de fonctionnement	79,0
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	2 416,5

Les montants de la présentation ci-dessous sont exprimés au format budgétaire et incluent les flux présentés ci-dessus, neutralisés en analyse financière, dont les crédits d'ordre dédiés aux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement – Présentation par nature

La section de fonctionnement s'élève à 9 898,6 M€ en recettes et en dépenses, en hausse de 2,2 % par rapport au BP 2023.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 9 626,0 M€ de crédits réels et de 36,6 M€ de crédits d'ordre.

Recettes de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2023	BP 2024	% / BP 2023
73 et 731 - FISCALITE ET COMPENSATIONS	7 739,4	7 988,7	3,2 %
Compensations des transferts à la Métropole du Grand Paris	1 341,6	1 354,1	0,9 %
<i>dont part fiscalité</i>	<i>888,4</i>	<i>901,0</i>	<i>1,4 %</i>
<i>dont part CPS de la DGF</i>	<i>453,1</i>	<i>453,1</i>	<i>0,0 %</i>
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	373,3	356,5	-4,5 %
Concours de l'Etat	45,2	50,2	10,9 %
Autres participations	328,1	306,3	-6,6 %
016 - AUTONOMIE	22,3	26,6	19,3 %
017 - INSERTION	263,6	265,7	0,8 %
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 193,4	1 194,0	0,0 %
76 - PRODUITS FINANCIERS	28,8	25,0	-13,3 %
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	1,0	1,0	0,0 %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	4,4	4,6	5,7 %
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	55,6	36,6	-34,2 %
TOTAL	9 681,9	9 898,6	2,2 %

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 9 293,3 M€ de crédits réels, de 526,3 M€ de crédits d'ordre et de 79,0 M€ de virement à la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

LIBELLÉ	BP 2023	BP 2024	% / BP 2023
012 et 6586 - MASSE SALARIALE (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 627,2	2 784,5	6,0 %
011 et 65 - DEPENSES DE GESTION (hors chapitres individualisés et participations à d'autres budgets)	1 913,7	2 128,9	11,2 %
011 - Charges à caractère général (frais de mission et déplacement compris)	855,5	977,5	14,3 %
65 - Autres charges de gestion courante (hors participations à d'autres budgets)	1 058,2	1 151,4	8,8 %
Aides sociales	709,3	745,4	5,1 %
Subventions de fonctionnement (hors aides sociales)	197,8	242,9	22,8 %
Autres charges	151,1	163,1	7,9 %
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	134,2	137,6	2,5 %
017 - REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	469,0	468,1	-0,2 %
Part allocation RSA	419,2	413,4	-1,4 %
Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE)	23,8	24,0	0,8 %
Contrats d'avenir	2,3	3,0	32,0 %
Remises gracieuses RSA	0,1	0,3	150,0 %
Autres charges	23,6	27,4	16,0 %
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 551,7	1 626,5	4,8 %
Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	392,5	430,1	9,6 %
Préfecture de Police	238,4	252,4	5,9 %
Participation à Ile-de-France mobilités (IdFM)	435,3	441,4	1,4 %
Syctom	117,7	114,8	-2,5 %
Paris Musées	55,2	56,2	1,8 %
Crèches associatives	58,0	65,0	12,0 %
Caisses des écoles	103,2	112,0	8,5 %
Enseignement privé	30,8	35,8	16,2 %
Dotation de fonctionnement des collèges	38,3	37,7	-1,7 %
Aide aux transports	20,3	21,5	5,9 %
Fonds de solidarité logement	35,5	32,9	-7,2 %
Budget annexe de l'assainissement	18,2	18,2	0,0 %
Etablissement public territorial de bassin - Seine Grands lacs	4,3	4,6	7,0 %
Parcs interdépartementaux	3,0	2,9	-0,7 %
CNRACL	1,0	1,0	0,0 %
66 - CHARGES FINANCIÈRES	177,9	213,0	19,7 %
67 - CHARGES SPECIFIQUES	13,3	15,1	13,7 %
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 859,9	1 919,6	3,2 %
042 et 023 - OPERATIONS POUR ORDRE	935,0	605,3	-35,3 %
Amortissements et provisions	550,4	526,3	-4,4 %
Autofinancement	384,6	79,0	-79,5 %
TOTAL	9 681,9	9 898,6	2,2 %

Section d'investissement – Présentation par nature

En section d'investissement, le montant total des crédits de paiement en dépenses et en recettes s'élève à 2 416,5 M€, contre 2 490,7 M€ au BP 2023.

Les dépenses d'investissement se ventilent entre 2 193,4 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 223,1 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent entre 1 624,7 M€ de recettes sur opérations réelles, 712,8 M€ de recettes sur opérations d'ordre, et de 79,0 M€ de virement depuis la section de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement par chapitre comptable.

CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
OPERATIONS REELLES		2 151,7	2 193,4	1 272,4	1 624,7
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		303,0	308,1	596,8	961,7
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		1 848,7	1 885,4	675,5	663,0
Crédits d'équipement		1 672,2	1 650,3	975,9	1 306,6
204 et 2324	Subventions d'équipement versées	434,2	394,4	0,0	1,6
Crédits d'équipement hors subventions versées		1 237,9	1 255,9	975,9	1 305,0
018	RSA programme d'équipement	0,4	0,5	0,0	0,0
13	Subventions d'investissement reçues	0,4	0,0	166,5	140,1
16	Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,0	809,4	1 164,8
20	Immobilisations incorporelles	106,4	86,0	0,0	0,0
21	Immobilisations corporelles	415,0	450,1	0,0	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,0	0,5	0,0	0,0
23	Immobilisations en cours (hors 2324)	715,7	718,8	0,0	0,1
Opérations financières		473,4	539,5	288,6	312,6
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,4	0,4	101,6	114,0
16	Emprunts et dettes assimilées	324,2	329,8	0,0	0,0
26	Participations et créances rattachées à des participations	29,9	85,7	0,0	0,0
27	Autres immobilisations financières	118,8	123,6	25,8	28,2
024	Produit des cessions d'immobilisations			161,2	170,4
Opérations pour compte de tiers		6,2	3,6	7,9	5,5
45	Opérations pour comptes de tiers	6,2	3,6	7,9	5,5
OPERATIONS D'ORDRE		339,0	223,1	1 218,4	791,8
040	Transferts entre sections	55,6	36,6	550,4	526,3
041	Opérations patrimoniales	283,4	186,5	283,4	186,5
021	Virement section de fonctionnement			384,6	79,0
TOTAL GENERAL		2 490,7	2 416,5	2 490,7	2 416,5

Il ressort de la section d'investissement 2024 un besoin de financement de 1 040,7 M€.

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2023	BP 2024
OPERATIONS REELLES		
hors autorisation d'emprunt	1 476,2	1 530,4
dont mouvements non financiers	1 291,4	1 303,5
dont mouvements financiers	184,8	226,9
OPERATIONS D'ORDRE		
hors virement de la section de fonctionnement	-494,7	-489,7
TOTAL	981,4	1 040,7

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT		
Virement de la section de fonctionnement	384,6	79,0
Autorisation d'emprunt	596,8	961,7
TOTAL	981,4	1 040,7

